



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2009

- QUESTIONS ORALES P.4
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
1 - Lancement de la procédure de fusion des communautés
d'agglomération Val de Seine et Arc de Seine. P.12
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
2 - Personnel communal – Transformation de postes. P.18
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
3 - Mur Mitoyen situé 36, rue Denfert Rochereau –
Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de
répartition de financement des travaux. P.18
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
4 - Révision des tarifs applicables à compter du 1er février
2009. P.18
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
5 - Passeports biométriques - Autorisation donnée au maire
pour signer la convention avec le Préfet pour la mise en
dépôt des stations d'enregistrement des données. P.21
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
6 - Marché d'entretien, maintenance, réparations et dépan-
nage des portes automatiques - Avenant n°2 – Autorisation.
P.22
- COMMISSION DES FINANCES
7 - Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) de l'exer-
cice 2009. P.23
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
8 - Conventions d'objectifs entre la Ville et certaines asso-
ciations subventionnées - Autorisation donnée au Maire
pour signer les conventions correspondantes. P.4
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
9 - Logement social - Transfert de 2 garanties communales
de la SA d'HLM Immobilière 3F vers la SA d'HLM Résidences
sociales d'Ile de France – Autorisation donnée au Maire pour
signer les actes afférents. P.35
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
10 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Lot A3E – Acquisition en
VEFA de 42 logements par Paris Habitat – OPH (OPAC de
Paris) – Garantie des emprunts – Droits de réservation –
Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.
P.35
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
11 - ZAC Seguin - Rives de seine – Lot B3F – Acquisition en
VEFA de 32 logements par Paris Habitat OPH (OPAC de
Paris) – Garantie des emprunts – Droits de réservation -
Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.
P.36
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
12 - Convention avec le Lycée Notre Dame de Boulogne -
Participation au voyage scientifique d'élèves de la terminale
S au Futuroscope de Poitiers – Autorisation. P.36
- 13 - Modifications du dispositif d'attribution des bourses de
l'initiative – Communication. P.37
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
14 - Semi-marathon Christian Granger et fête du Sport 2009
– Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subven-
tions départementales pour manifestations sportives à
caractère particulier et toutes autres subventions. P.37
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
15 - Marché de prestations de transports en commun.
P.38
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES
16 - Fourniture, pose, paramétrage et maintenance des
équipements de vidéo-protection au jardin de la Bellefeuille
– Appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour
lancer la procédure. P.39
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES
17 - Equipements petite enfance – Demandes de subven-
tions - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subven-
tions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et
de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'investissement et
le fonctionnement des équipements municipaux. P.41

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

18 - Promotion de l'emploi dans les marchés liés aux travaux de rénovation urbaine du Pont de Sèvres – Plan local d'Application de la Charte nationale d'Insertion ANRU - Autorisation. P.42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

19 - Equipements culturels – Demandes de subventions - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la SACEM pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux et dans le cadre de la convention ville d'art et d'histoire - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. P.43

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin Rives de Seine – Equilibre social de l'Habitat – Attribution d'une subvention à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat OSICA pour l'acquisition en VEFA de 54 logements locatifs sociaux sur l'îlot B3C – Autorisation.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

21 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de délégation des logements locatifs sociaux relevant du contingent préfectoral. P.45

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

22 - Boulogne-Billancourt Habitat - Autorisation donnée au Maire pour engager la procédure de changement d'appellation. P.4

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

23 - Composition du Conseil Economique et Social Local selon les termes de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts adoptés par notre assemblée. P.46

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

7 MAI, 11 JUIN À 19 HEURES.

L'an deux mille neuf à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante sept sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 22 janvier 2009.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 47

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire ; M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes BILLARD, ROUGNON, LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, Melle LAVARDE, MM. BENHAROUN, BARBOT, DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDoux, MM. FOURCADE, COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN, conseillers municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : 8

Mme de BEAUVAL qui a donné procuration à Mme BILLARD

M. MORAND qui a donné procuration à M. BACCHETTA

M. GRAFFIN qui a donné procuration à Mme BRUNEAU

Mme VETILLART qui a donné procuration à Mme GODIN

Melle SICARD qui a donné procuration à M. DENIZIOT

Melle CARDETAS qui a donné procuration à M. FOURCADE

Mme BAUCHE qui a donné procuration à Mme PINEAU

M. ASKINAZI qui a donné procuration à Mme KLEIN

Arrivée de M. MORAND à vingt heures vingt (avant l'examen du point n° 1) ; Arrivée de M. ASKINAZI à vingt deux heures quinze (avant l'examen du point n° 16).

Monsieur Raphaël LABRUNYE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

Les décisions prises sont validées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

M. Baguet.

En accord avec les deux présidents de groupe, Mme Vouette et M. Fourcade, je vous propose de parler tout à l'heure de la vente aux enchères d'une sirène Renault.

Il y a deux questions orales identiques sur la grève de la Poste à Boulogne-Billancourt. Si Mme Vouette veut commencer...

QUESTION ORALE DE MARIE-HELENE VOUETTE.

Depuis le 12 janvier, suite à un mouvement de grève des agents de la Poste, les Boulonnais ne reçoivent pratiquement plus de courrier.

Ce mouvement de grève inédit à Boulogne-Billancourt, fait suite au projet "facteur d'avenir" initié au niveau national par la Poste et qui se traduit à Boulogne-Billancourt par la suppression d'une douzaine de tournées sur 86.

Mise en oeuvre, cette nouvelle organisation aurait pour conséquence d'alourdir les tournées des facteurs qui devront également remplacer leurs collègues absents. Pour les Boulonnais, cela se traduirait par une valse incessante de facteurs différents avec des répercussions indéniables sur la qualité de service mais aussi sur la dimension sociale du métier de facteur. Sans compter que l'afflux prochain de nouveaux habitants sur les terrains Renault pose question. Comment assurer la distribution du courrier à 15 000 à 20 000 habitants supplémentaires tout en diminuant de façon conséquente le nombre de postiers ?

M le Maire, une délégation de facteurs a sollicité votre intervention en tant que médiateur pour trouver une solution à cette crise.

Pouvez-vous nous dire quelles ont été les mesures prises par la municipalité dans ce domaine ?

QUESTION ORALE D'ANNE-CHARLOTTE LORBER

Monsieur le Maire,

Depuis plus de 15 jours, certains postiers de Boulogne-Billancourt sont en grève, ce qui est fortement préjudiciable aux administrés et entreprises boulonnais.

Pouvez-vous nous préciser l'état de la distribution du courrier et des recommandés depuis 15 jours, pour les entreprises comme pour les particuliers, ainsi que l'objectif poursuivi par la Poste dans la réforme actuellement engagée ?

REPONSE DE M. SOLERE AUX QUESTIONS ORALES POSEES PAR MME LORBER ET MME VOUETTE

Depuis le 12 janvier, une partie des 142 agents de la Poste à Boulogne-Billancourt est en grève à propos de l'organisation du fonctionnement de la distribution du courrier sur la commune.

Cette organisation du service sur la commune date de 2004. Depuis 4 ans, les opérations de tri au niveau du département et de la commune ont été automatisées. C'est un énorme changement. Le trafic du courrier sur la commune en 4 ans a connu une forte diminution. Il faut aussi en prendre conscience. Dans le même temps, la ville de Boulogne-Billancourt elle-même a connu une évolution importante, tant sur un plan démographique que sur un plan économique.

Il devenait nécessaire pour la Poste de rééquilibrer les tournées, d'offrir une meilleure qualité de distribution aux Boulognais et de meilleures conditions de travail aux facteurs.

La nouvelle organisation en équipe proposée par la direction de la Poste permettrait de couvrir tous les quartiers de la commune, tous les jours, par des facteurs professionnels qui travaillent dans le respect des 35 heures, avec une durée du travail fixe et une charge stable et régulière tous les jours de la semaine, ainsi qu'une prise de congés facilitée et des remplacements mieux organisés. L'objectif également est d'améliorer la qualité des services aux Boulognais. Et enfin d'offrir de véritables parcours professionnels aux facteurs de Boulogne-Billancourt.

Cette nouvelle organisation n'est pas nouvelle dans le département. L'opération "Facteurs d'avenir" au niveau national a déjà été déclinée avec succès dans 15 villes du département, de toutes couleurs politiques, et sans poser de difficulté.

Depuis le 12 janvier, la distribution du courrier à Boulogne-Billancourt n'est pas assurée normalement. Dès le démarrage du conflit, le Maire s'en est inquiété auprès de la Direction Départementale en demandant que la continuité du service postal soit assurée pendant la période de grève pour que les Boulognais, les particuliers comme les entreprises, ne souffrent pas trop de cette difficulté.

J'ai moi-même, avec le Maire de Boulogne-Billancourt, en tant que président de la Commission Départementale de la Poste, reçu ici, avec les maires adjoints territoriaux, les dirigeants de la Poste des Hauts-de-Seine et de Boulogne-Billancourt pour faire un point quartier par quartier des difficultés rencontrées et de la manière dont on devait améliorer les choses.

La situation à ce jour est la suivante : sur les 142 agents de la Poste de Boulogne-Billancourt, 63% sont non-grévistes, 37% sont grévistes.

La distribution du courrier aux grandes entreprises, par cedex, est assurée à 100 % parce que c'est un système différent. La distribution du courrier aux particuliers a fluctué entre le 12 janvier et aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est un jour de grève nationale. Elle était sur la commune de 71% et elle fluctue depuis une dizaine de jours entre 80 et 90 %.

Nous avons, avec le Maire, particulièrement alerté la Poste sur la nécessité que les courriers ne restent pas dans les bacs longtemps et que pas plus d'une journée de décalage ait lieu entre la réception dans le centre de tri et la distribution.

Aujourd'hui, sur la commune, 71% des courriers ont été distribués.

Nous avons également demandé à la Direction départementale de remettre en place la distribution à domicile des recommandés, ce qui avait été arrêté depuis le démarrage de la grève. Sur la journée d'aujourd'hui, 66% des recommandés ont pu être distribués.

Enfin je précise que l'envoi des courriers, c'est-à-dire les courriers qui sont mis dans les boîtes aux lettres à Boulogne-Billancourt, n'a pas de retard.

Bien sûr, les négociations entre la Poste et ses salariés continuent. Une réunion plutôt positive a eu lieu hier entre la Direction départementale et les représentants de FO notamment.

Nous souhaitons à Boulogne-Billancourt, et j'espère parler au nom de tous les élus de tous les bancs de cette salle, que le service soit le plus rapidement possible remis à 100%. Je rappelle que l'on est dans une période économique compliquée, que les PME de Boulogne-Billancourt, comme toutes celles de France, sont dans une période où il y a des difficultés de trésorerie, et cette grève qui dure déjà depuis le 12 janvier porte atteinte à la valeur de nos entreprises et il faut que ce conflit cesse rapidement. C'est l'intérêt général qui doit prévaloir dans cette affaire.

QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE TELLINI

Lors du Conseil Municipal du 7 février 2008, la Ville après concertation avec les copropriétaires de l'ensemble "Tête du Pont de Sèvres", proposait via une délibération de Mademoiselle Fatima CARDETAS de prendre en charge les dépenses liées à la gestion de la dalle de la ZAC du Pont de Sèvres.

La Ville s'était engagée à assumer progressivement les dépenses liées à l'entretien de cette dalle. Dans un premier temps, nous devons participer à hauteur de 20% des charges en 2008 pour ensuite atteindre les 100% en 2013.

Or, malgré les relances répétées auprès de vous, Monsieur le Maire, pour savoir où en était l'application de cette délibération votée à l'unanimité, les copropriétaires n'ont toujours pas reçu de réponse.

A l'approche de leurs Assemblées Générales respectives, les résidents de ce quartier vous demandent de bien vouloir préciser votre position et ils aimeraient savoir si vous vous engagez à respecter l'accord convenu entre la Ville et les copropriétaires.

REPONSE DE MME FATHALLAH A LA QUESTION ORALE POSEE PAR M. TELLINI

Mon cher Collègue,

Comme vous le savez, le facteur déclenchant du projet de rénovation du quartier du Pont de Sèvres était la signature de la convention ANRU par l'ensemble des partenaires dont PARIS HABITAT, le Conseil Général et l'ANRU elle-même. Dès mon élection, je me suis attachée à obtenir l'accord du Conseil Général sur les dispositions de la convention et sur les moyens financiers qui l'accompagnent. Cette convention a finalement été signée le 11 juillet 2008.

La délibération du 7 février 2008 à laquelle vous faites référence, et donc antérieure à la signature de la convention dont elle est une des conséquences, ne porte en effet que sur les principes d'un protocole restant à mettre au point.

Il convient de rappeler que depuis 1983, la Ville, à laquelle s'est substituée la CAVDS, assure d'ores et déjà des prestations de nettoyage, d'éclairage et d'entretien des espaces plantés. Leur mise en oeuvre est examinée dans le cadre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.). Elle conduit à organiser régulièrement sur le site des visites en présence des services concernés de la Ville et de la CAVDS, ainsi que des représentants de PARIS HABITAT et de l'ASL.

En fait, les principes du protocole auquel il est fait référence prévoient de ne porter que sur des travaux de réparation nécessaires afin de maintenir en bon état l'ensemble des espaces ouverts au public à savoir : la Place Haute, le Forum Bas et sa passerelle de liaison avec la Place Haute et le Passage du Vieux Pont de Sèvres. Ces travaux de maintenance de la dalle s'entendent dans l'attente du transfert foncier des emprises correspondantes à la SAEM Val de Seine avant fin 2012. Ils doivent s'appuyer sur la présentation à la Ville d'un programme annuel de travaux accompagné de devis descriptif et estimatif.

Je n'entends pas remettre en cause ces principes et la proximité des Assemblées Générales des copropriétés concernées et de l'ASL va constituer pour elles le moment opportun d'arrêter des programmes de travaux, puis de nous les transmettre. Ce sera l'occasion de finaliser la

rédaction d'un protocole précis sur la base des principes énoncés dans la délibération du 7 février 2008.

Comme je l'ai indiqué dans un courrier adressé le 8 octobre dernier aux syndicats des 4 copropriétés concernées, j'entends instaurer avec eux un dialogue permanent dont j'ai confié l'animation à Madame Sylvie ROUGNON, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville.

QUESTION ORALE POSEE PAR MME SYLVIE ROUGNON

La publication des chiffres de la délinquance le 22 janvier dernier montre que le département des Hauts-de-Seine connaît une nouvelle fois un recul de la délinquance. Cependant, ces chiffres indiquent que certains faits commis sur la voie publique comme les vols de deux roues ou les petits braquages de commerces de proximité connaissent une augmentation, y compris sur le territoire communal.

La mise en place de caméras sur certains sites comme le Pont de Sèvres ou certaines artères commerçantes de la Ville permettrait de dissuader les délinquants, de rassurer les habitants de la commune et de permettre aux forces de police de disposer d'images exploitables dans le cadre de leurs enquêtes judiciaires.

Il était envisagé dans le cadre de votre programme de campagne (point 90) de mieux assurer la sécurité des Bouloonnais en développant les dispositifs de vidéo-protection, notamment sur les lieux à risques.

Qu'en est-il de ce plan de vidéo protection pour les années à venir et quels sont les projets qui devraient voir le jour en 2009 ?

REPONSE DE M. GARDILLOU A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MME SYLVIE ROUGNON

Ma chère collègue,

Conformément à nos engagements visant à garantir une meilleure sécurité pour les Bouloonnais, la ville envisage de déployer sur son territoire des équipements de vidéo protection destinés à assurer la surveillance générale de l'espace public et des espaces ouverts au public.

Le développement de la vidéo-protection constitue aujourd'hui un outil essentiel dans le cadre d'une politique de lutte contre la délinquance, qui permet non seulement de prévenir la commission d'actes délictueux mais également d'identifier plus rapidement et facilement les auteurs de ces actes.

Il est envisagé de développer cet outil afin de permettre aux forces de police (Police Municipale et Police Nationale) de lutter plus efficacement contre la délinquance et de prévenir les atteintes aux personnes et aux

biens, les nuisances de voie publique (en dissuadant notamment les regroupements d'individus auteurs de nuisances sonores, consommateurs de boissons alcoolisées ou de produits stupéfiants,...) dans les zones particulièrement fréquentées (rues commerçantes, sorties de métro, espaces sur dalles, ...).

Le système de vidéo-protection existant est composé d'un premier dispositif expérimental de 6 caméras installées depuis 2005 aux abords d'équipements publics (mairie, piscine, patinoire, centre Georges Gorce) et sur deux places (Grand Place et Rond Point des Anciens Combattants). Celles-ci n'ont malheureusement jamais bien fonctionné et pour certaines pas du tout. La nouvelle équipe municipale vient donc de dénoncer le contrat et demander le remboursement à l'entreprise. Le dispositif sera restauré et complété dès la fin du premier trimestre de cette année par l'installation de 5 caméras aux abords du Parc des Princes et de 5 caméras au sein du Jardin de la Belle Feuille dont la mise en service est prévue au cours du deuxième trimestre 2009.

A la fin de cette année, le système de la ville de Boulogne-Billancourt sera donc composé de 16 caméras dont les images seront renvoyées sur un centre de supervision urbain situé au rez-de-jardin de l'hôtel de ville, dont les travaux viennent de débuter.

De son côté, l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine a engagé des travaux de mise en place de 10 caméras dans l'enceinte du square de l'Avre et des Moulineaux, dont la mise en service est prévue à la fin du mois de juin prochain. Par ailleurs, l'Association Syndicale Libre gérant les espaces en copropriété du pont de Sèvres a proposé très récemment en assemblée générale la rénovation complète du système de vidéo-protection installé dans les parkings des résidences et l'installation de 3 caméras permettant de surveiller les espaces allées du Forum et Place Haute.

Enfin, l'Office Public de l'Habitat PARIS HABITAT (ex-OPAC) étudie la possibilité d'installer en partenariat avec l'Association Syndical Libre du Pont de Sèvres un tel outil sur les parties dont il a la gestion.

L'ensemble des dispositifs seront parfaitement compatibles de manière à pouvoir envisager par la suite des reports d'images ou des interconnexions par le biais de convention.

Au total, à la fin de l'année 2009, près de 27 caméras de vidéo-protection seront installées sur des sites sensibles de la commune, dont 16 seront gérées directement par la ville.

Concernant le dispositif Ville de Boulogne, l'ensemble des images visionnées au centre de supervision urbain sera transféré vers le commissariat de la Police Nationale situé à proximité. Ces images seront visualisées par des opéra-

teurs de vidéo-protection placés sous l'autorité du service de police municipale. Ces agents seront chargés de surveiller l'espace public par l'intermédiaire du système, de déclencher l'intervention des forces de police et de coordonner les interventions de la Police municipale et de la Police nationale en cas d'intervention conjointe.

Les images seront enregistrées et conservées dans le délai maximum fixé par l'autorité préfectorale (soit 1 mois) et les enregistrements seront détruits à l'expiration de ce délai. Dans cette période, les images enregistrées ne seront consultées à posteriori que sur réquisition des forces de police (Officier de Police Judiciaire) ou du procureur, par l'intermédiaire du chef de service de la Police Municipale.

Conformément à la loi (loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et loi n°2006-64 du 23 janvier 2006), le système ne surveillera que la voie publique. Afin de garantir la protection de la vie privée des riverains, les caméras seront toutes équipées d'un dispositif sécurisé de masquage dynamique des vues donnant sur les habitations. Enfin, les riverains et le public seront informés de manière claire et permanente de l'existence du système et auront connaissance du service responsable de l'installation, par une information sur des panneaux situés à proximité des sites d'implantation des caméras.

A partir de 2010, il est envisagé d'étendre le dispositif de vidéo-protection et d'augmenter le nombre de caméras installées sur la voie publique. Le déploiement de cet outil passe aujourd'hui par l'identification des zones à risque de la commune en concertation avec les services de police. La définition de ces zones bien définies permettra ensuite de proposer des implantations de caméras et ce afin d'éviter le saupoudrage de caméras sur la ville.

Une fois ces lieux bien identifiés, un programme sur 3 ans (2010-2012) sera proposé en commençant par le traitement des sites les plus criminogènes et en adaptant le dispositif à l'évolution de la délinquance. En effet, les premiers sites vidéo-protégés seront très probablement délaissés par les délinquants ; ces derniers allant s'installer ailleurs sur la ville ("effet plumeau"). Il sera donc absolument nécessaire d'en tenir compte et d'adapter le déploiement des caméras en fonction des nouveaux sites devenus sensibles.

A ce jour, cinq zones ont été déjà identifiées comme plus sensibles sur le territoire de la commune et seront donc équipées en priorité.

D'une manière plus générale, le développement de la vidéo-protection nécessitera assez rapidement de modifier les modalités d'intervention du service de police municipale. En effet, les effectifs actuels (34 agents travaillant sur le créneau horaire 7 heures/ 22 heures) devront être ren-

forcés et une organisation adaptée en matière d'intervention devra être mise en place. Elle comprendra une extension des horaires d'intervention du service.

En effet, les brigades actuelles composées de 8 à 9 agents seront beaucoup plus sollicitées qu'aujourd'hui et ce, sur des créneaux horaires plus étendus. Aussi, les missions prioritaires du service seront redéfinies et des postes d'opérateurs de vidéo protection seront créés en son sein, afin de faire fonctionner correctement le centre de supervision urbain.

M. Baguet

La réponse était longue, le sujet important. On y reviendra dans notre ordre du jour parce qu'on va parler des caméras de la Bellefeuille.

On était tout à l'heure à la galette des rois du commissariat de police, au cours de laquelle les chiffres sur la ville ont été annoncés. Ils sont plutôt encourageants, sauf le vol de VTT et de deux roues, qui sont en grande inflation. La police nationale va veiller. Mais on reviendra sur ce sujet tout à l'heure.

On a évoqué, à cette occasion, la reconstruction de notre commissariat de police, qui est chère à toutes les forces de police, mais aussi à tous les Boulonnais.

QUESTION ORALE DE MME EVEN

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2008, plusieurs membres de notre groupe vous ont posé des questions restées sans réponse claire de votre part quant à un paragraphe de la délibération N° 2 (ZAC Seguin-Rives de Seine).

Ce paragraphe précisait : "Une évolution du programme est en cours de discussion afin d'augmenter le programme de bureaux de 30 000 m² SHON et de diminuer d'autant le programme de logements. Cette évolution devrait se concrétiser début 2009 afin de maintenir le calendrier de démarrage du Trapèze Est".

Merci, monsieur le Maire de bien vouloir répondre aux questions que je reformule :

- Au détriment de quels types de logements allez-vous faire construire les bureaux ?
- Sur quelles études vous appuyez-vous pour penser que nous manquons ou que nous manquerons de bureaux à Boulogne-Billancourt ?

Le contexte actuel de crise économique a-t-il été pris en compte dans vos décisions, et ne risquons-nous pas de connaître la même mésaventure qu'avec le centre ville ?

REPONSE DE M. BAGUET A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MME EVEN

Il me semblait que nous avions déjà évoqué longuement le sujet lors de la présentation du compte rendu annuel à la collectivité locale lors de la dernière séance du Conseil municipal de 2008, mais je vais reprendre.

Vous m'interrogez sur les évolutions qui pourraient être apportées au programme des constructions du futur quartier de Billancourt, pour lequel je souhaite en effet augmenter la part des bureaux, et sur les risques encourus par la Ville compte tenu du contexte économique difficile dans lequel nous nous trouvons.

La tendance constatée aujourd'hui par les professionnels de l'immobilier, confirmée par l'analyse des promoteurs présents dans la ZAC Seguin - Rives de Seine, fait état d'un net ralentissement de la commercialisation de logements libres au plan national et régional. Les promoteurs de DBS sont en revanche prêts à s'engager actuellement sur de nouveaux programmes de bureaux. Dans ces conditions, nous devons examiner les dispositions que nous pouvons mettre en oeuvre, à tous les niveaux de l'action publique et dans des délais suffisamment rapides, pour impulser une dynamique favorisant l'économie des opérations.

Je vous rappelle que ces vastes chantiers alimentent aujourd'hui l'emploi local de manière significative, et qu'un engagement de DBS sur une cadence régulière de lancement des opérations nous permettra de réduire les besoins en trésorerie de la SAEM Val de Seine. Je pense en particulier aux immeubles du macro lot D3, qui connaît aujourd'hui de réelles difficultés de lancement du fait d'un programme entièrement dédié aux logements et aux opérations du Trapèze Est.

Il conviendra également de prendre en compte la constructibilité de 7 000 m² affectés à l'opération projetée par General Electric dans le quartier du Pont de Sèvres, pour laquelle le conseil municipal a lancé une révision simplifiée du PLU le 20 novembre dernier.

L'augmentation du programme de bureaux présente ainsi aujourd'hui une piste intéressante, en termes de rythme de réalisation et de gestion des finances communales à l'achèvement de l'opération. Je souhaite donc réexaminer cette question avec le Préfet de Région, représentant de l'Etat compétent en matière d'agrément bureaux, en lui proposant de porter l'augmentation de bureaux à un niveau qui permette de maintenir le calendrier du projet.

La diminution ainsi générée sur le programme de logements sera imputée selon les proportions fixées par la convention d'équilibre Habitat - Activités soit 1/3 de logements aidés et 2/3 de logements libres.

A ce sujet, je vous rappelle que le montage spécifique de cette opération nous contraint à subventionner à hau-

teur de 5 000 € les promoteurs détenteurs des droits à construire pour chaque logement social, et non pas directement, comme dans un montage classique, les bailleurs sociaux. Le montage classique aurait en effet mieux permis de contrôler l'affectation de cette subvention. Je préférerais réserver cet argent public à des opérations moins coûteuses hors du Trapèze, qui permettraient d'être mieux harmonisés sur l'ensemble du territoire municipal.

Pour autant, nous devons poursuivre notre effort concernant la réalisation de logements accessibles aux familles. C'est pourquoi j'ai demandé que soient intégrés au programme du Trapèze Est des logements locatifs à loyer maîtrisé, à imputer sur le quota de logements libres, et venant s'ajouter aux 33% de logements aidés déjà programmés.

Je vous rappelle également que ces évolutions correspondent à l'orientation politique que je souhaite donner au développement de Boulogne-Billancourt. Je pense en effet que nous devons maîtriser l'accroissement de la population dans notre commune, déjà très dense, et que nous devons développer les possibilités d'emploi. La population de Boulogne-Billancourt atteint en effet 111 280 habitants au 1er janvier 2009 ; les presque 18 000 habitants nouveaux de l'opération Seguin - Rives de Seine la porteront à près de 130 000 habitants à l'horizon 2019, soit une densité de plus de 20 000 habitants au kilomètre carré, faisant de notre ville la troisième ville la plus dense de toute l'Île de France !

Je soumetts aujourd'hui ces éléments à votre réflexion et souhaite que nous ayons l'occasion d'en débattre avec l'ensemble du Conseil Municipal lorsque nous aurons à nous prononcer sur les documents d'urbanisme qui régissent la constructibilité dans la ZAC Seguin - Rives de Seine, dans le courant du printemps prochain.

QUESTION ORALE M. JEAN-MICHEL COHEN

Un projet de construction d'un immeuble au 130 rue du Château alerte beaucoup une partie des riverains.

La lecture architecturale de ce projet semble donner raison à ces riverains qui ne souhaitent pas être écrasés par un immeuble dont l'intégration dans le paysage urbain est assez médiocre.

Pourrez-vous nous tenir informés de la position de la Municipalité sur le recours gracieux de nos citoyens ?

REPONSE DE M. MOUGIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR M. JEAN-MICHEL COHEN

Mon Cher Collègue,

Vous souhaitez avoir des informations sur le permis de construire d'un ensemble immobilier de logements au 130 rue du Château.

Ce permis de construire a été délivré le 23 septembre 2008. Son instruction a bien entendu été réalisée au regard des règles du Plan Local d'Urbanisme, PLU que vous avez voté le 8 avril 2004 et sans doute la constructibilité exagérée de certains quartiers vous avait-elle alors échappée !

Au vu des recours gracieux dont vous faites état, le Maire et moi-même avons reçu le 10 Janvier dernier les représentants de ce ceux qui les ont émis. Nous leur avons exposé que le projet contesté dégage moins de constructibilité que n'autorise le PLU (environ 200 m² de SHON en moins). Ils nous ont explicité en quoi ce projet présentait à leurs yeux un préjudice majeur.

A l'issue de cette réunion, j'ai rencontré le 15 janvier dernier le promoteur et son architecte en leur demandant de revoir certaines dispositions de leur projet, et notamment le parti architectural et son intégration en coeur d'îlot. Ces études sont en cours et feront de ma part l'objet d'un examen précis avant d'être présentées aux requérants.

J'en profite pour vous indiquer qu'au vu de près de 5 ans d'instruction de permis de construire sous l'empire du PLU de 2004, j'entends tirer enseignement de certaines dérives auxquelles conduit son application et engager une procédure de révision de cet outil conditionnant l'évolution du tissu urbain de notre Ville.

Bien entendu, je vous tiendrai informé lorsque nous aurons tiré le bilan de ces 5 années.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAËL LABRUNYE

Notre majorité défend plusieurs projets phares visant à moderniser et à désenclaver le sud de Boulogne-Billancourt pour lui garantir un développement économique et durable. Il s'agit notamment de proposer une desserte des terrains Renault par un transport en commun à la dimension de la Métropole Parisienne, permettant aux futurs milliers d'usagers d'accéder à ce quartier. Nous avons aussi proposé une restructuration profonde de l'aménagement de l'île Seguin, plus respectueuse de ce site exceptionnel, et plus ambitieuse, en l'inscrivant dans la Vallée de la Culture souhaitée par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, Monsieur Patrick Devedjian.

Pendant la campagne électorale, certains avaient vivement critiqué ces projets, estimant que ces derniers étaient issus d'une somme d'incompétences et d'inconsidérations financières et budgétaires.

Il semble bien pourtant que ces projets rencontrent les perspectives de l'ensemble des grands opérateurs publics chargés de ces questions, notamment la RATP, l'État, le

Ministère de la Culture et le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Pouvez-vous, Monsieur le Député-Maire, nous informer des décisions importantes qui ont été prises lors de vos rencontres successives, vendredi 16 janvier dernier, avec le Préfet Mongin, Président Directeur Général de la RATP, puis avec Monsieur Patrick Devedjian, Ministre de la Relance et le Ministère de la Culture ?”

REPONSE DE MME GODIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR LABRUNYE

En effet le vendredi 16 janvier dernier, deux réunions importantes pour l'avenir de notre ville se sont déroulées à Boulogne-Billancourt et à Paris.

Le matin le Maire entouré d'un certain nombre d'élus a rencontré Pierre Mongin, président de la RATP.

Il a été rappelé à cette occasion que la ville souhaitait fermement que le projet de Rocade Métro autour de Paris passe par Boulogne-Billancourt et notamment au sud de notre ville.

Que ce soit le projet métrophérique proposé par la RATP ou que ce soit le projet Arc Express soutenu par la région Ile de France, les deux rocades métro permettent de faire le tour de Paris en se connectant aux terminus du réseau actuel.

Il a été confirmé à Monsieur Pierre Mongin que ce projet de rocade métro était une nécessité stratégique pour notre ville car il permettait de desservir des lieux de développement résidentiel, économique et culturel, générateurs d'un trafic potentiel très important.

Ce projet de rocade métro devra permettre des connexions avec les lignes 9 et 10 et surtout une très importante desserte de la ZAC Renault. Il reliera ainsi directement Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Rueil à la Défense, créant ainsi un arc très important pour le développement économique de nos villes et de notre département.

Ce projet a été voté par le Député-Maire dans le cadre de l'article 13 de la loi sur le "Grenelle de l'environnement". Je vous rappelle qu'il a aussi donné lieu au vote d'un vœu à l'unanimité du Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine.

A l'occasion de sa visite, Monsieur Pierre Mongin a confirmé la position de la RATP qui est de voir la rocade métro desservir notre ville. La loi sur "Le Grenelle 2 de l'environnement" confirmera et renforcera ce projet majeur pour nous.

L'après-midi de ce même jour, à la demande expresse

du Maire, s'est tenue au ministère de la Relance, une réunion regroupant le Député-Maire, le président du Conseil général des Hauts-de-Seine, le Cabinet du ministre de la culture, le président de l'agence de la Vallée de la Culture et le Directeur général délégué de la SAEM Val de Seine aménagement.

Contrairement à ce que peuvent penser quelques esprits chagrins, le projet, présenté lors de la conférence de presse de juillet dernier et confirmé lors de la présentation du CRACL au conseil municipal du 11 décembre dernier, démarre comme prévu en ce début d'année 2009.

Sont donc lancés, comme cela l'avait toujours été annoncé, les programmes de la pointe amont et de la pointe aval.

Ainsi, sur la pointe aval, en accord avec la ville de Boulogne-Billancourt, le département des Hauts-de-Seine a décidé de réaliser et de financer un grand équipement musical public dédié à toutes les musiques. Ce grand projet s'inscrit dans la Vallée de la Culture chère au président de la République et au Président du Conseil Général et cela grâce à l'action conjointe des trois conseillers généraux de Boulogne-Billancourt. Une étude de définition a été lancée la semaine dernière pour déterminer le programme de cet équipement dans ses moindres détails : jauge de la salle, surface complémentaire, pour des salles de répétition ou des studios d'enregistrement, salle de spectacle de taille plus réduite et diverses possibilités complémentaires faisant de ce grand équipement musical le lieu essentiel qui manque dans l'ouest parisien,

Les premiers éléments de cette étude devraient être connus dans trois mois.

A la pointe amont, le ministère de la culture a confirmé sa participation pour 15 millions d'euros afin de créer un pôle "Arts visuels et Arts plastiques".

Je vous rappelle que ce pôle rassemblera notamment, une galerie d'exposition de grande dimension, une ou plusieurs fondations privées, des galeries d'art et des studios d'artistes afin de positionner l'Ile Seguin comme un complément évident du Centre Pompidou et du Palais de Tokyo. Christine Albanel a rappelé qu'elle attendait pour juin prochain un projet approfondi, assorti d'une étude de pré-programmation. Celle-ci est désormais lancée.

En accord avec la ville, l'Agence de la Vallée de la Culture a confié cette étude de pré-programmation à l'association du Palais de Tokyo et à son directeur Marc-Olivier Walher.

Comme prévu, nous disposerons de cette étude avant les vacances d'été.

Christine Albanel a, de nouveau, confirmé ce projet,

son soutien et l'investissement du Ministère de la Culture, lundi 26 janvier dernier au Grand Palais lors du lancement de la 2ème édition de "La Force de l'Art" dédié à l'actualité de l'Art en France.

Enfin, parallèlement, la SAEM Val de Seine, pour le compte de la ville, lance une grande consultation afin de désigner un architecte urbaniste coordonnateur de renom, sur l'ensemble des projets de l'Ile.

L'idée majeure est de redonner à l'Ile une véritable unité, mais aussi de proposer une cohérence programmatique digne d'un lieu de destination majeur. Non seulement nous avons besoin de compétence, mais aussi, de capacité d'écoute et de dialogue pour concevoir sur l'Ile Seguin une grande programmation culturelle, environnementale, urbaine et architecturale.

Notre équipe municipale a toujours voulu, pour l'Ile Seguin, mettre l'ambition et l'innovation en avant. C'est désormais chose faite.

M. Baguet

Merci, Mme Godin, pour ces bonnes nouvelles. M. Cohen a l'air de s'étonner de nos bonnes relations avec le Conseil général et l'Etat. On pourra s'expliquer, mais c'est une très bonne chose. Que la RATP valide le projet de rocade métro, c'est encore mieux. On avait imaginé une boucle de métro, mais la rocade sur l'ensemble de l'Ile-de-France pour 1 million de passagers/jour, qui va relier directement le pôle de Val de Seine et la Défense, c'est une nouvelle assez extraordinaire. Si on y arrive, ce sera vraiment formidable pour la ville de Boulogne-Billancourt. Vous savez qu'il y a un projet d'une rocade un peu plus éloignée à 25 ou 30 kilomètres. L'idéal serait que l'on ait les deux pour relier aussi les pôles les plus éloignés de l'Essonne, de Saclay ou de Roissy.

QUESTION ORALE DE JEAN-MICHEL TISSEYRE

La semaine dernière la presse se faisait échos de l'abandon possible de la transmission du CM sur le site de la Ville, au motif d'une audience assez faible et orientée à la baisse.

Nous regrettons qu'une telle innovation n'ait jamais réellement été promue auprès des boulonnais ce qui explique que nos concitoyens ne l'aient pas encore tout à fait adoptée.

La promotion de ce nouveau canal de communication aurait pourtant été aisée et tout à fait indiquée lors des "Rencontres avec les élus" sur les marchés ou bien lors des récentes "Rencontres de quartier". Un ordinateur portable en lecture bouclée sur nos dernières séances aurait suffi à faire connaître ce nouveau concept. Des flyers signalant l'adresse de cette retransmission en temps réel comme en différé auraient pu être aussi diffusés dans la ville. Enfin

peut-être, une meilleure ergonomie de notre site permettant un accès direct aurait pu aussi favoriser l'intérêt de nos concitoyens.

Etant regrettable que la communication ne soit pas à la hauteur de l'intérêt d'un outil aussi innovant et performant, pouvez-vous nous dire, M le Maire, quelles mesures la municipalité compte-t-elle mettre en oeuvre afin d'augmenter l'affluence de notre retransmission et pérenniser ainsi cette nouvelle offre technologique ?

REPONSE DE M. SOLERE A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR TISSEYRE

Mon cher collègue, comme vous le savez, la mise en place de la retransmission des conseils par Internet depuis le 10 juillet, était une des 100 propositions que l'on avait faites à l'occasion de la campagne des élections municipales. Je suis ravi de voir qu'elle vous êtes d'accord avec cela. N'hésitez pas à continuer sur les autres points, reprenez le programme.

La consultation, à l'inverse de ce que vous avez dit, n'est pas à la baisse, elle est à la hausse de manière constante, linéaire. Les statistiques de fréquentation ne sont pas encore très fortes. On est passé de 500 au démarrage à un peu moins d'un millier. La consultation est de deux tiers en différé et un tiers en direct. L'avantage du différé, c'est que chaque délibération est indexée. Un Boulonnais qui veut regarder une délibération en particulier peut aller le faire tout à fait directement.

Le Maire avait souhaité mettre cela en place parce que cela fait partie de la politique de proximité que l'on met en place avec M. Bacchetta sur Boulogne-Billancourt. Cela permet à de nombreux Boulonnais de suivre la pluralité du débat démocratique. Internet agrandit la salle. C'est cela l'intérêt.

Vous nous interrogez sur la promotion de cet outil. Il y a une grande constante. Il faut avoir le parallélisme des outils. Quand vous faites la promotion d'un site Internet, il faut le faire par Internet. Les flyers dans la rue avec une adresse compliquée, cela ne sert à rien.

On a essayé de le mettre très clairement visible sur le site de la mairie, dont la fréquentation augmente d'ailleurs. On l'a mis sur la newsletter. Il y a un peu plus de 20 000 personnes abonnées, qui la reçoivent de manière hebdomadaire.

J'envisage avec la direction de la communication de trouver d'autres modes de promotion par Internet de la diffusion de ce Conseil municipal, en direct et en différé. En tout cas, rassurez-vous, il n'est absolument pas question d'annuler cette affaire. C'était une mesure à laquelle on est tout à fait attaché et c'est une mesure déjà mise en place et qui fonctionne.

M. Baguet

Avant d'attaquer le voeu sur la sirène Renault, Mme Klein avait demandé au dernier conseil l'organigramme de la ville et l'organigramme du cabinet. Vous les avez sur table. Nous avons respecté les délais, les élections, les procédures, nous avons consulté le CTP, nous sommes maintenant en ordre de marche.

Vous constaterez que ce nouvel organigramme a été considérablement allégé pour être plus lisible par nos concitoyens. Nous passons de 7 directeurs généraux adjoints à 3 et surtout de 41 directions à 30 pour assurer encore plus de cohérence à l'équipe administrative dirigeante de la mairie, plus de transversalité, plus d'informations entre les services. Vous avez également l'organigramme du cabinet du Maire, qui a aussi été traité au régime minceur, puisqu'il est composé uniquement de 7 personnes qui sont en charge directement des fonctions du cabinet. Vous avez le détail des fonctions.

Je souhaite que ce nouvel organigramme soit le plus efficace possible. Nous allons tout faire pour. Et je souhaite plein succès à ces nouveaux directeurs. J'ai été très heureux parce que nous avons ouvert des candidatures de postes en interne. Il y a eu énormément de candidatures. Beaucoup de directeurs, de chefs de service ont souhaité prendre des responsabilités, ce que je trouve très encourageant. Tout le monde n'a pas pu malheureusement obtenir satisfaction, mais cela s'est fait dans la concertation et le dialogue, sans heurts particuliers. Maintenant, nous sommes tous d'attaque pour poursuivre le travail déjà engagé depuis 9 mois.

Sur la proposition de voeu, vous avez vu, par l'intermédiaire de la presse, qu'il y a une petite polémique qui s'est instaurée sur la fameuse sirène de l'Île Seguin. Est-ce la bonne sirène ou pas ? J'ai eu au téléphone les deux présidents des associations des anciens de Renault, AMETIS et ATRIS, plus les responsables de Renault. Tous sont unanimes pour dire que c'est une sirène civile, qui était installée sur le toit des usines Renault de l'Île Seguin. Cette sirène servait aux pompiers, à la sécurité civile et était utilisée le premier jeudi de chaque mois à midi, puis après le premier mercredi de chaque mois à midi. Elle ne servait pas au fonctionnement des usines Renault.

Ils avaient leurs propres sirènes en interne qui, malheureusement, ont été détruites.

Nous n'allons pas rentrer dans une polémique avec le commissionnaire priseur. Un collectionneur a récupéré cette sirène. Il veut la mettre aux enchères, libre à lui. Mais si on doit faire un geste vis-à-vis de cette sirène, qui a quand même un côté symbolique puisqu'elle était sur le toit de l'usine Seguin, il ne faut pas que l'on engage l'argent public et l'argent des contribuables dans une surenchère folle lors d'une vente aux enchères.

J'ai eu au téléphone Mme Vouette et M. Fourcade. Je vous propose un voeu qui, par la suite, devra m'autoriser à prendre les crédits éventuellement nécessaires sur le budget de la culture, chapitre acquisitions. Je propose, pour éviter les frais inutiles, les 20 % du commissaire-priseur plus les taxes et autres, que nous proposons un prix d'achat de 15 000 € TTC, tout compris.

Si le vendeur veut nous céder cette sirène pour 15 000 euros avant la vente aux enchères, nous accepterons. S'il veut nous faire rentrer de force dans la vente aux enchères, nous n'y participerons pas pour ne pas se retrouver entraînés. Il suffirait qu'il y ait éventuellement quelqu'un dans la salle qui fasse monter les prix pour que l'on se retrouve avec une sirène à 50 000 euros. Je ne veux pas engager la ville sur ce terrain glissant. Je propose que nous fassions un geste en disant que nous sommes d'accord pour l'acheter à hauteur de 15 000 euros. Nous demanderons aux associations d'anciens de Renault de participer avec nous à cet achat, et éventuellement de se retourner vers leur sponsor numéro 1, qui est l'entreprise Renault.

Voilà la proposition du voeu que j'émet.

M. Fourcade

Je crois que votre solution est raisonnable. Effectivement, c'est un collectionneur qui a acheté la sirène, qui l'a remise en état. Il voudrait en tirer un profit important. A partir du moment où l'on peut s'appuyer sur les deux associations qui s'occupent de maintenir la mémoire de l'Île Seguin, on doit le faire. Notre groupe votera ce voeu.

Mme Vouette

Effectivement, vous m'avez prévenue de votre intention de nous proposer un voeu ce soir. D'ailleurs, c'est un peu plus qu'un voeu c'est une décision.

J'ai deux remarques. J'aimerais bien qu'au deuxième paragraphe, on enlève la fin de la phrase : "et qui marquait les événements." Parce que cette sirène peut-être ne rythmait pas les entrées et sorties de l'usine, mais marquait certains événements, dont les événements importants comme les bombardements sur la ville et sur l'île.

La deuxième remarque : notre groupe voudrait rappeler que nous estimons un peu anormal que Renault ne fasse pas d'effort financier pour aider la ville à acquérir cette sirène. Nous trouvons que Renault, de façon générale, n'a pas fait d'effort pour que la ville puisse conserver des éléments de l'histoire industrielle de la ville. On a vu ce qui s'est passé avec le mur de l'artillerie. Donc, je souhaite dire au Conseil municipal que nous voulons que Renault nous aide à acquérir cette sirène.

M. Baguet

Effectivement, nous allons solliciter Renault. Je les ai déjà approchés. Ils l'ont laissée filer une première fois, ils n'ont pas envie de participer à l'achat de quelque chose qu'ils avaient la possibilité de garder, puisque c'était sur le toit de leur usine.

Bien évidemment, je vais insister auprès de Renault pour qu'ils participent. Il n'y a pas de raison que ce soit uniquement la contribution des habitants de Boulogne-Billancourt. Il faudrait que ce soit partagé par Renault et par la ville.

Vous êtes d'accord, nous ne nous engageons pas dans une vente aux enchères sans fin ?

Mme Vouette.

Oui, de toute façon, je ne pense pas que la ville ait les moyens financiers de s'engager dans une vente aux enchères. Mais vous ne m'avez pas répondu sur la fin de la deuxième phrase.

M. Baguet

Je suis d'accord, nous pouvons supprimer cette fin de phrase. M. Fourcade, êtes-vous d'accord ?

M. Fourcade

Oui.

M. Baguet

Je mets aux voix ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

1 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE FUSION DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE ET ARC DE SEINE.

Rapporteur : M. BAGUET

Mes chers collègues, vous le savez, lorsque les communautés d'Arc de Seine et Val de Seine ont été créées, chacun des initiateurs avait formulé le souhait d'un rassemblement ultérieur. Aujourd'hui, l'heure est venue de construire un nouveau territoire d'exception entre nos deux Communautés d'agglomération et les 7 villes.

Je rappelle en quelques mots que ce territoire d'exception va compter plus de 300 000 habitants, plus de 160 000 emplois contre 150 000 à la Défense. Nous aurons donc avec ce territoire à la fois la puissance économique et la puissance financière qui sied au dynamisme économique de nos communes respectives. En même temps, nous aurons un atout très important par rapport à

la Défense, celui de la proximité. Dans les compétences qui resteront à débattre, nous avons des compétences de proximité les uns ou les autres, que ce soit le sport de haut niveau, les parcs et jardins, les écoles de musique, les aménagements de voirie, la mission économique, l'emploi.

Au lieu de rester dans une réserve un peu stérile entre les deux Communautés d'agglomération, notre proposition est au contraire de regrouper nos énergies pour faire de notre territoire d'exception un territoire encore plus accueillant pour les entreprises. Beaucoup d'entreprises ont parfois des bureaux sur l'une ou l'autre des communes ; je pense à Canal + qui a 35 000 m² à Boulogne-Billancourt et 35 000 m² à Issy-les-Moulineaux, qui cherche à se regrouper. Dans le cadre de ce nouveau territoire, les responsables de Canal + sont très heureux parce que s'ils trouvent 70 000 m² sur Boulogne-Billancourt et 70 000 m² sur Issy-les-Moulineaux, cela ne changera pas les recettes de taxe professionnelle. Au contraire, en mettant nos énergies en commun, nous pourrions leur apporter une qualité d'accueil supplémentaire. C'est le cas d'un certain nombre d'entreprises qui franchissent la Seine entre Issy et Boulogne-Billancourt, voire Meudon, puisqu'un certain nombre d'entreprises quittent Boulogne-Billancourt pour aller à Meudon et inversement.

Il vous est proposé aujourd'hui la procédure de lancement de la fusion des deux Communautés d'agglomération. Puis nous demanderons au Préfet de valider le périmètre de cette fusion... La Communauté d'agglomération Arc de Seine a déjà délibéré le 18 décembre dernier. Je voulais que Boulogne-Billancourt prenne officiellement position sur la fusion de ces deux Communautés d'agglomération et que l'on puisse, nous aussi, faire la demande au Préfet au nom de la Communauté d'agglomération Val de Seine et de la ville de Boulogne-Billancourt.

Le Préfet a deux mois pour se prononcer. Il a donc jusqu'au 18 février. L'étape importante suivante sera l'organisation de la gouvernance : combien de conseillers communautaires ? Aujourd'hui, nous en avons 30 entre Boulogne-Billancourt et Sèvres. Il y en a 54 pour les 5 autres villes de Meudon, Ville d'Avray, Vanves, Chaville et Issy-les-Moulineaux. Est-ce que nous resterons sur cette assemblée de 84 ? Un peu plus ? Un peu moins ? Il faudra négocier. La présidence de cette communauté sera assurée par Boulogne-Billancourt. C'est nous qui pilotons ce dossier. Les maires des autres communes seront vice-présidents de cette nouvelle Communauté d'agglomération.

Reste aussi le dossier des compétences. Il y a des compétences obligatoires dans le cadre des Communautés d'agglomération, des compétences facultatives et des compétences optionnelles. Il faudra que nous arrétions ensemble les compétences que nous retiendrons pour la nouvelle communauté.

L'organisation administrative doit aussi être évoquée.

Nous avons un problème un fonctionnement un peu différent entre les deux communautés. Notre communauté a un directeur général, qui est également celui de la ville de Sèvres, donc pas à temps plein dans la gestion de la communauté. Nous avons aussi du personnel communal de l'une ou l'autre commune qui travaille pour la Communauté d'agglomération. Nous nous remboursions mutuellement des 85 % de temps de l'un, 5 % de temps de l'autre, c'est assez compliqué. A Arc de Seine, ils ont une administration indépendante et lorsqu'une compétence est déléguée à la Communauté d'agglomération, les services spécifiques des villes sont transférés à la nouvelle Communauté d'agglomération.

Sur ces points, qui sont les plus importants à venir, la gouvernance et les compétences, j'ai proposé aux deux présidents de groupe, Mme Vouette et M. Fourcade, que nous organisions un groupe de travail après la tenue de ce Conseil municipal pour balayer ensemble ces sujets fondamentaux pour la suite.

Nous présenterons au Préfet les propositions des deux Communautés d'agglomération. À partir de ce moment-là, il aura trois mois pour se prononcer de façon définitive. Les deux mois dans un premier temps pour le périmètre court jusqu'au 18 février. L'objectif étant de créer cette fusion des deux Communautés d'agglomération, soit au 1er juillet si l'on y arrive, sinon au 1er janvier 2010. Il vaut mieux prendre des périodes calendaires faciles à gérer.

Voilà la proposition qui vous est faite ce soir. C'est uniquement le lancement de la procédure de fusion et l'arrêt du périmètre. Je sollicite le Conseil municipal pour saisir le Préfet sur ce nouveau territoire.

Y a-t-il des questions ?

M. Cohen

On va justifier simplement, à moins que vous ne fassiez le rapport des commissions auparavant, nous avons demandé à ne pas participer au vote.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a pas participé au vote essentiellement parce que la délimitation n'était pas précisée. Les questions de finances, de compétence et de gouvernance n'étaient pas précisées dans le document. Le groupe @lternance s'est abstenu, posant la question notamment du rapport au SCOT étant donné qu'un certain nombre de communes présentes dans le SCOT ne sont pas présentes dans la future Communauté d'agglomération.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a demandé des précisions sur l'agenda de la fusion, les conséquences financières et l'impact sur les personnels transférés.

Le groupe @lternance a rappelé que les élus socialistes des deux communautés d'agglomération ont adressé des courriers aux deux présidents pour leur demander la communication des documents de travail préparatoires. Certains éléments de réponse ont été donnés lors de la présentation de la délibération, et d'autres points avaient été précisés en commission des finances.

Il a été indiqué que la majorité qualifiée évoquée page 2 est égale à deux tiers des représentants.

Concernant le calendrier de la fusion, le Préfet a un délai maximal de deux mois pour se prononcer. Une fois son accord obtenu, chaque collectivité commence à aborder les questions de représentativité, de compétence, de fonctionnement... Des propositions sur tous ces sujets seront faites au Préfet qui devra donner réponse sous trois mois. Il faut garder à l'esprit que le Préfet des Hauts-de-Seine vient de changer. Des rencontres ont eu lieu avec tous les maires concernés au lendemain des élections municipales. Les maires de Saint-Cloud et de Garches ont indiqué qu'ils préfèrent rester dans l'agglomération « Cœur de Seine ». On assiste dans le département à une redéfinition des regroupements de communes : Suresnes et Rueil-Malmaison viennent de s'unir et pourraient à terme fusionner avec « Cœur de Seine ». Dans le nord du département se dessine le projet d'une communauté de huit communes.

Concernant l'aspect financier, une communauté d'agglomération est un EPCI à taxe professionnelle unique. Les communes ont un délai de 12 ans pour harmoniser leur taux. Le projet pour la nouvelle communauté est de partir du taux moyen pondéré des taux pratiqués dans les communautés actuelles.

Concernant les compétences, les deux communautés d'agglomération n'ont pas retenu les mêmes domaines. Dans la communauté « Arc de Seine », le sport de haut niveau et les écoles de musique sont du domaine communautaire. La communauté « Val de Seine » gère la voirie et les parcs et jardins situés sur le territoire des communes de Sèvres et Boulogne-Billancourt. L'idée est d'additionner toutes les compétences transférées par les deux communautés. Il est difficile en effet de revenir en arrière. Par exemple, si la compétence « espaces verts » n'est plus du domaine communautaire, la Ville devra racheter l'îlot A4 pour un coût qui n'est pas anodin. Les compétences « sport de haut niveau » et « école de musique » sont très intéressantes pour la Ville qui accueille un conservatoire à rayonnement régional et plusieurs équipes sportives de haut niveau.

Concernant les transferts de personnel, les pratiques des deux communautés ne sont pas les mêmes. Arc de Seine a son propre personnel. A l'inverse, la communauté d'agglomération Val de Seine partage son personnel avec les villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt, si bien qu'un jardinier travaille par exemple à 80% pour Val de Seine et à 20% pour sa ville d'origine, ce qui génère des négociations sur la répartition des temps de travail, de la masse salariale. Le fonctionnement adopté par Arc de Seine est beaucoup plus simple.

Concernant le travail préparatoire, la présidence est déjà acquise et les négociations avancent sur la gouvernance. Le Député-Maire a proposé de créer des groupes de travail des groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt de manière à les associer aux discussions.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci, Mme Lavarde, pour ce compte rendu particulièrement détaillé.

M. Fourcade

Nous ne participerons pas au vote pour un certain nombre de raisons.

La première est que, sur les compétences, sur la gouvernance, sur le budget, et surtout sur le calendrier de convergence des taux de taxe professionnelle, pour l'instant, nous sommes dans l'incertitude. Et comme il faudra expliquer aux entreprises de Boulogne-Billancourt et de Sèvres qu'elles auront à augmenter le taux de taxe professionnelle dans le cadre de cette convergence, il faut examiner ce dossier avec beaucoup de soin et avoir un calendrier très précis.

La deuxième raison est qu'il sortira, à la fin du mois de février, des propositions de la commission confiée à M. Balladur. Nous avons déjà participé à plusieurs discussions avec les membres du Comité et il est vraisemblable qu'il y aura une modification des compétences obligatoires des Communautés d'agglomération et des communautés urbaines dans le cadre de ces propositions.

Comme tout ceci est en gestation, aujourd'hui, il ne s'agit que d'un point de départ. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote.

Mme Vouette

La communauté d'agglomération « Val de Seine » à laquelle appartiennent Boulogne-Billancourt et Sèvres, et la communauté "Arc de Seine" ont donc engagé un processus de fusion.

Sur le fond, cette évolution peut se comprendre dans la mesure où, et nous l'avons dit depuis longtemps, le maintien de l'actuelle communauté "Val de Seine", isolée et démographiquement très déséquilibrée, n'était pas justifié.

En revanche, M. le Maire, ce n'est pas parce que nous avons pu faire savoir que nous étions disposés à discuter refonte des agglomérations qu'une telle décision devait être annoncée aux médias avant même que les conseils municipaux concernés n'aient eu à en débattre.

Nous n'avons en effet pas travaillé sur ce que pourraient être les compétences de cette éventuelle nouvelle communauté d'agglomération, ni sur la représentation démocratique en son sein. Vous savez que ce dernier point est particulièrement sensible, puisqu'une certaine commune que vous connaissez bien a une appréciation quelque peu curieuse des principes démocratiques, pour dire clair, exclusion de toute opposition de la communauté d'agglomération dont elle fait partie.

Je ne parle pas ici de notre ville, même si nous regrettons fermement la diminution de la représentation des oppositions au conseil d'agglomération de Val de Seine.

Ceci nous semble particulièrement problématique et je vous signale M le Député Maire et, M. Fourcade, M. le Sénateur, qu'un appel national a été lancé pour demander aux parlementaires, dix ans après la création des communautés d'agglomération, de les faire entrer dans le droit commun en éditant des règles conformes aux principes démocratiques. Nos concitoyens peuvent le signer en ligne sur le site www.democratielocale.com. M le Député et M le Sénateur, à vous de vous en saisir pour montrer que le Parlement est autre chose qu'une chambre d'enregistrement.

Mais revenons à notre fusion : compétences déléguées non définies, représentativité non assurée, périmètre différent de celui du schéma de cohérence territoriale, lui-même très incomplet et insatisfaisant, société publique d'aménagement regroupant notre ville et la communauté d'agglomération « Arc de Seine », mais Sèvres n'en fait pas encore partie alors que nous serons ensemble dans ces communautés fusionnées. Certes, nous pouvons en espérer à terme des leviers d'action et des rentrées financières intéressantes, mais ceci est-il bien étudié ? Le périmètre choisi est-il le plus pertinent ? Fallait-il travailler avec C?ur de Seine ?

Nous espérons que nous allons enfin pouvoir discuter du fond et pas seulement du principe, et nous avons bien noté que vous vous engagez à nous associer aux travaux sur ce sujet.

C'est pourquoi le groupe @lternance votera cette délibération, mais avec les réserves citées.

M. Solère

Je veux vraiment, au nom de la majorité, me réjouir que vous engagiez aujourd'hui la ville de Boulogne-Billancourt dans ce dispositif. Vous parliez tout à l'heure de la réalité économique de ce Val de Seine. Quand vous regardez le poids économique en Ile de France du département des Hauts-de-Seine et des différents pôles économiques qui composent ce département, on se rend compte que le fait du Val de Seine sur un plan économique est une réalité.

La rationalisation voulait vraiment que cette fusion entre ces deux communautés, cela présage peut-être d'autres choses après à l'avenir, mais en tout cas, a minima, ait lieu. Il y a eu des économies d'échelle très claires à réaliser. Aujourd'hui, sur un plan économique, le Val de Seine est un bassin de vie. Que nous ayons aujourd'hui avec nos voisins une unité sur un plan de la gestion me paraît tout à fait positif.

La deuxième remarque que je voudrais faire, et comme l'a rappelé le sénateur Jean-Pierre Fourcade, le gouvernement a confié à M. Balladur une révision du millefeuille administratif. C'est justement pour cela qu'en ce moment, il est tout à fait important que tout le monde se rende compte au niveau de l'Etat que la réalité du département des Hauts-de-Seine, ce n'est pas que la Défense. La Défense, c'est le poumon économique du pays, et ce Val de Seine est également très important sur un plan économique.

Tous les débats qui existent, qui sont tout à fait légitimes, sur les transports publics en Ile-de-France, doivent aussi intégrer la réalité de ce Val de Seine et le développement économique de la ZAC à Boulogne-Billancourt.

Je me réjouis particulièrement de l'annonce que vous faites et de l'accord que vous avez pu trouver avec vos collègues maires sur le fait que vous présiderez vous-même cette future agglomération. Je crois que c'est bien pour Boulogne-Billancourt, j'aurais dû commencer par là et c'est pour cela que l'on s'en réjouit.

M. Tisseyre

M. le Maire, comme vient de le dire ma collègue, Mme Vouette, nous sommes d'accord sur le principe de regroupement de ces 7 communes. En son temps, nous avons en effet dénoncé le manque de pertinence de Val de Seine, qui était en l'occurrence plus une circonstance politique d'association qu'une vocation à réaliser un ensemble équilibré, pérenne et unitaire.

Néanmoins, nous avons quelques réserves. En tant qu'élus, nous regrettons le manque d'informations de ce projet vis-à-vis des élus (du moins ceux de l'opposition) En effet, nous avons appris par la presse, comme tout un chacun, le projet d'union des communautés d'agglomération Val de Seine et Arc de Seine, alors même que la paru-

tion d'un article dans le BBI du mois de décembre annonçant de manière officielle ce projet, laissait présager un travail amont préparatoire.

Concernant le projet de délibération, nous sommes préoccupés par le périmètre de ce nouveau territoire et sa possible évolution au fil du temps. Il n'aura pas échappé aux Boulonnais, qu'en matière de politique d'aménagement du territoire, nous nous référons à un espace à géométrie variable suivant que l'on se réfère au SCOT, au SPLA ou aux communautés d'agglomérations. Dès lors, on peut légitimement se demander comment la politique des nouvelles agglomérations s'articulera par rapport aux objectifs propres à ces différentes instances.

Je souhaite avoir des précisions sur les futures compétences allouées à ce nouvel ensemble et surtout qu'elles seront les conséquences pour Boulogne-Billancourt et Val de Seine.

A ce titre, j'ai aussi des interrogations concernant les modalités de représentativité démocratique relatives au fonctionnement de ce grand ensemble.

Enfin, M le Maire, pouvez-vous nous renseigner sur les grands jalons de la réalisation de ce vaste chantier et son objectif d'aboutissement ?

M. Fusina

La délibération que vous nous proposez ce soir est une délibération importante puisque, là, il s'agit de s'inscrire dans un ensemble élargi d'une part, et d'autre part elle sonne le glas de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine.

La Communauté d'Agglomération du Val de Seine, avait été critiquée lors de sa mise en place par l'ancien groupe @lternance Gauche.Verts, parce que, par définition, elle était inégalitaire. Il y avait une commune de 20 000 habitants qui s'alliait à une commune de plus de 100 000 habitants. Inégalité de population, inégalité budgétaire. Tout cela ne nous paraissait pas viable à moyen et long terme.

D'autre part, cette Communauté d'Agglomération du Val de Seine n'avait pas de réels projets communautaires, si ce n'est la fameuse passerelle, et on sait très bien que pour l'instant, ce projet est suspendu. Je ne sais pas d'ailleurs, M. le Maire, où l'on en est avec cette passerelle parce que je ne suis plus conseiller communautaire, mais il nous semble que ce projet ne devrait plus voir le jour.

On avait une compétence voirie. On sait très bien que les projets voirie de la communauté n'étaient que la somme des projets de chaque communauté. Il y avait la ville de Boulogne-Billancourt qui arrêta son programme de rénovation de voirie d'une part, d'autre part il y avait

Sèvres qui arrêta son programme de voirie, et ensuite, la Communauté d'Agglomération du Val de Seine ne constituait qu'une sorte de chambre d'enregistrement des projets arrêtés par les deux communautés.

On voit très bien la première limite de cette Communauté d'Agglomération du Val de Seine.

D'autre part, les budgets annexes d'assainissement. D'un côté, on avait une régie, de l'autre une gestion directe. Là, il y avait également une incohérence qui a perduré dans le temps.

Enfin, concernant les dépenses de fonctionnement, je me souviens qu'à l'époque, quand on nous avait présenté ce projet, on nous avait dit : vos critiques sont infondées, vous allez voir ce que vous allez voir, les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées.

J'avais fait un petit calcul en comparant basiquement les deux projets de fonctionnement avant la mise en place de la communauté, et en ajoutant à partir de 2006, lorsque l'élargissement des compétences a été stabilisé, on s'est rendu compte hélas que les dépenses de fonctionnement avaient augmenté.

On mesure bien les limites de ce projet Communauté d'Agglomération du Val de Seine. Mais ce sont des limites qui ne sont pas réellement propres à la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, hélas, elles concernent d'autres Communautés d'agglomération.

Comme l'indiquait d'ailleurs le rapport de la Cour des Comptes, il y a de vrais problèmes structurels concernant la mise en place de ces Communautés d'agglomération.

Exemple, Mme Vouette l'a très bien rappelé, les compétences sont souvent mal définies et ne sont que partiellement assumées. Il existe des relations financières opaques entre la Communauté d'agglomération et les collectivités locales qui la constituent. Il y a également le problème des oppositions, car tout cela relève du bon vouloir du président de la Communauté d'agglomération pour définir le statut de l'opposition.

Alors, cela étant, nous sommes favorables, M. le Maire, à cette délibération pour les raisons évoquées parce que c'est un périmètre qui fait beaucoup plus sens, indiscutablement. Il y a un vrai bassin d'emploi, un dynamisme tout à fait constaté, mais nous avons des interrogations sur la rationalisation de la dépense publique. Nous avons des craintes sur la mise en place de cette nouvelle administration qui risque de se traduire par une dérive en termes de dépenses de fonctionnement. Nous verrons bien comment tout cela va se passer.

Enfin, le plus important, c'est la garantie sur la gouvernance, vous en avez parlé tout à l'heure, M. le Maire, nous

sommes très attentifs à ce problème, à ce que les oppositions soient respectées dans ce nouvel instrument.

Nous aurons une nouvelle force de frappe budgétaire, c'est tout à fait intéressant. Il y a des projets qui ne peuvent pas être conduits au niveau de Boulogne-Billancourt, mais qui verront très certainement le jour au niveau de cette communauté. Néanmoins, il ne faudrait pas que Boulogne-Billancourt ne joue pas le rôle moteur qui doit être le sien dans ce nouvel ensemble.

M. Cohen

M. le Maire, mes chers Collègues, un petit mot pour rappeler à M. Fusina qu'il n'a pas une très bonne mémoire de tous les dossiers, que vous avez signé le projet d'harmonisation d'éclairage public entre Sèvres et Boulogne-Billancourt, qui est le plus important projet d'éclairage public en France au titre communautaire. Il a été entrepris sous la précédente mandature et vous l'avez signé récemment. Pour démontrer à M. Fusina qu'il faut avoir une vision totale des choses.

Quant à notre position sur le vote, elle n'est pas négative. C'est une position d'attente.

Les deux questions qui nous préoccupent le plus :

1 - Comment comptez-vous protéger l'autonomie de décision ? Car, quoi qu'en dise M. Fusina, cela m'importe plus de savoir comment les poubelles sont ramassées à Boulogne-Billancourt, et un peu moins la façon dont elles le sont à Chaville.

2 - Surtout ce problème d'harmonisation des taxes professionnelles, car je ne vois pas Chaville ou Issy-les-Moulineaux accepter de baisser leur taxe professionnelle pour nous faire plaisir et amputer leurs recettes. Je ne vois pas le système mathématique qui nous permettrait de faire cela.

Sous ces réserves-là, pourquoi pas, si c'est bardé de tous les côtés, cela pourrait être un bon projet.

M. Baguet

S'il n'y a plus de demandes de parole, je rappelle que l'objet de la délibération porte sur le territoire et uniquement le territoire. On ne parle pas de gouvernance ni de compétences. Ce sera dans un deuxième temps. Une fois que nous aurons travaillé avec les présidents de groupe, nous reviendrons devant le Conseil municipal pour avoir ce débat de fond sur l'addition ou la soustraction ou la complémentarité des compétences des uns ou des autres.

Deuxièmement, nous pouvons dire qu'avec cette fusion des deux Communautés d'agglomération, nous donnons du sens à la nouvelle Communauté d'agglomération. Il n'y avait pas de sens aujourd'hui à être associé à Sèvres.

Je voudrais vous faire un petit rappel. Je voudrais lire un article d'une délibération qui a été approuvée au Conseil municipal :

"Article premier : le Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt, prenant acte que le périmètre actuel à l'étude du projet de périmètre de Communauté d'agglomération Arc de scène comprend les communes de Meudon, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Chaville et Ville d'Avray, et considérant les complémentarités entre le périmètre précité et les territoires des villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt, demande que le périmètre du projet de communauté d'agglomération Arc de Seine soit élargi à Boulogne-Billancourt et Sèvres.

Article 2 : le Maire est autorisé à entreprendre auprès des villes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves, Chaville, Ville d'Avray, Sèvres et du Préfet des Hauts-de-Seine les démarches nécessaires à l'arrêt du périmètre, tel que défini à l'article premier, en vue de la mise en oeuvre du projet de Communauté d'agglomération Arc de Seine élargie aux communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres."

C'était une délibération présentée au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt par Jean-Pierre Fourcade le 7 novembre 2002, votée à l'unanimité. Je lis les débats venant de M. Fourcade : "Les études ont montré, que ce projet pouvait être intéressant, notre intercommunalité avec Sèvres aujourd'hui est trop petite. Je note qu'il y a de réelles complémentarités et je demande que le périmètre d'Arc de Seine soit élargi à Boulogne-Billancourt et à Sèvres."

Mesdames et messieurs, je peux même rajouter un petit article de M. Kosciusko-Morizet, le vice-président de la Communauté d'agglomération, qui dit : "Lorsque nous avons décidé de créer Val de Seine fin 2002, M. Fourcade ici présent et moi-même, avons conscience de préparer le groupement ultérieur avec les cinq communes d'Arc de Seine. Aujourd'hui la perspective d'une future réforme de la fiscalité territoriale ainsi que les projets du Grand Paris incitent à des regroupements plus larges. Une Communauté d'agglomération forte de 300 000 habitants et comptant 1,3 Md€ de base de taxe professionnelle est un interlocuteur incontournable au niveau du Conseil régional et un partenaire majeur du Conseil général, et en particulier dans les relations avec le Conseil régional, le STIF et Paris."

Je comprends les réserves du groupe @lternance, et c'est normal, et j'apprécie leur vote positif. En revanche, comme on n'est pas tout à fait à la fin janvier, nous avons le droit de formuler encore des vœux. J'aimerais quand même qu'en 2009 le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt cesse un peu son hypocrisie. Cette délibération a été votée à l'unanimité. Tous, autant que vous êtes ici présents, vous avez voté cette délibération demandant à Jean-Pierre Fourcade de se rapprocher des maires pour

élargir la Communauté d'agglomération.

Ce que vous avez rêvé, nous, nous le faisons. Voilà, M. Fourcade.

(Applaudissements...)

Vous avez la parole, M. Fourcade.

M. Fourcade

Deux observations.

La première : j'ai proposé à tous les maires participant au Syndicat Mixte du Val de Seine, qui regroupe 11 communes, de créer une seule communauté. Cela se passait dans les années 2002/2003. Il y a eu un refus de la part d'un certain nombre de nos collègues, et c'est là qu'a été créée la communauté Arc de Seine. Mais j'avais été le premier et j'avais même mandaté un cabinet d'expertise dirigé par le Maire de Sceaux, M. Laurent, pour examiner comment on pouvait transformer notre syndicat mixte chargé de préparer le schéma de cohésion territoriale en une seule communauté, car j'étais bien conscient qu'il fallait dépasser les limites purement communales.

Il y a eu un refus. La communauté Arc de Seine a été créée sans concertation avec nous.

Deuxième observation : j'avais toujours associé l'autre communauté, celle de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson à l'opération, car je pensais que c'était un bassin d'emploi complet avec des résidences et des communes disposant d'espace et de possibilités de développement, alors que nous n'en avons plus beaucoup. Je souhaitais que l'on puisse réunir les trois communautés, et non pas les deux, comme vous venez de le faire.

Voilà la réponse que je peux faire. Sur l'accusation d'hypocrisie, je ne répondrai pas, ce n'est pas le lieu. Ce que je crains, c'est vraiment la perte d'autonomie de Boulogne-Billancourt, et cela, c'est un problème de fond.

M. Baguet

M. Fourcade, n'essayez pas de vous rattraper. J'ai ici toutes les lettres que vous avez envoyées aux 5 maires de la Communauté d'agglomération d'Arc de Seine où vous les suppliez de faire une communauté avec Sèvres et Boulogne-Billancourt. J'ai tous les documents. N'allez pas dire que ce que vous avez écrit en 2002, ce que vous avez fait voter à l'unanimité par le Conseil municipal, y compris les socialistes, est devenu une catastrophe 7 ans après. Un peu de réserve quand même par rapport à cela, excusez-moi.

Vous avez fait toutes les démarches possibles, vous êtes même allé voir le ministre de l'intérieur pour demander qu'il impose ces 7 communes. Ce n'était pas 9 ou 11,

c'était les 7. Vous restez sur votre position. Nous, nous nous tournons vers l'avenir ; vous, vous avez tenté de vous tourner vers l'avenir, vous avez échoué. Vous restez sur votre position, qui est hypocrite, parce qu'elle n'a aucune raison d'avoir changé d'avis 5 ans après. Je ne comprends pas pourquoi, 7 ans après, vous ne votez pas cette délibération, mais ce n'est pas grave, nous allons faire avancer le territoire d'exception. Nous le ferons sans vous. Les Bouillonnais en seront informés en temps et en heure.

Ont voté pour : 45 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 3 part mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n°1 est adoptée.

2 - PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION DE POSTES.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, cette délibération, très courte pour une fois, vous propose la transformation de 9 postes au tableau des effectifs de façon à faire correspondre les fonctions exercées par les agents avec le titre de leur poste.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - MUR MITOYEN SITUE 36, RUE DENFERT ROCHE-REAU – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE REPARTITION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Rapporteur : Mme Belliard.

La Ville possède une rampe d'accès au parking du gymnase Denfert-Rochereau que nombre d'entre vous connaissent, situé 40 - 42 rue Denfert-Rochereau, et un cabinet qui s'appelle le cabinet Legrand Géomètre a été missionné pour valider la mitoyenneté de ce mur avec la propriété voisine. Le mur étant dégradé, il convient de

procéder à son entretien et sa réparation. 50 % des charges reviennent à la Ville et ainsi la part de la Ville s'établit à 4 934,64 euros.

Je vous remercie.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - REVISION DES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1er FEVRIER 2009.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, une feuille vous a été remise sur table ce soir en complément et on a fait figurer en gras les deux mots ajoutés, au dernier paragraphe de la page 2.

Le principe général de cette délibération est la révision des tarifs municipaux.

Des tarifs nouveaux ont été créés cette année pour correspondre à l'ouverture de nouveaux équipements comme la salle du Parchamp, la création d'ateliers d'arts plastiques, l'occupation des espaces verts de la ville, la mise à disposition de locaux scolaires au profit de centres de loisirs privés, et la mise à disposition de matériel à des organisateurs de manifestations.

Les tarifs qui n'ont pas bougé sont ceux des cimetières, de la publicité du magazine BBI et du BB Sortir, et la mise à disposition de locaux pour le tournage de films, les tarifs de cette catégorie ayant été régulièrement augmentés dans les dernières années.

Un grand travail a été fait par les différents services concernés pour offrir une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité à la population. Des comparaisons ont notamment été faites avec d'autres tarifs de salles voisines. Il ressort que la tarification semble plus claire, avec notamment un tarif de location pour les salles heures de jour et heures de soir et de week-end. L'idée étant d'essayer de mettre en place un contrôle de gestion, puisque notre objectif 2009 est d'arriver à connaître le coût de fonctionnement des équipements publics.

Par ailleurs, nous avons débattu des éléments principaux en commission.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt aurait souhaité que le document remis contienne les précédents tarifs et le pourcentage d'évolution proposé.

Le groupe @lternance aurait souhaité obtenir quelques précisions sur la location des salles et l'application des tarifs en janvier 2009.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, les mêmes points ont aussi été abordés puisque le groupe @lternance s'est tout d'abord étonné de la diminution du nombre de mises à disposition gratuites de salles pour les associations boulonnaises, deux associations se seraient même plaintes de la difficulté rencontrée pour obtenir une salle.

Il a été rappelé que la mise à disposition gratuite des salles représente un manque à gagner significatif pour la Ville et que l'adéquation entre les demandes et les moyens est difficile. La gratuité incite les associations à demander des locaux surdimensionnés par rapport à leurs besoins réels. Il faut avoir conscience des coûts importants liés à la nécessité de mobiliser des gardiens, et très souvent en dehors de leurs horaires normaux de travail (le soir et le week-end).

Bénéficier d'une salle n'est pas un droit. Certaines associations louent une salle 70€ la journée à la Ville pour organiser des stages de danse payants. Il n'est pas normal que des associations fassent des bénéfices au détriment de la Ville. Autre exemple : une association parisienne a bénéficié d'une salle pour organiser un spectacle au profit d'une autre association parisienne. Il est urgent et nécessaire de remettre de l'ordre dans la mise à disposition des salles.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à connaître le pourcentage d'augmentation des tarifs.

La comparaison entre les anciens et les nouveaux tarifs est difficile à réaliser dans des tableaux lisibles. Par exemple, auparavant une salle pouvait avoir deux tarifications horaires : 4 € de l'heure pour une répétition et 15 € pour un cours de danse. Dans un souci de transparence et d'équité, la présente délibération propose un tarif unique pour cette salle, qui est un taux moyen des deux précédents.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à ce que les associations non subventionnées bénéficient de deux gratuités par an et non de "une à deux fois par an", comme cela est indiqué pour les associations pas ou faiblement subventionnées.

L'enveloppe des subventions aux associations a été contenue. La mise à disposition gratuite est une subvention en nature. Certes la Ville n'a pas un objectif commercial, mais il faut être raisonnable.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci, Mme Lavarde, pour ce compte rendu très complet. Avant d'ouvrir le débat, je voudrais remercier les services municipaux et tous les élus qui ont participé au travail effectué sur cette mise à plat des tarifs, tarifs de location de salles notamment. C'était un travail considérable. Il reste perfectible. C'est un début, comme dit Mme Belliard, mais je crois qu'il y a une belle mise à plat générale, et en tout cas très courageuse.

M. Tellini avait demandé en commission des finances qu'on lui communique la dernière délibération sur les tarifs de salles pour qu'il puisse faire lui-même ses comparaisons d'augmentation. M. Tellini, je crois que l'on vous a apporté ce document ce midi. Vous l'avez eu ? Avez-vous pu travailler dessus ?

M. Tellini

Oui, absolument, M. le Maire. J'ai un ordinateur à la place du cerveau et j'ai pu analyser les 700 ou 800 tarifs comme cela...

Merci d'avoir répondu à ma demande. Vous me les avez communiqués, c'est fort gentil, mais vous n'avez pas répondu à une question. Vous nous avez relu tout à l'heure des articles, et moi, en relisant la délibération que vous m'avez gentiment déposée, je vois que les propositions d'augmentation étaient de 1,5. Il y a deux articles qui le précisent. Or, j'observe quand même que, dans ce que vous nous avez donné, même si j'entends bien les explications fournies, vous avez tenté des harmonisations, etc., mais il était quand même important d'avoir une idée, ne serait-ce que relative, du pourcentage moyen pondéré des augmentations, puisque c'est quelque chose que vous aimez bien faire.

M. Tisseyre

M. le Maire, j'ai juste une remarque concernant l'annexe à la délibération portant sur la révision des tarifs

applicables à compter du 1^{er} février 2009. Le paragraphe traitant des modalités de mise en oeuvre des tarifs stipule un régime spécifique de location pour le Carré Bellefeuille. Or, il me semble que lors du Conseil municipal du 25 septembre dernier, M. le premier adjoint nous avait annoncé des modalités identiques aux autres salles lors d'une question que je lui avais posée.

M. Baguet

Nous allons vous répondre.

Mme Vouette

M. le Maire, nous sommes sensibles à la nécessité d'assainir les finances de la Ville. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour faire cesser certaines pratiques abusives telles qu'elles nous ont été signalées lundi dernier.

Cependant, il nous semble exagéré de porter à une unique occurrence le nombre de mises à disposition gratuites de salles de réunion pour les associations ne recevant pas de subvention. En commission des finances, il a certes été dit que ce serait ajusté au cas par cas, mais ajusté au cas par cas, cela veut dire que dans la ville, cela va jaser sur l'arbitraire des décisions, et le médiateur de la Ville va avoir du pain sur la planche !

Nous proposons plutôt de modifier les conditions de demande de salle avec un descriptif bref des activités prévues et d'assortir tout manquement aux engagements pris à une facturation.

Au minimum, il faudrait porter à deux le nombre de mises à disposition gratuites : une pour l'Assemblée générale annuelle des associations et une pour un événement festif ou particulier.

Mme Even

Que va-t-il se passer pour les associations ayant utilisé au mois de janvier des salles, pensant toujours bénéficier de la gratuité de celles-ci ?

M. Fourcade.

L'effort de transparence et de classification est louable. Je vois qu'en comparant avec les tarifs de l'année dernière, il y a des augmentations qui sont de 1, 2, 5, 10 %, mais il n'y a pas de considération générale.

Quant au régime des associations, je pense, comme Mme Vouette, qu'il faudrait que ce soit deux gratuités par an et uniquement pour les associations non subventionnées, parce que le texte disant : "un ou deux pour des associations non subventionnées ou bénéficiant d'une faible subvention" ouvre la porte à beaucoup de débats. Il vaut mieux que ce soit clair. Deux salles par an à des asso-

ciations non subventionnées, telle est ma proposition.

M. Baguet.

Plusieurs points.

Sur l'augmentation du taux moyen pondéré, M. Tellini, je vous réponds ce que l'on vous a répondu avec Mme Belliard en commission des finances. C'est quasiment impossible. Cela a été expliqué par Mme Lavarde. Des tarifs pour les répétitions étaient différents des tarifs pour les spectacles. Il fallait simplifier les choses avec un tarif de jour, de soir et de week-end. C'est ce qui a été proposé. C'est beaucoup plus simple. On n'arrivera pas au taux moyen pondéré.

Notre volonté est vraiment de remettre les choses à plat ; ce n'est pas de reconduire systématiquement ce qui a été fait dans le passé. Dans le passé, il y a des choses très positives qui ont été faites, mais d'autres pas.

Mme Lavarde a cité quelques exemples d'associations parisiennes. On mettait gratuitement à disposition des salles pour des associations parisiennes qui faisaient des spectacles caritatifs pour d'autres associations parisiennes pendant que Boulogne-Billancourt payait l'eau, le chauffage, l'électricité et le gardien. Ce n'est pas normal.

Nous avons été trop laxistes ces dernières années parce que les associations considèrent cela comme un droit, elles considèrent qu'elles ont droit à deux gratuités par an. Certaines font le calcul en se disant : si on demande moins de 500 euros de subvention, avec deux grandes salles à 2 000 euros de prix de revient, on est gagnant parce que deux fois 2 000 euros valent mieux qu'une subvention à 500 euros. Les calculs sont faits par les responsables d'associations. Je pense qu'il vaut mieux partir sur une base un peu plus dure aujourd'hui, que nous assouplirons au fil du temps en fonction des besoins, mais il faut remettre les choses à plat.

Ce que citait comme exemple Mme Lavarde est tout à fait exact.

Il y a des sociétés qui se mettent en régime associatif pour bénéficier d'une fiscalité associative. Elles louent une salle au nom d'une association, elles organisent des stages payants et elles gagnent de l'argent sur le dos de la ville. Il faut tout remettre à plat.

Il faut aussi que les associations soient raisonnables et qu'elles ne demandent pas une salle de 500 personnes alors qu'elles sont 200. Le fait qu'elles soient obligées de demander la salle, de la justifier, permet de remettre les choses au point.

Un autre exemple. Une association locale avait demandé une salle au Pont de Sèvres nous avons découvert par la suite que cette association avait prêté gratuite-

ment la salle à une association nationale qui avait réalisé un grand colloque. Je me suis rendu sur place, il n'y avait personne car ils étaient partis déjeuner à 16 heures ; mais notre gardien était là depuis le matin et la ville n'avait pas été informée que la salle avait été prêtée à une autre association nationale.

Nous sommes tous d'accord pour remettre les choses au point et assouplir le système au fur et à mesure.

Pour répondre à Mme Even, à partir du moment où cette délibération s'applique au 1^{er} février 2009, nous remettons les compteurs à zéro au 1^{er} février. Pour toutes celles qui ont bénéficié de salles au mois de janvier, nous repartons à zéro. Il faut être juste pour que cette décision soit approuvée.

En ce qui concerne le Carré Bellefeuille, je ne suis pas d'accord. C'est une très belle salle qui a coûté cher. Elle doit être louée plus cher que l'espace Landowski, qui doit être loué plus cher que la salle polyvalente, qui doit être louée plus cher que la salle des Fougères. Sans rentrer dans le système de marché, nous avons quand même des niveaux de salles qui offrent des qualités d'accueil différentes, qui ont des coûts différents. Il faut que nous ayons des coûts adaptés à chacune des dépenses concernées.

M. Cohen

Je suis tout à fait disposé à voter cette délibération, mais il suffirait que vous nous fassiez plaisir et que vous disiez qu'il est proposé d'accorder deux gratuités par an, cela évitera des litiges et cela nous permettra de voter cette délibération.

M. Baguet

Dans la délibération, nous avons mis une ou deux. Effectivement. Mme Dubost propose une à deux au lieu d'une ou deux. C'est bien la financière qui parle ! Nous mettons "un à deux", vous êtes d'accord ?

M. Fourcade.

Oui.

M. Baguet.

Nous sommes d'accord pour 1 à 2 gratuités par an à la place du ou.

Ont voté pour : 50 dont 7 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - PASSEPORTS BIOMETRIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LE PREFET POUR LA MISE EN DEPOT DES STATIONS D'ENREGISTREMENT DES DONNEES.

Rapporteur : Mme Belliard.

Tout d'abord, toutes nos excuses, dans le dossier remis pour les commissions, beaucoup n'avaient pas eu le dossier complet, à savoir la délibération et le document qui précise ce qu'est le titre sécurisé. Normalement, tout a été mis sur table ce soir et vous avez la totalité des éléments.

Cette délibération nous rappelle que le règlement du Conseil de l'Union Européenne en 2004 a fait obligation aux membres de l'Union de délivrer, au plus tard le 28 juin de cette année, des nouveaux passeports dits électroniques, qui comportent une photo numérisée et les empreintes digitales.

Le Préfet des Hauts-de-Seine a demandé aux différentes collectivités quelles étaient celles qui étaient partantes pour s'équiper de ce type d'équipement. Dans les délibérations, nous signifions que 24 communes sur les 36 ont accepté. Dans les faits, entre le moment de la rédaction de la délibération et hier, nous sommes passés de 24 à 29 communes, ce qui est bien. Cela veut dire que nous sommes plus nombreux à nous équiper pour un total précis de 99 stations d'enregistrement.

A Boulogne-Billancourt, nous allons avoir 7 stations d'enregistrement. Nous avons délivré 17 916 titres en 2007 simplement à des Boulonnais. Il faut savoir qu'en délivrant des passeports biométriques, nous pourrions délivrer des passeports non seulement aux Boulonnais, mais aux villes voisines, voire même à des Toulousains de passage qui resteraient plus de 15 jours sur la ville. On a vérifié l'information, c'est une délivrance absolument pour toute la France.

Pour les cartes d'identité, la question se posera pour la fin 2009.

Cette mise aux normes en termes de matériel et de locaux nous pose quelques soucis. Il faut réaménager le local de l'Etat civil au rez-de-chaussée. L'ensemble des travaux a minima est aujourd'hui chiffré à 80 000 euros. La formation, pour répondre à des questions posées, sera bien faite par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, l'ANTS, c'est elle qui est responsable de la formation des agents et qui viendra ici assurer les formations.

Par ailleurs nous recevons une petite subvention, sans commune mesure avec les coûts engendrés, de 2 500 euros.

M. Deniziot avait fait une remarque en disant que compte tenu des coûts supportés par la ville pour aména-

ger nos locaux reconnus classés et qui sont très particuliers ici à l'hôtel de ville, nous pourrions demander une subvention complémentaire à l'ANTS pour financer les travaux.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Le débat a porté sur la formation des agents qui utiliseront ces machines, à savoir qui en est chargé et dans quel délai ils seront formés.

En passant, il semblerait qu'il faudrait mettre à jour sur internet les tarifs pour faire un passeport, tarifs qui ont changé très récemment.

M. Baguet

Merci, Madame, pour cette observation.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a rappelé les efforts déployés par l'ancienne municipalité pour obtenir la dotation de 2 500€ par poste, subvention qui malheureusement ne couvrira qu'une petite partie des coûts.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette

Comme d'habitude, c'est encore un exemple du désengagement de l'Etat. L'Etat, depuis quelques années, reporte les charges de servitude publique sur les collectivités territoriales, les compensations sont insuffisantes. Ils font exploser les coûts de fonctionnement sur les collectivités territoriales. Nous trouvons cela inadmissible.

M. Baguet

Mme Belliard a évoqué les coûts importants que cela représentait, 80 000 euros pour la ville de Boulogne-Billancourt pour des subventions de 2 500 euros par poste, multiplié par 7 postes, soit 17 500 euros, c'est-à-dire effectivement moins du quart de la dépense.

Vous avez raison, Mme Vouette, de souligner que c'est un désengagement de l'Etat. D'ailleurs, lorsque nous avons été élus, nous avons engagé une procédure, au même titre qu'un certain nombre de communes, ce qui n'avait pas été fait par le passé parce que l'équipe municipale n'avait pas voulu le faire. Nous avons demandé à récupérer le coût de délivrance des cartes d'identité et des passeports. Je rap-

pelle que l'on délivre plus de 17 000 passeports par an. Nous sommes en procédure, nous attendons le passage devant le tribunal administratif, nous demandons 1,5 M? de dédommagement à l'Etat. Nous espérons en toucher une bonne partie.

Le gouvernement vient de régulariser la situation. Cela a été arrêté par la commission mixte paritaire. Il propose 3,50 euros de dédommagement par passeport ; 3,50 euros cela représente à la limite un poste et demi de travail, alors qu'à notre guichet des affaires générales et de l'Etat civil, nous avons beaucoup plus de personnel.

Mme Belliard, vous voulez répondre sur la formation ?

Mme Belliard

Vous sembliez inquiets sur la formation. La formation va être délivrée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. C'est elle qui va habilitier les agents à effectuer toutes ces manipulations. Sur Boulogne-Billancourt, cela représente la formation de 30 agents. Tous les agents vont être formés de façon à assurer une polyvalence et qu'ils puissent traiter tout aussi bien ces questions-là que d'autres questions relatives aux mariages, aux décès, etc.

Cela nous paraît important dès le départ d'impulser cette connaissance technique puisque, vous l'avez vu dans votre dossier, l'ensemble du bureau est mis sur table avec des rampes lumineuses. On doit prendre la photo de la personne en face de soi. On a différents éléments et équipements informatiques qui seront en connexion directe et sécurisée avec la préfecture.

L'habilitation va être demandée pour l'ensemble des agents et la formation durera une journée et demie sur place.

La délibération, c'est une autorisation à donner au Maire pour signer la convention avec le préfet des Hauts-de-Seine pour la mise en dépôt des stations d'enregistrement des données.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6 - MARCHE D'ENTRETIEN, MAINTENANCE, REPARATIONS ET DEPANNAGE DES PORTES AUTOMATIQUES - AVENANT N°2 - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Lors de sa séance du 28 septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché d'entretien, de maintenance, de réparations et du dépannage des portes automatiques des bâtiments gérés par les services municipaux. Ce marché a été attribué à la société TFP pour une durée globale de cinq ans et un montant total de 836 889 euros H.T., (soit 1 000 919,24 euros T.T.C.). Il a

fait l'objet d'un premier avenant de transfert à TFP SAS, en 2007, suite à la dissolution de l'entreprise Serrurerie TFP.

Ce marché comprend quatre types de prestations :

- la maintenance préventive,
- la maintenance curative et le dépannage,
- la maintenance de la télésurveillance,
- les travaux de rénovation.

En premier lieu, le marché prévoyait une prestation de télésurveillance dont l'exécution a été différée jusqu'en avril 2008. Ce report a induit une moins-value de 32 887,50 € HT (soit 39 333,45 € TTC).

En second lieu, la liste des équipements pris en charge a été modifiée pour s'adapter aux évolutions du parc immobilier de la Ville :

- d'une part, cinq équipements ont été supprimés ce qui entraîne une moins value de 10 122,50 € HT (soit 12 106,51 € TTC).

- d'autre part, quarante-quatre nouvelles installations ont été ajoutées dans plusieurs bâtiments gérés par la Ville tels que les locaux du CAT, les Ateliers municipaux, l'école maternelle Jean Guillon, le gymnase Paul Souriau, etc. (cf. liste en annexe) pour un montant global et forfaitaire de 133 914,38 € HT (soit 160 161,59 € TTC).

Le montant résultant de ces plus et moins values de l'avenant s'élève à 90 904,38 € H.T. (soit 108 721,64 € T.T.C.) ce qui porte le montant du marché, en base 2006, à 927 793,38 € H.T. (soit 1 109 640,88 € T.T.C.), soit une augmentation de 10,86 %.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 portant sur l'incidence financière de la modification de la liste des équipements du marché d'entretien, maintenance, réparation et dépannage des portes automatiques.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

C'est une bonne chose. Il y a beaucoup de portes automatiques à mettre en place, notamment pour l'espace Landowski. Des portes automatiques ont été mises aux Passages, surtout pour les mamans avec des poussettes, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, parce qu'il y a des portes assez lourdes, notamment à l'espace Landowski. Nous allons le faire cette année.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (D.O.B.) DE L'EXERCICE 2009.

Rapporteur : Mme Dubost

M. le Maire, mes chers collègues, la préparation du budget primitif 2009 implique de débattre des grandes orientations à prendre pour l'année à venir.

Cette année, le débat d'orientations budgétaires 2009 présente la spécificité de se tenir dans un contexte particulièrement atypique, se situant au croisement de deux événements marquants. En effet, il est la première grande expression des orientations budgétaires de l'équipe nouvellement élue et se situe dans un contexte de crise économique et financière mondiale et nationale.

En raison de cette crise, de l'incertitude et de l'instabilité majeure qui en découle, le contenu du présent débat concerne principalement l'exercice 2009.

Lors de sa préparation budgétaire, l'équipe municipale aura l'obligation, dans un premier temps, de mettre en oeuvre les réalisations engagées par l'équipe précédente dans ce contexte économique et financier difficile, puis le budget donc le budget 2009 sera marqué par la mise en oeuvre d'une gestion rigoureuse des dépenses afin de permettre, une fois le redressement des finances de la ville réalisé, la réalisation des nouveaux projets dès 2011.

Dans le document, il vous est expliqué d'une part les orientations budgétaires des objectifs volontaristes et nécessaires : rétablir la capacité d'autofinancement de la Ville, contenir la dette, établir un plan très significatif de consolidation de revolving.

Pour cela, des moyens sont à notre disposition, une nouvelle intercommunalité plus pertinente et plus efficiente, dont on surveillera attentivement les impacts financiers, des mesures pour dynamiser fortement les recettes, des mesures d'économies significatives et, en dernier recours, le levier fiscal.

M. le Maire, chers collègues, les efforts de gestion dans le cadre de l'élaboration du budget 2009 doivent être et seront répartis équitablement entre les partenaires de la Ville (Communauté d'Agglomération du Val de Seine, SAEM, associations), le personnel communal et les citoyens bouloonnais. Ces efforts constitueront un message fort en direction de nos partenaires financiers, qui en ont besoin.

Toutefois, les efforts de gestion qui seront menés en 2009 ne viendront en rien diminuer la qualité des services rendus aux Bouloonnais et la poursuite de la modernisation de l'outil de travail du personnel communal.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a regretté l'absence de données chiffrées précises sur l'évolution des dépenses : augmentation de la masse salariale ? Augmentation des dépenses d'investissement ?

La progression de 15% du levier fiscal est jugée inconcevable dans le contexte économique actuel. Le tableau sur le levier fiscal page 15 est très intéressant, il serait pertinent d'y associer une comparaison des valeurs locatives.

Le groupe @lternance a demandé quels seraient les sujets qui pourraient s'inscrire dans la suite de la négociation avec l'INCA. Quel est le coût de changement du logiciel comptable ? On connaît les difficultés d'une telle migration.

Le DOB fait état d'une évolution des tarifs municipaux en profondeur : de quels tarifs parle-t-on ? Quelles sont les marges de manœuvre de la Ville ?

La Ville est confrontée à un effet ciseaux : baisse des recettes et hausse de charges. Les mesures présentées dans le DOB visent à faire des économies tout en préservant la qualité de travail des agents.

Sur les différents points évoqués par les deux groupes, les éléments de réponses suivants ont été apportés :

Le logiciel comptable n'est plus maintenu. Il a onze ans. Seules Paris et Lyon continuent à l'utiliser. Le coût de son remplacement est estimé à 500 000 €

Concernant le levier fiscal, aucune position définitive n'a été arrêtée. Les services de la Ville connaissent la tendance du budget 2009, mais il leur manque encore des éléments pour arrêter l'augmentation définitive des taxes.

Le nouvel organigramme va générer des économies. Le nombre des directeurs généraux adjoints passant de 7 à 3, le nombre de directions est sensiblement diminué. Outre les économies en termes de salaires, la Ville va aussi faire des économies sur les avantages en nature liés à l'exercice de fonctions de direction.

Les nouveaux tarifs seront fixés de manière à mieux répartir les coûts réels supportés par la Ville. Par exemple, la liste des enseignes lumineuses n'a pas été mise à jour depuis 3 ans, si bien que certaines sociétés en sont exonérées.

La gestion des locaux va aussi être optimisée. Jusque dernièrement, la Ville louait pour 25 000 € par an de bungalows pour héberger des jeux de société américains alors même que le centre Georges Gorse pouvait accueillir tous ces jeux dans de bonnes conditions d'hydrométrie et de température.

Comme cela a été fait avec l'INCA, la ville cherchera à supporter uniquement les coûts dont elle est redevable. Le recours aux financements extérieurs sera systématisé.

M. Vincent

M. le Maire, mes chers collègues, le rapport que vous nous présentez ne donnant pas de chiffres de projection de recettes et de dépenses pour les deux ou trois années à venir, contrairement aux rapports des années précédentes, il nous est difficile de porter un jugement sur les axes que vous proposez, même si nous ne pouvons que souscrire, bien sûr, au souci d'économies que vous affichez.

Je me bornerai donc à faire quelques observations sur les commentaires inquiétants que vous donnez, en particulier page 6, sur l'évolution de la dette. En effet, l'évolution de la dette donne un éclairage sur la situation financière de la ville.

Vous écrivez, je cite votre rapport page 6, que "certaines cessions inscrites au budget primitif 2008, voté en décembre 2007, ont été bloquées par des décisions contraires avant les élections municipales, ce qui diminue les ressources d'investissements. En conséquence, en 2008, le recours à l'emprunt a été la principale source de financement des investissements, entraînant de ce fait une dégradation de la capacité de désendettement de la ville, qui atteint 12,81 années en 2008, ce qui est considéré comme élevé par les analystes financiers." Fin de citation.

Vous donnez ensuite un tableau qui montre une hausse de la dette entre le compte administratif 2007 et le compte administratif 2008, dont vous nous donnez pour la première fois un avant-goût : hausse de la dette de 199,4 M€ à 216 M€, tandis que l'épargne brute, ce que l'on pourrait qualifier par facilité du terme de cash flow de la ville, d'autofinancement, se réduit de 20,4 M€ à 16,9 M€. En effet, du coup, le ratio se dégrade.

Je vous précise d'ailleurs à cette occasion qu'il y a une erreur dans le tableau, puisque la définition de l'épargne brute est fautive. Ce n'est pas recettes réelles de fonctionnement sur dépenses réelles de fonctionnement, mais recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement.

Qu'en est-il exactement ?

- Première observation sur la dégradation apparente de l'épargne brute ou autofinancement, c'est-à-dire du solde de fonctionnement. La baisse de 4 M€ de ce solde n'est pas le résultat d'une sous-évaluation des recettes ni d'une dégradation des charges qui seraient apparues après l'élection municipale. En réalité, si vous regardez le budget primitif 2008 voté fin 2007, c'est-à-dire il y a 13 mois, vous verrez qu'il prévoyait déjà très clairement une épargne brute, un autofinancement de 16,3 M€. Les deux décisions modificatives que vous avez adoptées en juin et en

décembre n'ont pas modifié ce solde. Autrement dit, l'exercice 2008, aux ajustements près, s'est achevé en termes d'autofinancement tel que l'avait budgété la municipalité précédente.

- Deuxième observation sur l'encours de la dette.

Je rappelle que la dette consolidée, c'est-à-dire avec les budgets annexes, était au 31 décembre 2007 de 199,2 M€. Vous n'avez annoncé à votre arrivée qu'une très forte majoration était nécessaire. Vous avez en effet porté l'encours prévisionnel fin 2008, lors de la décision modificative que vous avez votée en juin, à 224 M€, provoquant au passage l'inquiétude de l'agence Standard & Poor's, qui a décidé de réduire la notation financière de la Ville à long terme, tout en maintenant heureusement la note à court terme. Je précise que la note à court terme est celle dont nous nous servons.

Dans les mois qui ont suivi, vous nous avez annoncé que finalement la prévision était un peu trop élevée. Vous avez réduit le montant de 224 à 220 M€ lors de la DM2, et maintenant vous nous annoncez un objectif de 216,3 M€.

Je rappelle que la prévision inscrite au budget primitif 2008, donc votée par la municipalité précédente, était de 206,5 M€, ce qui fait qu'au total, l'exercice devrait se solder par un écart de 9,8 M€ sur le projet de budget initial, soit une hausse de 4 %.

Cet encours supplémentaire correspond à peu près aux cessions non réalisées de 7,5 M€. On peut aussi le rapprocher ou l'expliquer par des dépassements sur certains projets comme le musée Belmondo ou l'opération Maître Jacques. Mais, je vous le demande, fallait-il arrêter ces opérations du fait de ces dépassements qui, d'ailleurs, correspondent en partie à des améliorations, comme le Club Seniors dans le projet Maître Jacques, que vous avez, à juste titre, apportées.

Au total, vos chiffres montrent que la solvabilité de la Ville ne s'est pas dégradée courant 2008 par rapport aux prévisions initiales. Le constat de cette continuité entre la gestion précédente et la gestion nouvelle me paraît très encourageant. Il montre que la Ville a les moyens d'aborder la période difficile qui s'annonce sur des bases financières saines.

Je vous remercie.

Mme Shan

Mes questions portent juste sur les pages 10 et 11, les quatre axes proposés pour retrouver des marges de manœuvre financières.

Question très simple, plutôt concrète, ce qui va être concret pour les Boulonnais. Sur la nouvelle intercommu-

nalité, on en a déjà beaucoup parlé, mais je lis que les projets d'envergure vont bénéficier de conditions financières favorables. Pour moi, la réponse est un peu laconique : "parce que cela promet d'être dynamique." Pourquoi sont-ce des conditions financières favorables ? Lesquelles sont-elles et comment ?

Sur la dynamisation de recettes, on parle d'une politique dynamisée de cession d'actifs. Là aussi, a-t-on une idée de la marge de manoeuvre que l'on a ? Pour l'instant, je n'ai qu'un seul exemple en tête et c'est un projet abandonné actuellement.

Sur les mesures d'économie, on cite la suppression des voeux dès la première ligne. A titre d'information, j'aimerais connaître le montant que nous avons économisé cette année en ne faisant pas cette cérémonie. Est-ce un montant significatif par rapport au budget de la ville ?

Enfin, sur le levier fiscal, le texte n'est pas très clair à la fin. Par exemple, si l'on parle de la taxe d'habitation, le prévisionnel d'augmentation des taux passerait de 9,74 à 15 % ou de 9,74 à 11,20% ? On ne comprend pas si cela augmente les taux jusqu'à 15 % ou les augmenter de 15 %.

M. Fourcade

M. le Maire, ce rapport sur les Orientations budgétaires est intéressant et marque bien, dans sa première partie, que nous sommes entrés dans un contexte économique très difficile. Ce contexte économique, on l'a vu aujourd'hui, porte sur le pouvoir d'achat des ménages. Par conséquent, décrire une évolution 2009/2010 en faisant appel au levier fiscal et rapprocher les taux des impôts de Boulogne-Billancourt, qui ont été maintenus très faibles depuis 13 ans, avec un taux d'effort des ménages qui est de l'ordre de 55 %, alors que la plupart des grandes villes dépassent 100 % -le taux d'effort, c'est le total des produits fiscaux locaux par rapport au taux moyen national- est certainement quelque chose pour laquelle il faut hésiter le plus longtemps possible.

Heureusement, le gouvernement, dans le cadre de la loi de finances portant plan de relance, vient au secours des collectivités, et vous allez avoir, dans votre budget, deux éléments importants qui vont vous permettre, je l'espère, de ne pas toucher au taux de fiscalité, tout en faisant les économies et les mesures de dynamisation que vous envisagez.

La première mesure, c'est que le Parlement a déjà voté que la revalorisation des valeurs locatives au titre de 2009 sera à titre exceptionnel, justement pour éviter une trop forte augmentation des taux, de 2,5 %, appliqués aux bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Je ne parle pas de la taxe foncière non bâtie puisque c'est très faible comme produit. Cela représente pour la Ville un appoint de 1 M€, mais ce n'est pas suffisant.

Le deuxième élément, qui va être voté au Sénat c'est la loi de finance rectificative, la première de 2009. C'est le fait que, pour favoriser le maintien d'un taux d'investissement important au niveau des collectivités locales, le gouvernement, après de longs débats qui se sont terminés mardi en commission mixte paritaire, a décidé de rembourser aux collectivités non seulement, comme c'était prévu, la TVA frappant les investissements au titre de 2007, qui pour la Ville représente une somme intermédiaire entre 4,5 M€ et 5 M€, mais aussi la TVA représentative de 2008, ce qui veut dire que vous aurez une rentrée de trésorerie que vous pourrez mettre dans votre budget, puisque cette somme sera versée aux collectivités moyennant la condition de maintenir le niveau d'investissement des années précédentes, augmenté de 1 euro. Il suffit d'un euro de plus pour que le Préfet signe la convention.

Cela veut dire qu'avec ces deux opérations, le budget de Boulogne-Billancourt va disposer d'une somme de 6 M€, qui représente 3 % d'augmentation automatique de la masse budgétaire qui est aujourd'hui de 200 M€. C'est pourquoi notre groupe est tout à fait hostile à une augmentation de la fiscalité et à l'utilisation du levier fiscal.

Bien sûr, nous savons que Boulogne-Billancourt se situe parmi les grandes villes les moins imposées, et le tableau que vous donnez en page 11 le montre abondamment, mais corollaire de ce tableau, les valeurs locatives de Boulogne-Billancourt sont beaucoup plus élevées que les valeurs locatives de Mulhouse, de Nantes ou d'Angers. Par conséquent, avec les deux éléments que je viens d'indiquer, l'augmentation des valeurs locatives, qui va être payée par les contribuables -ils vont tous payer 2,5 % de plus par rapport à ce qu'ils ont payé l'année dernière-, et le remboursement anticipé de la TVA, avec ce pactole de 6 M€ sur 2009, cela permet de maintenir l'effort d'investissement et de ne pas recourir au levier fiscal. C'est en tout cas la position de notre groupe.

Mme Vouette

J'aurais envie de dire : quelle lucidité dans le constat dans ce document, mais quel flou dans les solutions à apporter !

Le constat : une situation nationale très dégradée, une situation financière locale difficile. Aujourd'hui, si le contexte n'était pas aussi dramatique pour nombre de nos concitoyens, il serait presque risible que le jour où ils montrent massivement dans la rue leur désaccord quant à la politique gouvernementale, la majorité UMP de Boulogne-Billancourt nous présente un document très critique sur la situation actuelle.

Je cite : "un environnement économique caractérisé par une très grande instabilité."

Effectivement, nous sommes d'accord avec vous sur ce point, il y a de quoi être inquiet ! La crise financière actuelle va continuer à avoir un impact sur la vie de nos concitoyens, en termes de chômage, comme vous le notez dans votre rapport ; en termes de délitement de la société ; et en termes de finances locales.

L'absence d'un réel plan de relance national susceptible de stopper la spirale des mauvaises nouvelles va avoir aussi pour conséquences la diminution des revenus des collectivités locales - baisse des droits de mutation, moindre activité des entreprises - mais aussi augmentation des dépenses à caractère social et de solidarité.

Je cite encore : "Les marges de manœuvre réduites de l'Etat français." Certes, et ce n'est pas le paquet fiscal qui a servi à quelques privilégiés pour boursicoter sur des actifs douteux au lieu d'être investis dans des opérations d'investissement public qui peut nous aider. Et ce n'est pas la casse organisée des services publics qui va permettre à nos concitoyens de s'en sortir mieux sans notre aide au niveau des collectivités territoriales. Ce dont parle M. Fourcade, ce sont des anticipations de remboursements, pas de l'argent supplémentaire.

Je cite enfin : "l'importance des engagements laissés par la précédente municipalité."

Il est normal qu'une Ville recoure à la dette pour pouvoir investir dans des équipements publics. Mais Boulogne-Billancourt est excessivement endettée, environ 216 millions d'euros au 31 décembre dernier. Cette augmentation de la dette s'explique : une accumulation d'opérations mal évaluées au départ (Château Buchillot, piscine-patinoire) et des décisions que l'on peut qualifier d'"un peu "légères" pour l'aménagement des terrains Renault. Près de 10 millions perdus sur le nouveau pont qui va à l'île Seguin, 10 M€ qui devaient être payés par François Pinault. M Gaborit s'en était ému à l'époque, s'étonnant que l'on prenne ces décisions sans même que M. Pinault ait apposé sa signature sur un papier. Les élus de la municipalité présents aujourd'hui, qui ont alors voté ces opérations, et il y en a, s'en souviennent et peut-être s'en mordent les doigts.

Et donc, votre conclusion : "une situation financière très difficile."

Que proposez-vous pour palier ces difficultés ? Des titres de chapitre, mais rien de vraiment concret. Une politique de cession d'actifs. Lesquels ? Que reste-t-il à vendre ? Les rares logements qui devraient servir de logements d'urgence aux personnes sinistrées suite à un incendie par exemple ? Et une fois tout vendu, que restera-t-il comme fuite en avant ?

Le levier fiscal : autrement dit, l'augmentation des impôts locaux. En période de crise, nos concitoyens vont

doublément apprécier. Il va peut-être falloir en passer par là, mais les chiffres révélés aujourd'hui dans la presse, avant même notre débat de ce soir -je constate que les bonnes vieilles pratiques perdurent- ces chiffres sont totalement aberrants. Comment penser seulement à augmenter les impôts de 20%, et même de 15%, en plein marasme économique, alors que les familles sont en pleine difficulté, les familles les plus fragiles en particulier ?

Nous avons proposé depuis quelques mois, depuis la campagne des municipales et même avant, des pistes pour redresser la situation financière. Elles sont toujours valables, et vous en avez d'ailleurs mis certaines en œuvre.

Arrêt du projet de construction du centre culturel Européen que plus personne ne veut et que plus personne ne veut financer. Remettre à plus tard le projet de construction d'une passerelle entre Sèvres et l'Île Seguin. Régularisation de la situation de l'INCA.

Il reste maintenant à trouver d'autres axes d'économies, comme vous dites et nous vous en proposons d'autres :

- Ne pas faire porter l'effort uniquement sur les familles boulonnaises en réactualisant à la hausse tous les tarifs municipaux, mais rechercher d'autres solutions.

- Municipaliser la piscine patinoire, équipement payé par la Ville, mais dont les bénéficiaires sont privatisés. Nous estimons le gain à 1 M€ par an.

- Réduire drastiquement les frais d'études par un recours préférentiel aux services techniques de la Ville plutôt qu'à des bureaux d'études extérieurs.

Il reste aussi à opérer des choix stratégiques d'investissements, et là votre document nous semble vraiment très insuffisant.

Déjà, il faudrait savoir dans quel cadre on travaille exactement. Vous ne donnez aucune indication chiffrée sur les bénéficiaires attendus de la fusion des agglomérations Arc de Seine et Val de Seine. Mais selon les compétences déléguées, selon les effets de levier obtenus, selon les économies d'échelle attendues, nos possibilités ne seront pas les mêmes.

Deuxième point, très important, l'aménagement des terrains Renault et de l'Île Seguin. Alors là, c'est le flou total sur les projets et inquiétudes réelles sur le processus. Dernièrement, le président du Conseil général, a annoncé à la presse ses décisions quant à l'aménagement de l'Île Seguin, dont je rappelle qu'il n'est pas propriétaire, puisque c'est la Ville. Et son projet pour l'Île Seguin, ça tombe bien, ressemble comme 2 gouttes d'eau à ce que M. le Maire, vous avez annoncé lors de la campagne des municipales. Nous faisons du sur place sur cet aménagement. Depuis un an, il ne s'est strictement rien passé. Et tout ce temps perdu, ce sont des coûts supplémentaires pour la Ville, en manque de taxes à récupérer et d'aménagements.

A ce propos, nous savons comment économiser quelques centaines de milliers d'euros : en arrêtant de subventionner très largement l'agence pour la Vallée de la culture, dont la productivité avoisine le zéro absolu.

Alors évidemment, il y a peut-être un lien avec votre intention annoncée dans votre document d'orientations budgétaires d'aller taper au portefeuille du Département, de la Région, de l'Etat, mais là on se demande bien comment, et de l'Union européenne. Nous ne sommes pas contre les demandes de cofinancement, mais à condition que la Ville reste maître de son avenir et que ce ne soit pas le Conseil général qui annonce partout ce qu'il a décidé à notre place. Il ne faut pas oublier que l'argent qui vient des autres collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Union européenne vient toujours du même endroit : des contribuables et des entreprises.

En tout cas, nous ne voyons pas comment construire un budget cohérent, en faisant des prévisions à moyen terme, sans savoir ce qui va être fait sur 10% du territoire de la ville. Et ce d'autant plus que les conditions actuelles peuvent laisser craindre des dérapages financiers majeurs du fait d'éventuelles défaillances de promoteurs. La Ville a déjà connu cette situation.

Pour conclure, vous faites un constat implacable, mais c'est complètement flou sur les actions concrètes que vous comptez engager. En gros, vous nous demandez d'approuver des orientations prises à l'aveugle, ou presque.

Nous prendrons acte de votre document, mais nous ne l'approuverons pas.

M. Cohen

Je voulais vous dire qu'il est d'usage que les chamailleries aient lieu quand une nouvelle équipe arrive et qu'une ancienne équipe s'en va. On s'attendait bien à ce que vous disiez régulièrement : "ce n'est pas de ma faute, c'est de la faute de l'autre d'avant", c'est un grand classique.

Je m'apprêtais à féliciter Mme Dubost, sans les réponses agressives de M. Mougin, et de quelques autres, pour la modération dans le texte de ce rapport, modération qui apporte plus de sérénité au débat que les propos tenus ces dernières semaines et qui m'ont semblé excessifs.

Remerciements également et félicitations, parce que Mme Dubost, à la page 5 de ce rapport, vous faites un formidable hommage à l'équipe précédente en montrant un tableau d'endettement qui est remarquablement stable, ce qui prouve que de considérables dépenses d'investissements ont été réalisées au cours des dernières années avec une dette à peu près constante.

Car, Mme Dubost, vous le savez, vous avez une formation de comptable, les chiffres sont encore plus solides que les faits. Quand vous prenez, je vous fais grâce de l'année

2008 et je la prends à mon compte, mais quand on fait l'évolution de la dette de 2004 à 2008, elle est de 8 %, c'est-à-dire moins que l'inflation en données constantes. C'est un taux net comptable...

Attendez que j'ai fini, vous répondrez après.

Mme Dubost

C'est une dette pourrie.

M. Cohen

Ne reprenez pas votre ton vindicatif habituel, sinon je serais capable aussi de le prendre. En tout cas, les chiffres sont ce qu'ils sont, et ils sont jugés par ceux qui les maîtrisent. La dette, en euros constants, n'a pas évolué, elle est même inférieure à celle de 2004 en ayant réalisé tous les investissements qui ont eu lieu, avec des capacités d'auto-financement qui ont évolué, allant même jusqu'à 39 M€ à un moment donné et des évolutions qui sont logiques dans la vie d'une ville parce que les résultats sont longs à obtenir.

Deuxièmement, vous parlez des engagements à tenir. Et bien oui, la Ville de Boulogne-Billancourt n'a pas démarré en 2008 avec l'arrivée d'une nouvelle équipe, comme elle ne s'est pas arrêtée de fonctionner en 2001. Oui, il y a des opérations en cours, vous devez les gérer. Ces opérations sont le gymnase, l'opération Maître Jacques ou bien le musée Belmondo. Oui, ce sont des opérations traditionnelles. Cela va, cela vient, c'est la mouvance normale d'une ville. Et quelle que soit la nature des dépassements qui auraient eu lieu dans ces opérations, ils sont déjà inclus dans la dette ; donc, ce n'était pas la peine d'en faire tout un sac, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, et il est normal de gérer les opérations en cours.

Enfin, troisième point, j'ai l'impression, je ne veux pas vous faire de procès d'intention, M. Baguet, mais j'ai l'impression que tout ceci a été simplement une préparation psychologique destinée à sensibiliser vos conseillers municipaux et la population en perspective d'une augmentation des impôts très élevée la première année de votre élection, ce qui est fréquemment le cas, d'autres maires que vous vont le faire.

Cela me rappelle simplement l'attitude d'un médecin qui donnerait à un malade bien portant, qui n'a ni fièvre ni douleur, une énorme perfusion d'antibiotiques, comme si le pauvre type allait en mourir.

Enfin, deux autres sujets, permettez-moi d'ironiser... Madame, si vous voulez ironiser, Mme Dubost, la position de la présidente de la Ligue des Contribuables au moment du vote des impôts m'intéresse, de la même façon que cela m'intéresse, M. Baguet, car vous avez ri tout à l'heure, quand j'ai parlé du Conseil général. On est dans une situa-

tion où l'UMP et le président de la République n'arrêtent pas de dire qu'il faut baisser les taux d'intérêt pour favoriser les endettements et, deuxièmement, rendre du pouvoir d'achat à nos concitoyens pour empêcher l'écllosion de la crise.

Je vois simplement, à moins que vous ne reveniez sur vos décisions et que vous fassiez preuve de plus de sagesse, que d'un côté vous allez vous occuper des entreprises, parce que la Communauté d'agglomération, je le répète encore une fois, c'est forcément en augmentant la taxe professionnelle que vous arriverez à l'harmoniser, en tout cas du côté de Boulogne-Billancourt, car les autres ne vont pas accepter de la baisser. D'un côté, on va s'occuper des entreprises, et de l'autre, on va s'occuper des habitants. Ce n'est pas la période pour le faire.

C'est en considération de ces objectifs et de la réalité financière que je vous demande, s'il s'agit d'une préparation psychologique, de ne pas aller au bout de votre démarche et de modérer cette fiscalité, simplement pour participer à l'effort collectif que nous allons devoir tous faire pour améliorer l'état de notre pays. Et en vous disant, M. Baguet, que j'espère dans le futur que l'agressivité n'aura pas de mise, parce qu'il s'agit de débat démocratique dans lequel nous avons tous le droit de nous exprimer.

Et deuxièmement, dites à tous vos adjoints et conseillers que l'argument : "ce n'est pas de notre faute, c'est de la faute des autres", on va le mettre de côté et on va pouvoir enfin discuter du futur et remettre un peu de sérénité dans les débats. C'est ce qui m'intéresse aujourd'hui.

M. Fusina

J'avais cédé mon tour à M. Cohen et je ne le regrette pas !

Très rapidement, parce que Mme Vouette a été complète sur la situation budgétaire de la Ville. La dette, je n'y reviens plus. On verra lors du vote du compte administratif où l'on en est précisément.

Simplement, dans le cas de la préparation du budget 2009, il y a deux volets : quelle est l'action de notre partenaire l'Etat et quelle est notre marge de manoeuvre en tant que collectivité locale ?

Concernant notre partenaire l'Etat, Jean-Pierre Fourcade nous annonçait un certain nombre de nouvelles, en nous rassurant, parce que c'est vrai qu'il fallait nous rassurer. On était un peu inquiet concernant le rôle de l'Etat, qui doit être un partenaire fiable. On a assisté l'année dernière, M. Fourcade, à un décrochage de la DGF par rapport à l'inflation. La DGF était fixée à 1,6%. Elle est calée sur l'inflation, or l'inflation a été de 3 %. On a perdu des recettes stratégiques assez conséquentes.

Il y a un moindre remboursement de la TVA, et maintenant on raisonne en termes d'enveloppe normée en incluant le Fonds de Compensation de la TVA.

Une des propositions faites est d'augmenter la valeur locative. Chaque année, on assiste à cela, ce n'est pas vraiment quelque chose de nouveau. On verra bien quel sera le pourcentage qui sera voté.

Et la trésorerie, effectivement c'est simplement une avance. On va bénéficier d'un doublement de la trésorerie cette année au titre de la TVA, mais que se passera-t-il l'année prochaine ? Il y aura un creux et il faudra préparer le budget de l'année N+1, autrement dit, ce n'est pas un plus, mais simplement une anticipation qui sera proposée. Nous la prendrons parce que, bien évidemment, cela pourra permettre à notre collectivité de souffler, mais ce n'est qu'une anticipation.

Je terminerai sur l'aspect concernant notre propre marge de manœuvre. Il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires. Je suis un peu frustré, parce que c'est vrai que la situation est importante, l'épargne de gestion, l'autofinancement, on l'appellera comme l'on veut, correspond peu ou prou au remboursement de l'annuité de la dette. On est vraiment au taquet, là. C'est vrai qu'il faut faire quelque chose, il faut rétablir une marge de manoeuvre de manière à ce que notre épargne de gestion soit largement supérieure au remboursement de l'annuité de la dette, sinon comment fait-on ? On sait très bien que l'on ne peut pas emprunter pour rembourser de la dette. C'est interdit par la loi.

Il y a deux façons de procéder. Réduire les dépenses, mais on sait très bien que d'une part la population de la ville augmente, le nombre d'équipements qui vont être offerts va augmenter, les demandes, compte tenu de la crise, vont augmenter. C'est vrai que là, nos marges de manoeuvre sont très réduites et nous serons très vigilants sur ce que vous proposerez en matière de réduction des dépenses de fonctionnement.

Egalement concernant les dépenses de personnel, nous avons un ratio à peu près de 55 % sur les dépenses de fonctionnement. Il est un peu élevé, c'est vrai, mais il n'est pas du tout aberrant. Nous proposons également, en complément de ce qu'indiquait Mme Vouette, un redéploiement du personnel sur des fonctions nouvelles, des attentes nouvelles. Il faut jouer l'opération vérité : il y a des services qui sont surdotés au sein de notre administration territoriale et d'autres services sont sous-dotés. Il faudra mener une politique d'accompagnement avec les partenaires sociaux de redéploiement du personnel, et je suis persuadé que si l'on tient un discours bien argumenté, un discours gagnant gagnant, c'est un enjeu que l'on peut relever tous ensemble avec nos partenaires sociaux.

Je termine sur l'impact fiscal de la fusion des commu-

nautés. C'est vrai que c'est un paramètre qui manque. Et enfin, le décalage dans le temps de l'aménagement des terrains Renault, notamment de l'Île Seguin. Cela a, à mon avis, un impact budgétaire très important. N'oublions pas que nous aurons encore une centaine de M€ à sortir. Comment va se faire le calage entre l'emprunt qui est prévu pour financer cette opération et le rythme de rentrée des recettes de l'aménagement des terrains Renault ? Là, pour l'instant, on manque de lisibilité.

Nous, nous considérons que l'on atteint quasiment le niveau maximal de dette de la Ville, on peut difficilement aller au-delà. Que reste-t-il si ce n'est le levier fiscal, l'augmentation des impôts ? Je pose la question.

En revanche, nous n'avons pas d'opposition de principe à une augmentation des impôts si elle est clairement justifiée et expliquée à la population. Le taux de 20 % nous paraît inacceptable. Nous verrons bien ce que vous nous proposerez lors du budget 2009, mais c'est une hypothèse, en ce qui nous concerne, que nous ne pouvons pas réfuter d'emblée parce que nous sommes responsables, nous connaissons la situation budgétaire de la Ville et nous jugerons sur pièce.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?... Mme Dubost, vous répondez et je compléterai éventuellement.

Mme Dubost

Je voulais rappeler à la précédente municipalité qu'en 2007, elle avait renégocié un emprunt en catastrophe pour avoir un remboursement en capital de 6 M€ moins élevé. Donc l'effet ciseaux leur était déjà totalement bien maîtrisé. Ils savaient déjà qu'ils allaient dans le mur. Dans le DOB 2008, un certain nombre de choses étaient déjà très clairement annoncées.

Il y avait en revanche des oublis majeurs. On parlait de l'ouverture du musée Belmondo, mais il n'y avait pas les CP, on parlait de la SMAC, mais il n'y avait pas les CP. On parlait d'autres choses où il n'y avait pas les CP.

Les renégociations d'emprunts ont été faites. On a enfin découvert que les emprunts à court terme étaient dangereux, mais on ne l'a découvert que partiellement. Donc maintenant, nous faisons des DOB qui se basent sur des situations qui ont été arrêtées dès le mois d'août, ce qui nous a permis de demander à l'ensemble du personnel communal des efforts de gestion tout de suite. Le personnel communal a été d'une réactivité remarquable. Et si nous arrivons à l'autofinancement qui figure dans votre DOB 2008, parce qu'il n'était pas plus détaillé quand on cherchait les annexes, c'est grâce au personnel communal, grâce au travail effectué dans les charges courantes par le

personnel communal, encadré par M. le Maire et tous les maires adjoints. Vous le verrez dans le compte administratif, l'autofinancement 2008 a été obtenu malgré les 3 M€ sur les frais de personnel et grâce au travail du personnel communal.

Ceci dit, je ne peux que regretter que la Ville n'ait pas de dette à long terme. Je suis désolée, M. Vincent, je suis prête à vous faire un cours. A l'heure actuelle nos emprunts inflation nous coûteraient 9 M€ de renégociation. J'ai les papiers. Nous sommes en train de faire les choses.

M. Baguet

Cela représente 20 % d'impôts, rien que la renégociation du prêt inflation, c'est 20 % d'impôt.

Mme Dubost

Les revolving coûtent cher, personne ne veut les consolider. Nous regrettons, M. Vincent, nous ne l'avons pas dit dans le DOB, nous avons essayé d'être posés. Je regrette que vous soyez, M. Cohen, au troisième degré ; j'étais au premier degré. Nous regrettons que les revolving ne soient pas consolidés.

Les dépassements sur certains projets... attendez, M. Vincent.

M. Vincent

C'est vous-même qui les avez votés.

Mme Dubost

Il n'y a rien là-dessus. Je peux vous l'expliquer, j'ai les papiers des banques.

Le constat de la continuité, je suis désolée, M. Vincent, nous ne sommes pas dans la continuité. Nous sommes à 50 000 euros près pour obtenir notre autofinancement 2008 et nous nous battons à 50 000 euros, opération par opération, pour maintenir l'autofinancement 2009.

M. Fourcade a eu la gentillesse de reconnaître mon rapport intéressant, et il n'a même pas été rédigé par moi, mais par les services sur la partie de l'Etat. Je tiens juste à dire à M. Fourcade que le FCTVA n'impacte que la partie investissements, je pense que cela ne lui a pas échappé, que le problème de l'autofinancement est toujours entier. L'effet de ciseaux dont parlait la direction des affaires financières depuis 3 ans se révèle de plus en plus patent. Vous n'y êtes pour rien, une partie vient de la décharge de l'Etat sur des mesures assumées par les collectivités locales et une partie vient de la gestion. C'est ce que l'on a voulu montrer dans ce document.

Vous ne voulez pas recourir au levier fiscal. Je ne sais pas comment vous aurez fait, mais dans votre DOB 2008, il y avait déjà tout de même une dette qui devait avoisiner, je ne sais comment, 220 M€ en 2009, ce qui faisait un ratio d'encours sur recettes de fonctionnement de 125 %. Honnêtement, je ne sais pas comment les banques vous auraient prêté.

Mme Vouette, je suis désolée pour le flou dans les moyens à apporter, nous avons trouvé ce que nous avons trouvé. Il n'y a pas de contrôle de gestion. Il n'y a pas d'audit interne. On a "serré les boulons" et, encore une fois, merci à l'ensemble du personnel d'avoir joué avec nous.

Les titres de chapitre sont tout de même très concrets. Quand je dis : "consolider la dette", je passe mes journées avec les banquiers pour consolider la dette. Quand je dis "renégocier la partie taux fixe et taux variable", ce ne sont pas des vains mots. Nous sommes dans une situation précaire. L'état économique général se maintient. Peut-être que cela va s'améliorer par différents plans de relance, ce que je souhaite au plus profond de moi-même.

Les chiffres communiqués dans la presse, je ne sais pas qui les a communiqués. Il est clair que ce n'est pas moi.

Quant à l'aménagement des terrains Renault, nous faisons le maximum pour faire porter, enfin par qui va bénéficier des terrains Renault, à savoir la Communauté d'agglomération du Val de Seine ou celle de demain, la moitié du coût d'aménagement.

L'ensemble de ce travail, juridiquement documenté, va être présenté dans les plus brefs délais, parce que l'ensemble des mesures que nous faisons sont correctement présentées en Conseil municipal après avoir été travaillées par nos conseils.

M. Cohen, ..., je suis quelqu'un de très simple, je travaille tous les jours, et je vous assure que je ne suis pas au troisième degré, je suis au premier degré, je sais combien coûte un point d'impôt. J'ai à la maison un Auvergnat qui me dit : "vos conneries d'augmentation d'impôt, les gens ont perdu leur portefeuille, ils ne vont pas avoir leur augmentation de salaire", je sais très bien ce que cela veut dire.

On est tout à fait au premier degré. Nous savons parfaitement ce que veut dire "augmenter les impôts" avec le Maire. On n'est pas dans une opération psychologique, on est dans une opération d'équilibre financier.

M. Fusina, il est clair que nous n'augmenterons pas les impôts de 20 %, mais tous les jours nous travaillons à améliorer notre copie. Je ne sais pas de quel montant nous les augmenterons, je ne pense pas que M. le Maire le sache non plus.

M. Solère

Je voulais répondre à deux ou trois choses. Même si je n'étais pas d'accord avec l'intervention de M. Cohen et de M. Fusina, mais Mme Vouette, vous lisez des papiers écrits, on n'a pas l'impression que vous pensez ce que vous dites. Quand vous dites que le paquet fiscal a été une folie. Excusez-moi, le paquet fiscal, pour 6 ou 7 Md'€, a bénéficié aux heures supplémentaires. Quand vous dites que vous êtes attachée à redonner du pouvoir d'achat aux Français qui souffrent dans la conjoncture économique, cela a été clairement une bonne mesure et c'est de la pure démagogie.

Quand vous vous étonnez que le président du Conseil général des Hauts-de-Seine a une vision similaire à celle du Maire de Boulogne-Billancourt sur l'aménagement de l'Île Seguin, c'est que l'on a réussi parce que c'était tout à fait l'objectif que l'on essayait de poursuivre. Tout à l'heure, on a parlé dans la première délibération de ce conseil, de l'enjeu de la fusion des deux agglomérations. Un des enjeux pour les finances de la commune à moyen terme, c'est bien sûr d'avoir renoué des liens avec nos partenaires institutionnels, avec nos voisins dans le cadre de la future Communauté d'agglomération, avec le département des Hauts-de-Seine et la Région.

Je terminerai sur la Région. La Région, depuis quelques années, a augmenté les impôts de plus de 60 % au bénéfice de tous les gens qui y habitent, notamment les habitants de Boulogne-Billancourt. De grâce, ne venez pas nous donner des conseils sur tous ces sujets fiscaux.

M. Baguet

Juste quelques points pour compléter.

M. Vincent, vous dites qu'il n'y a pas de chiffres dans le DOB. Il vaut mieux des perspectives que des chiffres faux, comme l'a dit Mme Dubost : le DOB de l'année dernière était particulièrement erroné, les crédits de paiement n'étaient pas inscrits, on ne savait pas où on allait. Nous verrons bien à la projection du compte administratif 2008.

Vous évoquez également des cessions bloquées qui n'ont pas permis en 2008 d'être réalisées. Oui, je vous citerai l'exemple du 2 - 4 avenue Charles de Gaulle, inscrit au BP 2008 comme une cession pour 1,5 M€. Or, la municipalité a remis des locataires dedans en février. Donc, comment vendre un bien qui vient d'être réaffecté à des locataires en février ?

Effectivement, je m'emploie, compte tenu du très faible nombre de logements sociaux qu'il y a sur la ville, à reloger ces personnes dans des logements disponibles, mais tant que je ne les ai pas relogées, je ne peux pas vendre le bien. Voilà un exemple de cession bloquée à quelques

jours des municipales.

Ensuite, sur la hausse de la dette, vous expliquez que l'épargne brute est pratiquement la même d'après vous au compte administratif 2008 que ce qui avait été prévu au BP 2008. Mme Dubost vous l'a dit, si nous arrivons à la somme à peu près identique au compte administratif 2008, c'est grâce aux efforts très importants de tous les services et des économies réalisées. D'une part, vous aviez oublié de budgéter 3 M€ de masse salariale. Et puisque Jean-Pierre Fourcade m'a demandé les chiffres en commission des finances, le réalisé de masse salariale s'élevait en 2006 à 84 M€, en 2007 à 87,748 M€, soit une hausse de 4,29 %, et pour le réalisé estimé compte administratif 2008, nous attendons les derniers chiffres, nous sommes à 91,454 M€, soit une hausse de 4,22 % alors que vous n'aviez inscrit dans le BP que 2,36% de hausse. C'est bien nous qui avons assumé les 2 % supplémentaires avec en plus, au passage, je vous le rappelle, une maîtrise de la masse salariale à partir du mois d'avril. Je vous montrerai le tableau.

Entre janvier, février et mars, la masse salariale de la Ville a explosé littéralement jusqu'à + 9% de hausse en février. Nous avons réussi à maîtriser. Nous sommes sous la barre des 4,26 depuis le mois d'avril. Nous avons même absorbé une générosité que vous aviez accordée au personnel communal, à savoir une prime qui a été votée au mois de décembre et confirmée au Conseil municipal de février, qui n'avait pas été incluse dans le budget primitif 2008, une prime de 480 000 euros, soit 1 % de l'impôt ménage, pour tous les agents communaux malades moins de 10 jours par an. Je n'ai jamais vu cela. Dans une entreprise, on est payé pour travailler, on n'est pas payé en plus pour ne pas être malade plus de 10 jours par an.

Nous avons absorbé tout cela de bonne grâce, M. Cohen, mais toutes ces nouvelles qui se répercutent les unes après les autres cela fait beaucoup. Nous faisons des efforts au quotidien. Nous n'avons pas remplacé un emploi pour un emploi perdu, nous avons fait de très fortes économies depuis 9 mois pour simplement corriger le tir et maîtriser les dérapages précédents.

Les efforts ne peuvent pas être à sens unique, nous ne pouvons pas continuer à faire des efforts tout le temps parce que les prévisions n'avaient pas été estimées à leur juste valeur avant.

Je note que M. Vincent, malgré les dépassements de Belmondo et de Maître Jacques, trouve correct de poursuivre les projets. Bien évidemment, nous poursuivons les projets, mais vous dites M. Cohen, que Maître Jacques était déjà financé par la dette. Non, en 2009, il nous reste à payer 14 M€ sur Maître Jacques et 6 M€ sur Belmondo, parce que cela n'avait pas été inscrit au BP 2008 et que les crédits de paiement pour ces deux opérations n'étaient pas inscrits.

20 M€ de plus à payer, c'est pour nous, et cela correspond au dérapage, puisque Belmondo est passé de 2,6 M€ à 6,3 M€ et Maître Jacques de 17 M€ à 29 M€ et 12 M€ de complément. C'est quand même notre équipe qui va devoir les assumer.

Ensuite, Mme Shan évoque des mesures d'économie, en parlant des voeux. Les voeux, c'est tout simple : la cérémonie des voeux aux personnalités l'année dernière, a coûté 160 000 €. La réception des voeux pour le personnel communal, 70 000 €. Cette année, nous avons dépensé pour les voeux du personnel communal 22 000 €. Entre 230 000 € dépensés l'année dernière et 22 000 € dépensés cette année, nous avons fait des économies significatives. Cela représente 0,5 d'impôt. J'aime bien raisonner en termes d'impôts.

Et également, sur l'éclairage de Noël : 1,3 M€ l'année dernière, 500 000 euros cette année, M. Gardillou l'a dit, nous avons fait 800 000 euros d'économie sur les éclairages de Noël, ce qui n'est pas négligeable.

Ensuite, M. Fourcade a expliqué qu'il fallait manier avec beaucoup de précaution le levier fiscal et que l'on aurait des marges de manoeuvre avec le FCTVA. Effectivement, cela dépendra des investissements qui ont été réalisés. On le verra bien apparaître dans le compte administratif 2008, mais en termes de budget en 2006, la ville avait inscrit 57 M€ de crédits de paiement. Elle avait 51 M€ de crédits de paiement en 2007. En 2008 : 42 M€. On voit bien que l'on était sur une base très significative, mais en réalisé, c'étaient 33 M€ en 2006, 33 M€ en 2007, et on saute à 37,5 M€ en 2008. Effectivement, ces 4,5 M€ supplémentaires, nous allons devoir les financer.

Voyez que nous avons quand même une situation extrêmement tendue. Il faudra faire face à cette évolution significative des dépenses, tant en masse salariale qu'en crédits de paiement, alors que nous avons des recettes qui stagnent.

Ensuite, Mme Vouette, pour répondre sur la Communauté d'agglomération, quelles économies ? Nous en ferons, Mme Vouette. J'ai expliqué tout à l'heure que les deux Communautés d'agglomération n'avaient pas le même mode de fonctionnement des administrations. Il y a une administration spécifique à la Communauté d'agglomération d'Arc de Seine et lorsqu'une compétence est transférée, le service municipal correspondant est transféré.

A partir de là, nous pouvons optimiser. Je pense au service des achats, nous pouvons très bien avoir un service des achats commun aux 300 000 habitants et faire des économies avec ce service des achats. Nous aurons d'autres services. Vous parliez tout à l'heure des études. Oui,

pourquoi pas ? Pourquoi ne pas confier à une agence urbaine la centralisation des études pour l'ensemble des villes ? On dépense beaucoup, beaucoup d'argent dans les études à Boulogne-Billancourt. J'attends d'ailleurs le chiffre, on n'arrive même pas à me le donner. Cela fait plusieurs mois que je le demande tellement il y a d'études lancées partout. Avec une agence urbaine, nous pourrions centraliser les études et faire aussi des économies.

Il y a beaucoup de sources d'économies possibles avec le nouveau territoire, encore faut-il effectivement qu'on veuille tous ce nouveau territoire et qu'on veuille le rendre dynamique.

Ensuite vous parlez du temps perdu sur l'île Seguin, Mme Vouette, mais derrière, vous avez fait allusion aux taxes à récupérer. Je rappelle que le premier projet de l'île Seguin, c'était d'y mettre des administrations, le CNRS, l'INCA, l'INSERM qui ne rapportent aucune taxe professionnelle et, en plus, on leur bradait des terrains à moins de 500 euros du mètre carré, alors que l'on a acheté l'île pour 43 M€. Tout cela, pour faire du remplissage !

La négociation que j'ai eue avec l'INCA était beaucoup plus claire. Ils restent à Boulogne-Billancourt et paient le loyer. Je rappelle au passage que l'opération INCA devait être payée par les contribuables de Boulogne-Billancourt jusqu'en 2012, voire 2013 puisque cela se terminait au 31 décembre 2012, et que grâce à notre intervention, nous allons faire économiser 10 M€ aux contribuables de Boulogne-Billancourt puisqu'ils prennent le loyer en charge depuis le 1er juillet 2008. C'est un petit détail, mais là aussi il ne fallait pas laisser trop de situations aussi compliquées à résoudre. Nous en avons déjà résolu déjà un certain nombre.

Ensuite, M. Cohen, j'ai répondu, mais la préparation psychologique, quand même, ne vous moquez pas du monde. Ce n'est pas une préparation psychologique. Vous croyez que cela me fait plaisir de découvrir des situations pareilles, de voir que dans l'aménagement des terrains Renault, la Ville a tellement mal négocié que l'on fait payer au contribuable Boulonnais 156 M€, alors qu'une année de taxe d'habitation, de taxe foncière et non bâtie, c'est 45 M€ ? On demande 300 % des impôts aux contribuables Boulonnais pour financer cette opération ! Jamais une ville dans une opération de cette dimension ne verse un centime. Les équipements publics sont toujours payés par les aménageurs, par les propriétaires de terrain, jamais par les collectivités. Et nous, on a accepté de payer 12 M€ dans un premier temps pendant 11 ans et dans un deuxième temps pendant 13 ans. Discrètement, en Conseil municipal, on a porté la durée de 11 à 13 ans, et on arrive à 156 M€.

Quand je disais que nous allions nous appuyer sur tous les leviers. Lundi après-midi, j'ai passé un accord avec mon collègue Maire de Sèvres pour lui expliquer que l'im-

pôt ménage des Boulonnais ne pouvait pas payer seul les aménagements des terrains Renault, puisqu'en plus la CAVDS allait toucher les recettes et que cela me paraissait fondamentalement injuste. Mon collègue de Sèvres a accepté de verser dans un premier temps 6 M€ pendant les 10 années qui restent à payer, c'est-à-dire 60 M€.

En quelques semaines, sur 156 M€ de dépenses ménage, nous avons apporté 60 M€ de recettes nouvelles. Sur l'INCA, 14 M€ de dépenses engagées, nous faisons faire 10 M€ d'économie à la ville. Voilà notre bilan en neuf mois, et j'en suis fier. Et malgré cela, M. Cohen, nous nous trouvons dans une situation où l'on est à l'agonie. Et nous en découvrons tous les jours.

J'ai découvert que l'on avait une fuite d'eau à l'espace Landowski. Cela m'étonnait, car j'avais entendu dire que la Ville avait obtenu une indemnité de 1,8 M€ de Léon Grosse pour des malfaçons. Cette somme aurait dû servir à réparer l'espace Landowski. Or, elle a été avalée dans le budget. Résultat, les travaux n'ont pas été faits et on se retrouve avec les fuites. C'est à nous de retrouver les 1,8 M€ pour faire les travaux nécessaires. Où sont-ils passés ?

C'est comme les 6 M€ de Renault. Jour après jour, nous faisons tous des économies, les adjoints, les services municipaux. Tout à l'heure, nous avons parlé des 25 000 euros des jeux américains. Nous avons un cabinet de recrutement qui nous demandait 80 000 euros pour un recrutement ! Nous allons aller au tribunal. Je refuse de payer 80 000 euros pour un recrutement.

Voilà les économies que nous faisons tous les jours.

Mardi après-midi, je rencontre les dirigeants de Renault. Ils m'annoncent tout benoîtement qu'il faut leur rembourser les 6 M€ qu'ils nous ont prêtés en 2003. Je n'étais pas au courant. Ce serait intéressant d'avoir la réponse de Jean-Pierre Fourcade. Et ils ajoutent : "Je vous signale que ces 6 M€ sont indexés sur le coût de la construction." Effectivement, j'ai les documents ici, signés par vous, M. Fourcade, cela fait aujourd'hui 8,5 M€. Plusieurs lettres en attestent. M. Fourcade leur a dit : "on va tout vous rembourser au 31 décembre 2003." Puis, suite à une nouvelle lettre, "on vous remboursera au 31 décembre 2004." Il y a plusieurs lettres comme cela dans le dossier. Dans la dernière lettre est indiqué : "on vous remboursera tout au 31 décembre 2009, après les municipales." Finalement, Renault me dit : "on les veut au 30 juin 2009." Et 8,5 M€, cela représente 20% d'impôts supplémentaires.

Effectivement un journaliste du Parisien m'a appelé, Mme Vouette, je suis désolé, quelqu'un a téléphoné au Parisien après la commission des finances pour me dire "vous allez augmenter les impôts de 20 %." J'ai dû rétablir la vérité et lui ai dit : "nous allons tout faire pour ne pas

augmenter les impôts de 20 %, mais aujourd'hui, il faudrait les augmenter de 20 %." Mais je n'avais pas cette mauvaise nouvelle de Renault. Aujourd'hui, il faudrait faire 20 + 20, soit 40% d'augmentation des impôts.

Nous allons faire des efforts démesurés qui tiennent compte des mauvaises nouvelles, mais à apprendre tous les jours des mauvaises nouvelles, Léon Grosse, le remboursement Renault, et j'en passe, les dérapages, les emprunts, renégocier les emprunts basés sur l'inflation à 9 M€, les emprunts revolving qui n'ont pas été renégociés. Voilà dans quelle situation on est. On fait ce que l'on peut.

Nous maîtrisons la masse salariale. Je vous ai expliqué tout à l'heure que nous avons revu l'organigramme. Nous passons de 8 directeurs généraux à 4, on passe de 41 directions à 30. Je crois que ce sont des efforts significatifs. Vous parliez des nouvelles cessions à faire. Nous allons vendre l'appartement d'un des directeurs généraux qui nous a quittés, 1 M€. Voilà des recettes.

Parce que, bien sûr, les directeurs généraux qui nous ont quittés ont rendu leur appartement, leur voiture, leur téléphone. Nous nous battons petit bout par petit bout, 25 000 euros par ci, par là, et d'un seul coup, on se retrouve avec 8,5 M€ qui tombent du ciel, 1,8 M€ pour Landowski et j'en passe. Autre exemple : le budget de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine le budget est fait sur 11 mois d'exercice budgétaire et on me dit : "Mais, Monsieur le Président, il faut ajouter le douzième mois, il serait temps, cela fait 3 à 4 ans que l'on pousse devant nous 2 M€." Et voilà, j'ai 2 M€ à retrouver pour la Communauté d'Agglomération du Val de Seine. Et tout est comme cela. Effectivement, ce n'est pas du tout psychologique.

S'il y a quelqu'un qui a besoin d'un soutien psychologique, c'est peut-être l'ensemble du personnel municipal et l'ensemble des élus face aux mauvaises nouvelles qui s'accumulent les unes après les autres, M. Cohen. Nous n'avons pas besoin de médicaments. Nous sommes assez forts de caractère, nous nous battons jusqu'au bout et on redressera cette Ville. Il ne faut effectivement surtout pas de Prozac parce que cela empêche toute lucidité. Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Nous allons devoir faire face avec sérénité.

M. Fourcade, avant de nous donner des leçons en disant de ne surtout pas augmenter les impôts, il fallait y penser avant, dans les négociations avec Renault, avec la CAVDS, avec l'INCA, avec l'ANRU, et j'en passe.

Donc, nous allons effectivement faire en sorte de jouer sur les quatre leviers que nous avons annoncés : la nouvelle Communauté d'agglomération, on va dynamiser les recettes, et je pense que nous avons déjà bien progressé. Je viens de vous le dire, nous allons prendre des mesures d'économies significatives. Nous finirons en dernier lieu

par jouer sur le levier fiscal, mais aujourd'hui, effectivement, je considère que 20 %, d'impôts c'est beaucoup, et avec les 20 % supplémentaires qui viennent d'arriver cette semaine, je ne sais pas comment je vais faire franchement pour être à moins de 20 %. Nous allons tout faire pour nous organiser. Nous allons voir avec Renault, négocier. Nous allons confier cela à des juristes. Cela a été évoqué une fois au Conseil municipal d'ailleurs, nous vous avons demandé par une note interne de prendre une délibération. Vous n'avez pas voulu, vous n'avez voulu faire qu'une communication sur ce remboursement des 8,5 M€. J'aimerais bien avoir votre sentiment sur ces 8,5 M€ qui ont disparu.

M. Fourcade

Pour répondre à votre harangue.

1 - Sur l'affaire Renault, effectivement Renault a fait une avance de 6 M€ quand nous étions en train d'acheter l'Île Seguin. Cette avance doit être remboursée et mon intention était de la précompter sur les 12 M€ que l'on verse chaque année à la SAEM, car la SAEM dispose depuis le conseil dernier d'une ligne de trésorerie importante et vous pouvez parfaitement rembourser en précomptant sur les 12 M€ que l'on verse à la SAEM.

M. Baguet

Vous proposez d'alourdir encore l'endettement de la SAEM ?

M. Fourcade

Non.

M. Baguet

Vous demandez à la SAEM de payer à la place de la Ville ?

M. Fourcade

C'est tout à fait normal dans cette opération.

M. Baguet

Cela sort quand même des poches de la Ville.

M. Fourcade

Il faut le rembourser le plus tôt possible.

2 - Vous avez arrêté la totalité des opérations prévues sur l'Île Seguin. On a perdu 30 M€ en 2008. Il est évident que cela a des conséquences financières. Le fait de tout renvoyer, de tout réétudier et de ne pas faire d'opérations avant 2011, 2012 ou 2013 va créer des problèmes financiers pendant les années intermédiaires. C'est évident. Il fallait y penser avant

M. Baguet

Vous vouliez aménager l'Île Seguin uniquement avec des administrations !

M. Fourcade

Je ne vous ai pas interrompu.

3 - Madame la Maire adjoint aux finances, je me permets de vous signaler que dans la dette, vous l'avez dit dans votre rapport, il y a beaucoup d'emprunts à taux variable. Je me permets de vous signaler que les taux baissent actuellement et que, par conséquent, la charge d'intérêts va baisser dans votre budget 2009 et 2010 de plusieurs centaines de M€. Vous n'en avez pas fait état. C'est un fait aujourd'hui.

4 - Enfin, dans cette affaire, je crois qu'il faut faire très attention en matière de fiscalité, car l'attractivité sur les entreprises, le fait d'avoir 80 000 emplois tient au fait que la taxe professionnelle et les impôts ménage sont faibles. Attention à ne pas démolir l'attractivité de Boulogne-Billancourt. C'est un problème essentiel. C'est la raison pour laquelle je pense qu'avec l'avance du fonds de compensation de la TVA, vous avez de quoi équilibrer votre budget de 2009.

5 - J'ajoute que quand nous comparerons le budget primitif de 2008 et le DOB de 2009 au compte administratif de 2008, nous verrons que l'on est à peu près dans les limites tracées. Vous avez fait beaucoup d'efforts. Je vous en donne acte. Il faut être objectif. Mais nous sommes à peu près dans les mêmes chiffres en matière d'autofinancement, 16 M€, et en matière d'emprunts. Simplement, vous aviez annoncé en début de période un recours à l'emprunt massif qui n'a pas eu lieu, qui n'était pas nécessaire, et c'est ce qui a un peu inquiété l'ensemble de notre environnement financier. Il faut maintenant que vous le rassuriez.

M. Baguet

M. Fourcade sur l'histoire de la taxe professionnelle, soyons clairs. Le taux de taxe professionnelle, est voté par la Communauté d'Agglomération du Val de Seine. Il est à 9,46 aujourd'hui. Vous vous étiez donné, avec M. Kosciusko-Morizet, une marge parce que les taux sont liés entre l'impôt ménage et la taxe professionnelle. Vous vous étiez donné une marge de 5% pour porter le taux à 9,99 cette année, en 2009.

Effectivement, dans toutes les notes internes et toutes les discussions que j'ai eues avec M. Kosciusko-Morizet, pour boucler notre budget 2009 de la CAVDS, c'est pareil. Vous avez poussé en avant les dépenses sur la Communauté d'Agglomération et sur la Ville, vous les avez poussées parallèlement. Il faut bien les assumer en 2009. Nous augmenterons. Nous allons utiliser le petit volant que vous vous étiez réservé de 5% de hausse des taux de la taxe professionnelle. Nous ne pouvons pas faire autrement. Nous allons avoir un taux de taxe professionnelle de 9,99.

Avec les communes voisines, en général le taux moyen pondéré est de 10,21. Arrêtez de faire peur aux entreprises. Vous saviez vous-même que vous alliez utiliser ces 5 % de réserve et que vous alliez monter à 9,99. Il y a 0,22 point d'écart et nous avons 12 ans pour lisser ces 0,22%. Ne dites pas que l'on augmente la fiscalité ou que la Communauté d'agglomération va augmenter la fiscalité de la taxe professionnelle ; c'était écrit, vous l'aviez décidé avant les municipales. Simplement, vous n'aviez pas voulu le rendre public. A partir de là, nous allons être obligés de suivre. Nous aurons un taux moyen pondéré de 10,21 et nous ferons des économies sur le fonctionnement de la nouvelle Communauté d'Agglomération parce que celle d'aujourd'hui nous coûte cher.

Autre argument ! Je vous remercie de m'avoir alerté sur le mauvais amendement que certains petits camarades du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne nous ont fait à l'Assemblée Nationale et au Sénat en nous faisant réimputer la deuxième tranche sur le SDRIF de la Communauté d'agglomération pour 4 M€. Heureusement que nous allons fusionner l'année prochaine ce qui nous permettra d'échapper à ces 4 M€ qui viennent de nous tomber dessus.

Voyez, M. Cohen, tous les jours j'apprends de mauvaises nouvelles. Nous arrivons à nous en sortir, mais cela n'a rien de psychologique ! Si vous avez des consultations qui vous rapportent suffisamment, faites un don à la Ville, nous y serons très sensibles.

Nous avons eu un débat intéressant et nous reviendrons sur le débat budgétaire. Je rappelle que le budget est au mois de mars. C'est un débat d'orientations budgétaires. Il n'y a donc pas de vote. Simplement, je demande à l'assemblée municipale de prendre acte que le débat a eu lieu, conformément au Code des Collectivités Locales.

Il est pris acte du débat.

8 - Conventions d'objectifs entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes.

Point retiré de l'ordre du jour.

9 - LOGEMENT SOCIAL - TRANSFERT DE 2 GARANTIES COMMUNALES DE LA SA D'HLM IMMOBILIERE 3F VERS LA SA D'HLM RESIDENCES SOCIALES D'ILE DE FRANCE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer des actes afférents au transfert de deux garanties communales qui étaient précédemment accordées à la SA d'HLM Immobilière 3 F vers la SA d'HLM Résidences Sociales Ile-de-France. Il vous est retracé les opérations concernées.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer qu'il pourrait être judicieux de demander aux promoteurs d'attendre le 1^{er} février et la baisse des taux pour contracter leurs emprunts. Il avait bien été vérifié au préalable que ces emprunts ont été contractés avec des taux révisibles. La garantie de la Ville diminuera donc de facto au 1^{er} février.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Il y avait une demande de M. Tellini à la commission sur la répartition des logements.

Sur les 14 logements, la Ville en a 3 : un T1 bis et deux T1. La Préfecture en a 4 et Solendi a le reste des logements.

M. Tellini

Je vous remercie.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - LOT A3E - ACQUISITION EN VEFA DE 42 LOGEMENTS PAR PARIS HABITAT - OPH (OPAC DE PARIS) - GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RESERVATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost.

Dans le cadre de l'opération ZAC Seguin, le lot A3E, il vous est demandé de transférer et d'accorder au Maire l'autorisation de signer la garantie des emprunts et donc de bénéficier des droits de réservation.

Il vous est rappelé que par une délibération du 12 juin 2008, le Conseil municipal a accordé une subvention de 210 000 euros à Paris Habitat pour cette opération de 42 logements sociaux. Cette opération comprend 21 logements PLUS, 4 logements PLAI et 17 logements PLS. En contrepartie de la garantie accordée par la Ville et de la subvention susvisée, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 9 logements.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales. - La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote faisant valoir un déséquilibre à leurs yeux entre PLAI et les autres types de logements sociaux. Il demande par ailleurs à ce que la typologie des logements réservés par la ville soit indiquée pour chaque projet.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances. - Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé les caractéristiques des logements pour lesquels la Ville possède un droit de réservation.

Pour le lot A3E : 3 T2, 4 T3, 2 T4

Pour le lot B3F : 1 T1, 1 T2, 1 T3, 3 T4

Le Député-Maire a souligné dans cette répartition le travail effectué par Claude Gallant.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Je remercie M. Gallant et les services municipaux de M. Pihoué, pour le travail qu'ils font auprès de chaque bailleur social pour obtenir non pas des réservations de petits logements mais de grands logements. Dernièrement ils ont obtenu des échanges de T 2 contre des T 5. Pour nous, c'est très important parce que cela nous permet de faire des échanges pour accompagner l'agrandissement des familles. Avec un T 5, on fait plusieurs heureux puisqu'on peut satisfaire à la fois des gens qui passent d'un T 2 à un T 3, d'un T 3 à un T 4, d'un T 4 à un T 5.

Mme Even

Notre groupe se félicite toujours lorsque l'on parle de logement social, même si nous déplorons la répartition. En revanche, nous espérons vivement que les toits de ces logements sociaux ne serviront pas une fois de plus à implanter des nouvelles antennes relais.

M. Fourcade

Puisque vous cherchez des bonnes nouvelles, je voudrais, à l'occasion des deux délibérations 9 et 10 et celle qui suit, noter que depuis le vote de la loi SRU, en dépit du fait que notre taux de logements sociaux est très inférieur aux 20 % qui sont obligatoires, la ville de Boulogne-Billancourt n'a jamais payé la pénalité pour l'insuffisance de logements sociaux puisque nous avons toujours, en matière de surcharge foncière et de travaux préparatoires, fait ce qu'il fallait pour augmenter notre contingent de logements sociaux, sinon vous auriez à payer 4 à 5 M€ chaque année -je dis bien chaque année- pour insuffisance de logements sociaux.

M. Baguet

Effectivement, nous payons 5 000 euros par logement aux promoteurs, mais vous avez raison, compte tenu des efforts fournis par la ville, nous sommes exemptés de cette première partie. Nous payons quand même le SDRIF avec la Communauté d'Agglomération et la SAEM paye ces 5 1000 euros, à mon avis une dépense bien inutile, mais par ailleurs, c'est quand même 4 M€ d'économisés.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11 - ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - LOT B3F - ACQUISITION EN VEFA DE 32 LOGEMENTS PAR PARIS HABITAT OPH (OPAC DE PARIS) - GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RESERVATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est rappelé que lors d'une délibération du 7 février 2008, le Conseil municipal a accordé une subvention de 160 000 euros à Paris Habitat OPH dans le cadre d'une opération en VEFA de 32 logements. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les actes afférents à la garantie des emprunts en droit de réservation relatifs à 14 PLUS, PLAI et 13 logements PLS. En contrepartie de ces garanties et des subventions susvisées, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 6 logements.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales.

Comme pour le point précédent, la commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote, les questions étant les mêmes.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote, et nous avons eu connaissance de la composition du droit de réservation.

Pour ce lot B3F, il s'agit d'un T 1, d'un T 2, d'un T 3 et de trois T 4.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12 - CONVENTION AVEC LE LYCEE NOTRE DAME DE BOULOGNE - PARTICIPATION AU VOYAGE SCIENTIFIQUE D'ELEVES DE LA TERMINALE S AU FUTUROSCOPE DE POITIERS - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Baroli.

Cette délibération a pour objectif d'autoriser le Maire à signer une convention avec le lycée Notre Dame pour per-

mettre à des élèves de ce lycée d'assister à un Forum colloque sur la radioprotection et la sûreté nucléaire, forum qui se déroulera au Futuroscope. La participation de la Ville est fixée à 1 240 euros.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le débat a porté sur la possibilité des trois autres lycées de Boulogne-Billancourt de participer à ce projet. En fait, c'est à chaque lycée à s'inscrire ou pas à ce type de démarche.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13 - MODIFICATIONS DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE L'INITIATIVE - COMMUNICATION.

Rapporteur M. Baroli.

A l'initiative du premier Maire adjoint, M. Baguet à l'époque, il a été créé il y a quelques années des bourses d'initiative destinées à apporter une aide financière aux jeunes Boulonnais de 18 à 26 ans qui souhaitaient s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel et sportif. Ce dispositif a ensuite été enrichi par la création de bourses aux études et aux stages à l'étranger, qui a eu pour conséquence progressivement de mettre en évidence une multiplication des dossiers, une perte de sens et un certain émiettement des sommes distribuées.

A la suite d'une délibération présentée au mois de juin, vous avez souhaité, monsieur le Maire, la création d'un groupe de réflexion et de travail composé d'élus de toute tendance politique pour revoir un peu ce dispositif des bourses. Ce groupe de travail s'est réuni le 24 octobre et, après des échanges fructueux et enrichissants, a fait un certain nombre de propositions.

- Suppression des bourses pour stages et études à l'étranger à cause de cet émiettement et des sommes qui peuvent être distribuées.

- Modification de la tranche d'âge des bénéficiaires : non plus 18/26 ans, mais 16/23 ans.

- Affinement des catégories de projet centrées sur l'humanitaire, le social, le culturel et le sportif.

- Modification de la composition du jury.

- Modification du travail du jury qui doit se faire en deux étapes.

1. Présélection des projets.

2. Audition des porteurs de projet.

- Une exposition permettra de faire connaître et de présenter ces projets aux Boulonnais et aux Boulonnaises.

M. Baguet.

C'est une communication, il n'y a pas d'avis.

Il est pris acte de la communication.

14 - SEMI-MARATHON CHRISTIAN GRANGER ET FETE DU SPORT 2009 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR MANIFESTATIONS SPORTIVES A CARACTERE PARTICULIER ET TOUTES AUTRES SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Louap.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a proposé son soutien financier à l'organisation par la Ville de manifestations sportives à caractère particulier.

Il s'avère que la Ville de Boulogne-Billancourt souhaite organiser en 2009 deux événements sportifs majeurs :

- la 13ème édition du semi-marathon international de Boulogne-Billancourt Christian-Granger avec l'objectif d'accueillir 5000 coureurs ;

- une fête qui placerait le sport au coeur de la Ville.

Le semi-marathon Christian-Granger, qui se déroulera cette année le dimanche 15 novembre 2009, est un événement qui rayonne bien au-delà des territoires de la Ville et du Département. Pour 2009, nous étudions la possibilité d'ajouter à l'épreuve une course de faible distance réservée aux enfants. Cette dernière contribuerait à accroître l'intérêt des Boulonnais pour cet événement qui se déroule au coeur de leur ville.

Pour réaliser les objectifs cités, la Ville a décidé de solliciter du Département des Hauts-de-Seine la subvention habituellement demandée par l'ACBB.

La fête du Sport, quant à elle, est un événement ayant pour vocation de promouvoir la diversité des pratiques sportives à Boulogne-Billancourt et la richesse de son milieu associatif.

Pour cet événement qui pourrait se dérouler le samedi 16 mai 2009, une aide financière du Département va être également demandée.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions pour manifestations sportives à caractère particulier auprès du Département des Hauts-de-Seine, ainsi que toutes autres subventions qui pourraient être demandées auprès d'autres collectivités.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Les groupes Majorité Rassemblée et Unis pour Boulogne-Billancourt ont souligné l'importance du semi-marathon. Il s'agit de la plus grosse manifestation sportive départementale. Le temps de référence de l'épreuve, battu cette année, approche le meilleur temps jamais réalisé en France sur la distance.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 - MARCHE DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS EN COMMUN.

Rapporteur : M. Gardillou.

La Ville assure un nombre important de déplacements en autocar, sur des courts et longs trajets pour répondre aux différentes demandes adressées au service des Transports.

Ces demandes concernent le transport des enfants des écoles publiques (maternelles, primaires et secondaires) lors de leurs sorties pédagogiques et sportives, ainsi que ceux des centres de loisirs et de vacances auxquels s'ajoutent ponctuellement les déplacements des services municipaux.

Par ailleurs, différents organismes ou associations présentant un caractère d'intérêt communal, tels que les écoles privées, le CCAS, les structures sportives et culturelles, bénéficient de transports en commun pris en charge par la Ville.

Afin de compléter les prestations de transport en commun effectuées par les autocars municipaux, l'ensemble des besoins à satisfaire nécessite le recours à des prestataires extérieurs.

La Ville attachera une importance particulière à ce que les prestataires présentent dans leur flotte une part significative de véhicules propres.

Le marché actuel, liant la Ville à plusieurs sociétés de transport en commun, arrive à échéance le 26 juillet 2009. Une nouvelle consultation doit donc être lancée.

Conformément au Code des Marchés Publics et dans la mesure où un prestataire unique n'aurait pas la capacité à satisfaire les missions de transport programmées, notam-

ment en périodes de congés, il convient, de recourir au choix de trois titulaires dans le cadre d'un marché fractionné à bons de commande composé d'un lot unique.

En comparant les derniers bilans annuels des dépenses, les montants susceptibles d'être commandés chaque année sont estimés à 300 000 € HT minimum et à 900 000 € HT, soit par titulaire à 100 000 € HT minimum et à 300 000 € HT maximum. La TVA est de 5,5%.

En conséquence, il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le marché à bons de commande relatif aux prestations de transport en commun, passé par voie d'appel d'offres ouvert et, le cas échéant, par voie de procédure négociée, si l'appel d'offres s'avère infructueux, ainsi que tout avenant audit marché qui ne nécessiterait pas l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires a émis un avis favorable. Les groupes @lternances et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le débat a porté sur le cahier des charges soumis aux sociétés dans l'appel d'offres et sur la prise en compte pour celles déjà pratiquées par la Ville de la qualité de leurs prestations antérieures.

Le niveau d'information des chauffeurs a parfois et dans certains cas semblé insuffisant ainsi que la communication de la situation, éventuellement une attente, aux professeurs organisateurs de sorties.

A la question sur l'octroi des cars aux professeurs et associations, il a été répondu que pour l'instant la municipalité poursuivrait, dans ce domaine, la politique antérieure.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a proposé que le marché à bon de commande soit plafonné de manière plus drastique dans un rapport de 1 à 3, soit de 300 000 à 900 000€.

Le groupe @lternance a souligné l'attention accordée aux véhicules propres lors de la procédure d'appel d'offre et a souhaité en connaître les modalités. Sur ce sujet, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a proposé que soit retenu uniquement des entreprises équipées aux normes AIP5 et AIP6.

Il a été rappelé que dans le but de promouvoir le transport durable, lors du prochain conseil communautaire sera voté un budget pour effectuer un audit du parc roulant.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Effectivement, nous avons modifié la délibération à la suite de la proposition de la commission des finances. Le marché va maintenant être compris dans une enveloppe d'entre 300 000 à 900 000 euros.

J'en profite pour remercier M. Gardillou et l'ensemble des services parce que nous étions victimes d'une inflation de demandes d'autocars. Chaque année, le service des transports est sollicité pour 34 000 utilisations. Finalement, le service des transports assure 10 000 prestations par an en regroupant certaines prestations, notamment lorsqu'il y a des déplacements internes à la ville.

Là aussi, je crois qu'il faudra trouver des solutions raisonnables, nous allons mettre en place des quotas, comme cela existe déjà pour les associations scouts par exemple, qui ont droit à un car par troupe et par an, plus un car pour les camps d'été. Les écoles aussi ont des quotas. Mais il faut être plus vigilant sur l'utilisation des autocars. C'est un problème aussi de développement durable, on ne peut pas se permettre d'avoir autant de déplacements. Il faut examiner chaque demande et M. Gardillou s'y emploie avec les services dans le cadre d'un nouveau cahier des charges d'utilisation du service des transports.

Nous avons modifié la délibération de 300 000 à 900 000 €.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16 - FOURNITURE, POSE, PARAMETRAGE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE VIDEO-PROTECTION AU JARDIN DE LA BELLEFEUILLE – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LA PROCEDURE.

M. Gardillou

Le jardin de la Bellefeuille est un véritable poumon vert situé au coeur de notre centre-ville à proximité de la Grand Place et du boulevard Jean-Jaurès.

Ce site est ouvert dans le cadre d'une servitude de passage public et comprend des aménagements comme des aires de jeux pour les enfants, des bancs. Ce site est extrêmement utilisé par les habitants du quartier. Ce jardin permet également un accès au centre Georges Gorse, conservatoire régional, et un passage du boulevard Jean Jaurès à la rue de la Belle Feuille. Il propose enfin un accès à un petit centre commercial inséré dans l'ensemble des immeubles en copropriété.

Au fil du temps, des regroupements d'individus créant des nuisances, importunant les passants, et se livrant à des trafics de stupéfiants ont créé un véritable sentiment d'insécurité pour l'ensemble des usagers, cet état de fait étant directement lié à la servitude publique de cet espace.

Des opérations de police nationale et municipale ont lieu régulièrement dans le jardin. Les interpellations ont déjà eu lieu dans le passé, mais sans toutefois endiguer durablement le phénomène de la délinquance.

Aujourd'hui il est proposé de déployer cinq caméras de vidéoprotection sur ce site. Bien entendu, les caméras ne surveilleront que les espaces et la voie publique afin de garantir la protection de la vie privée des riverains.

Le coût total de cette opération est évalué à 120 000 euros. Ce nouveau projet viendra s'ajouter au dispositif existant de 6 caméras et à l'extension du système prévu aux abords du Parc-des-Princes de cinq caméras.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer et à lancer une consultation pour la fourniture, la pose, le paramétrage et la maintenance d'un réseau de cinq caméras affectées à la vidéoprotection du jardin de la Belle Feuille.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote, mais ayant indiqué qu'il voterait favorablement si les coûts de dépense pris en charge par la copropriété étaient inscrits.

Le groupe @lternance a voté contre, émettant des doutes quant à l'intérêt réel en termes de sécurité de cette installation.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette.

M. le Maire, je profite de cette délibération pour répondre à M. Gardillou qui a tenu, lors de sa réponse aux questions orales, des propos un peu surprenants quand même. Parce que, M. le Maire, vous nous avez signalé vous-même que notre Ville est relativement paisible et que les chiffres de la délinquance sont somme toute encourageants.

J'ai trouvé que M. Gardillou parlait de notre Ville comme s'il s'agissait d'un coupe-gorge, en tout cas d'un endroit insécurisé. Je trouve que ce n'est pas une très bonne idée de laisser penser aux Boulonnais que leur Ville

n'est pas sécurisée. Il n'y a quand même pas tant de problèmes que cela.

Concernant le centre Georges Gorse et la résidence Belle Feuille, je voudrais que l'on m'explique l'intérêt de la pose de ces caméras de surveillance un peu partout, puisque cette résidence a des portes à code fermées et déjà des caméras installées. Comment expliquez-vous que malgré ce double dispositif, il y ait encore des problèmes ? Je ne vois pas combien de dispositifs il va falloir que la ville paye pour un résultat nul ?

M. Tisseyre.

M. le Maire, par rapport à l'installation de ces caméras, j'aimerais savoir l'espace qui sera surveillé. Sera-t-il public ou privé ?

De manière générale, je voulais savoir quel était le profil du personnel en charge de la surveillance back office des images retransmises. Il y a plusieurs types de profil possibles : les agents qui sont formés ou d'autres possibilités : des agents assermentés et qui sont formés à ce genre d'exercice.

On sait très bien que les caméras ont toujours un effet pervers. Tous les policiers vous le diront, il y a que l'on appelle un "effet plumeau", on déporte la délinquance ailleurs là où ils ne sont pas surveillés. Qu'est-il prévu pour justement endiguer cet effet plumeau qui est finalement l'effet secondaire de cette méthode de caméra ?

Après, il y a une histoire d'efficacité. Je doute un peu de l'efficacité, notamment par rapport au Parc-des-Princes. On voit bien que les caméras n'ont pas empêché ce qui s'est passé le 18 décembre dernier par exemple, avec des événements de grande ampleur. Là, je pense que l'on atteint les limites.

M. Gardillou

Pour répondre à Mme Vouette, effectivement Boulogne-Billancourt n'est pas un coupe-gorge, on s'accorde tous à le dire. Pour autant, il faut bien se rendre compte qu'il y a quand même certains signes, et il faut les entendre, qui marquent que notre Ville arrive dans certains quartiers, à certains moments de la journée, dans des périodes où nous avons de la délinquance et la présence de trafics de stupéfiants.

J'en veux pour preuve l'opération coup de filet qui a été faite sur le square de l'Avre des Moulineaux, sur ce même jardin de la Bellefeuille qui va être maintenant surveillé, où l'on se rend compte que nous avons un petit trafic de stupéfiants qui peut se mettre en place et qui peut surtout créer une agitation avec des jeunes qui viennent acheter du cannabis.

Effectivement, ce n'est pas un coupe-gorge, on est tous d'accord, mais si on ne traite pas à la racine des faits de délinquance, une fois qu'un quartier a basculé complètement dans la délinquance, c'est beaucoup plus dur d'en sortir.

Pour avoir participé moi-même au début des années 1990 au nettoyage de Pigalle, Barbès Rochechouart, Place Blanche, je vous dis qu'une fois que la délinquance est ancrée dans un secteur, pour la faire sortir, c'est beaucoup plus difficile. C'est comme le chiendent dans un jardin.

Nous n'en sommes pas à ce niveau. Pour autant, nous devons prendre nos dispositions.

M. Tisseyre, concernant l'efficacité de la vidéosurveillance, vous mélangez deux sujets. Vous m'interpellez en disant : des policiers vous le diront. Pour être pas trop mal placé, je vais vous répondre. Effectivement, ce dispositif est vraiment très intéressant pour les enquêteurs parce que cela nous permet, en tant qu'enquêteurs, de faire une réquisition d'OPJ et d'amener à charge des éléments matériels lorsque l'on n'a que des témoignages. Même si nous n'avons pas forcément le visage dans une enquête judiciaire, vous pouvez tout à fait retrouver, lors d'une perquisition, une écharpe, un bonnet, une paire de baskets qui correspondent en tout point à ce qui est constaté sur la vidéo, ce qui donne des éléments à charge pour le magistrat. De ce point de vue, la vidéo est très intéressante. J'en veux pour preuve à Londres, pour les attentats que nous avons connus, c'est la vidéosurveillance, même s'ils avaient des cagoules, qui a permis de remonter sur le réseau terroriste.

Concernant la vidéosurveillance sur des mouvements de foule. Effectivement, au Parc-des-Princes, la vidéo n'a pas le même but. Elle a pour but de définir des mouvements de foule et de les anticiper dans le cadre de maintien de l'ordre. C'est totalement différent.

La vidéo que nous mettons en place a pour but d'identifier des groupes d'individus de moins de 7 ou 8 personnes. Il est évident que la vidéo sur un groupe de plusieurs milliers de personnes n'a pas tout à fait la même conséquence en matière judiciaire qu'une vidéo qui est faite sur 7 ou 8 interpellés.

M. Tisseyre

L'effet plumeau ?

M. Baguet

Effectivement, la caméra, c'est comme le plumeau qui pousse la poussière, contrairement à l'aspirateur qui enlève la poussière.

M. Gardillou

M. le Maire, permettez-moi, je vais me faire chamberer, mais tant pis. Pour le moment, je m'occupe de la sécurité sur Boulogne-Billancourt. L'effet Plumeau, c'est une technique qui vise à cibler des endroits où l'on a de la délinquance et des endroits où l'on a du cheminement de la délinquance. On fait un plan sur trois ou quatre ans, et chaque année, on adapte le développement de la vidéo au développement de la délinquance.

Il est évident que si vous traitez la Grand Place, la délinquance dans un premier temps va certainement se déplacer ailleurs, il faudra traiter ce point-là et ainsi faire bouger la délinquance. Comme je n'ai pas vocation, à moins que M. Guéant me téléphone prochainement pour être Ministre de l'Intérieur, je vais m'occuper de la délinquance à Boulogne-Billancourt et faire en sorte qu'il y en ait un peu moins.

M. Baguet

Nous connaissons tous ce dossier difficile et ancien, qui est lié au statut juridique de cet ensemble. C'est un espace privé avec des servitudes de passage public. Nous connaissons la même situation juridique au Pont de Sèvres, dans les immeubles Pouillon. Il faut trouver un engagement.

La précédente municipalité s'était engagée dans cette voie et M. Duhamel avait écrit aux copropriétaires pour leur dire que la Ville financerait ces caméras. Nous avons juste commis une erreur à la commission des finances, c'est M. Tellini qui m'a interrogé, je lui ai dit que le coût des dépenses était partagé à 50 % avec la copropriété. Le coût des caméras est supporté à 100 % par la ville, comme prévu par l'ancienne municipalité. En revanche, c'est le coût de fermeture de la sortie de secours du centre culturel qui est à 50%, parce qu'on est là aussi dans un contexte encore plus compliqué : nous avons un équipement public qui débouche sur un espace privé à partir de certaines heures. C'est donc sur cette partie-là que l'on a négocié une prise en charge à 50 % par la copropriété et la Ville.

Pour les caméras, cela a toujours été écrit et dit aux présidents des copropriétés, et cela a même été voté au Conseil municipal au mois de décembre dernier. La majorité d'alors avait voté cet engagement, mais ne l'avait pas inscrit budgétairement.

Nous repassons une délibération parce que nous lançons un appel d'offres au lieu de lancer un MAPA. Nous avons besoin de cette délibération pour cela. M. Tellini, je vous apporte les réponses, mais vous l'avez déjà votée, à moins que vous ne changiez d'avis, comme tout à l'heure sur la Communauté d'Agglomération. Chacun a le droit de faire ce qu'il veut.

Ont voté pour : 50 dont 6 par mandat

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°16 est adoptée.

17 - EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'INVESTISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX.

Rapporteur : Mme Bouée.

L'augmentation de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans est une préoccupation constante de la municipalité, depuis le début du mandat.

Afin de réaliser l'objectif que nous nous sommes fixé et doubler l'offre d'accueil pour les tout petits, toute opportunité doit être examinée et saisie dans des délais qui peuvent être parfois très courts.

C'est dans cet esprit que nous avons préparé l'ouverture de deux micro-crèches, situées respectivement rue Escudier et rue du Dôme, et d'une mini-crèche en appartement située rue de Sèvres, offrant ainsi près de 40 places nouvelles aux familles.

Nous projetons pour la rentrée de septembre prochain, la création d'une nouvelle structure d'accueil dans des locaux municipaux situés rue Marcel Dassault, dans un quartier aujourd'hui bien mal desservi en modes d'accueil pour la petite enfance. La réalisation de ce projet devrait permettre l'accueil de quelque 20 enfants supplémentaires.

Comme vous le savez, toute opération de construction, d'aménagement ou d'agrandissement d'une structure dédiée à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans donne lieu à la constitution de dossiers de demande de subventions d'investissement et de fonctionnement auprès de divers organismes, en premier lieu le Département et la Caisse d'allocations familiales.

Afin d'améliorer la réactivité des services lorsque qu'une opportunité se présente, je vous propose de délivrer au Maire une autorisation de principe, permettant la constitution de dossiers de demandes de subventions, d'investissement et de fonctionnement, pour tout projet visant la construction, l'agrandissement ou l'aménagement d'un équipement petite enfance municipal.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis

un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Shan

Nous avons proposé lors du dernier Conseil municipal un voeu qui concernait la préservation de l'accueil des enfants de 3 ans en maternelle.

Je propose que l'on fasse une modification sur la délibération, puisque tous les enfants âgés de 3 à 4 ans ont vocation à être accueillis à l'école puisque c'est un service public de l'éducation. Ce qui donnerait : "l'augmentation de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est une préoccupation de la municipalité."

M. Baguet

Mme Shan, nous ne pouvons pas modifier la délibération, d'abord parce que la scolarisation des enfants n'est pas obligatoire avant l'âge de 6 ans. Et ensuite, dans le cadre des subventions de la CAF, nous comptons les jardins d'enfants des enfants de 3 à 4 ans. C'est par rapport aux demandes de subventions. Ce n'est pas une volonté politique, c'est une adaptation aux demandes de subventions.

Compte tenu de la situation financière de la Ville aujourd'hui, il vaut mieux multiplier les demandes de subventions, cela nous permettra d'alléger d'autant le budget municipal. C'est pour cela que nous faisons de la santé.

Je voudrais féliciter les services parce que ces 40 places nouvelles ouvertes de-ci, de-là, et dans des secteurs pas toujours évidents, plus les 20 supplémentaires, signifient que nous aurons ouvert en moins de neuf mois 60 places nouvelles sur la Ville. C'est un record assez exceptionnel. Vous savez à partir du moment où l'on décide de lancer l'idée de la construction d'une crèche, le fait de trouver l'espace, les financements et la réalisation du chantier, qu'il faut compter en général 2 à 3 ans. En un an, nous aurons ouvert l'équivalent d'une crèche et pour une somme nettement moindre surtout.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18 - PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES LIES AUX TRAVAUX DE RENOVATION URBAINE DU PONT DE SEVRES - PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE NATIONALE D'INSERTION ANRU - AUTO-

RISATION.

Rapporteur : M. Coquebert de Neuville.

Le 11 juillet 2008, la Ville a signé une convention partenariale pour la rénovation urbaine du quartier du Pont de Sèvres. Ce document prévoit, dans son article 11, que les signataires s'engagent à mettre en oeuvre des mesures d'insertion permettant l'accès aux emplois générés par ce projet de rénovation aux habitants des zones urbaines sensibles.

Ces dispositions doivent faire l'objet d'un Plan Local d'Application dont la finalisation doit intervenir dans un délai de six mois à compter de la signature de la convention.

Ce document établit un diagnostic de l'emploi sur le territoire et prévoit des objectifs en matière d'insertion conformes à ceux de la Charte Nationale ANRU :

5% du nombre total des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU devront être réservées à un public en insertion. La Ville s'engage à poursuivre les mêmes objectifs dans le cadre des opérations qu'elle finance en totalité.

10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements publics devant être créés ou rénovés et faisant l'objet de l'aide de l'ANRU seront réservés prioritairement aux habitants de la ZUS. La Ville s'engage à poursuivre les mêmes objectifs dans le cadre des opérations qu'elle finance en totalité.

Ce dispositif s'adresse en priorité aux habitants du Pont de Sèvres, des squares de l'Avre et des Moulineaux et de la résidence Dumas-Berthelot rencontrant des difficultés d'insertion (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes ayant un faible niveau de formation, travailleurs handicapés et personnes bénéficiant des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique). En l'absence de candidats dans ces quartiers, le dispositif pourra être étendu aux autres habitants de la Ville rencontrant des difficultés d'insertion, à la Communauté d'Agglomération et si nécessaire à l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

Le Plan Local d'Application prévoit le pilotage, la mise en oeuvre et l'évaluation de ce dispositif ainsi que les modalités d'information des habitants.

Outre la Ville, les signataires de ce Plan Local d'Application sont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la SAEM Val de Seine Aménagement, Paris Habitat-OPH et la Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine.

Je vous remercie donc d'autoriser le Maire à signer le Plan Local d'Application de la Charte Nationale

d'Insertion ANRU.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19 - EQUIPEMENTS CULTURELS - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE LA SACEM POUR LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPALS ET DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES.

Rapporteur : M. Fournier.

M. Baguet

C'est un Conseil municipal où l'on demande beaucoup de subventions !

M. Fournier

Il vous est demandé par la présente délibération de solliciter des subventions pour des projets culturels. Sont concernés : le Musée des Années 30, le futur musée Paul Belmondo, le label Ville et Histoire, les bibliothèques municipales et le conservatoire.

Sont sollicités : l'Etat, la région Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine.

Il vous est également demandé d'autoriser le Maire de signer une convention entre le CRR et la SACEM.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a posé la question de l'exercice du contrôle de la gestion de la bibliothèque par le Département. Il s'est par ailleurs ému du fait que le nouveau journal HDS ne figure pas dans le bureau de tourisme de la Ville et n'y est pas distribué.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des

finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Nos petites bibliothèques sont sous la tutelle du département.

M. Tisseyre

J'étais intervenu en commission sur les bibliothèques. Là j'interviendrai surtout pour compléter le propos de la rapporteure concernant le journal HDS. On en avait parlé au dernier Conseil municipal, c'est pour cela que je suis intervenu. J'avais compris que ce journal comprendrait un encart concernant le Musée des Années 30 qui ferait la promotion de ce musée. Ce journal serait distribué, comme son prédécesseur 92 Express, dans différents locaux et en particulier à l'office du tourisme. Cela me paraît important parce que les touristes de passage à Boulogne-Billancourt auraient pu trouver cette documentation. Or ce journal, a priori, ne sera pas disponible à l'office du tourisme. D'où mon interrogation alors que le 92 Express y était.

M. Baguet

M. Fournier, vous apportez des éléments de réponse, mais les conseillers généraux vont parler du journal des Hauts-de-Seine.

92 Express était tiré de façon assez confidentielle, 1 700 exemplaires je crois. Il était diffusé surtout aux élus et à quelques médecins. Le nouveau magazine des Hauts-de-Seine est tiré à 600 000 exemplaires et est mis dans les boîtes aux lettres. Si les institutions sont oubliées, nous allons le vérifier. Le Conseil général a été approché par M. Fournier et ils sont en train de faire une enquête sur la distribution.

M. Fournier

Je ne cesse de les approcher, M. le Maire, Mme de Rose peut en témoigner puisque je cherche des sous en permanence. Je suis en très bons rapports avec le Conseil général.

Pour répondre à votre question sur l'immersion du département dans les bibliothèques, c'est une participation au fonctionnement des bibliothèques. Je ne pense vraiment pas qu'ils aillent choisir les livres que les bibliothécaires vont acheter. On est quand même dans une démocratie. Même moi, je ne me mêle pas de ce qu'ils achètent comme livres.

M. Baguet

Ce sont des subventions de fonctionnement. Ce ne sont pas des commandes. Ils nous accompagnent dans la

démarche.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT OSICA POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 54 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR L'ÎLOT B3C - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gallant.

Ce projet de délibération tend aussi à l'attribution d'une subvention d'un montant de 270 000 euros au profit de l'entreprise sociale pour l'habitat Osica pour la construction de 54 logements sur l'îlot B3c de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Le montant unitaire est de 50 000 euros. En contrepartie, la Ville bénéficiera de 11 logements, à savoir, puisque la question avait été posée : un T2. Quatre T3. Cinq T4 et un T5, c'est-à-dire une majorité de grands logements, notamment le T5 qui revient à la ville. C'est le seul de cette opération.

M. Baguet

Effectivement, le seul T5 disponible, nous le récupérons en réservation pour l'attribuer à une famille boulognaise.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

Comme pour les points 10 et 11, la commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a demandé la nature des logements. 1 T2, 4 T3, 5 T4 et 1 T5. La Commission a constaté qu'il s'agit essentiellement de logements de grande superficie, ce dont elle s'est félicitée.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even

C'est un peu à part de cette délibération, mais puisqu'ici nous parlons du groupe Osica, j'aurais souhaité savoir si vous avez des nouvelles de la participation de cette société dans l'achat de logements situés anciennement rue de la France Mutualiste et qui appartiennent actuellement à Restaura qui, comme chacun le sait, est en

faillite.

M. Baguet

Nous suivons ce dossier de près. Osica a racheté 215 des 680 logements et doit racheter 55 logements supplémentaires, c'est-à-dire une cage d'escalier, de mémoire c'est là 7. Je sais que les négociations sont en cours. Nous, nous avons voté les subventions pour surcharge foncière et les garanties d'emprunt à la Communauté d'agglomération Val de Seine. J'espère que cela aboutira très rapidement. Malheureusement Restaura rencontre de grandes difficultés, puisque c'est une société espagnole. Le gouvernement de Barcelone a effectivement mis en place un plan de sauvetage de l'entreprise à condition qu'elle se sépare d'une grande partie de son patrimoine. Nous en sommes là.

Je devais voir le vice-président exécutif de Restaura il y a quelques mois. Il a décommandé ce rendez-vous la veille parce qu'il ne pouvait pas se déplacer. J'ai appris depuis qu'il avait été vraiment malade puisqu'il est resté à l'hôpital plusieurs semaines.

Nous cherchons à rentrer en contact avec le correspondant en France de Restaura et avons un peu de mal à fixer un rendez-vous.

Je ne sais pas ce que compte faire Restaura. Je voudrais bien poser la question. Ils avaient une échéance très importante pour eux fin octobre. Ils avaient le statut fiscal de marchand de biens avec une TVA à 5,5 %. Après le 31 octobre, ils perdaient ce statut fiscal pour rentrer dans un statut fiscal de promoteur avec une TVA à 19,6%. Ils ont laissé passer l'échéance. Ils perdent ces 14,5 % de fiscalité pour toute opération qui va se réaliser. Comme l'opération se chiffrait autour de 120 M€, 15 % perdus sur 120 M€, cela va peut-être remettre en cause un certain nombre de décisions que l'entreprise avait prévu de prendre.

En tout cas, nous suivons cela de près. Nous avons participé, M. Fusina était là, à l'Assemblée générale de l'Amicale des locataires de la France Mutualiste. Nous avons évoqué aussi les malfaçons, la mise en sécurité obligatoire des cages d'escalier, puisque lors d'une opération de rénovation ils ont supprimé les protections des cages d'escalier, ce qui fait que cela génère un danger réel en cas d'incendie. Restaura s'était engagé à faire les travaux nécessaires. Je ne sais pas s'ils ont été faits. En tout cas, c'était un point très important.

J'ai adressé un courrier à Restaura pour leur demander instamment de sécuriser les cages d'escalier. Nous essaierons d'en savoir plus pour le prochain conseil. Il y a aujourd'hui des logements vides et c'est un peu dommage. Il faut absolument que l'on puisse les attribuer le plus rapidement possible, notamment aux infirmières d'Ambroise Paré qui sont très demandeuses en attendant la construction de l'immeuble prévu dans le parc de l'hô-

pital avec EFIDIS comme bailleur social.

Voilà ce que j'ai comme information sur Osica.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT PRÉFECTORAL.

Rapporteur : M. Gallant.

Le 28 août 2006, la ville de Boulogne-Billancourt a signé avec le Préfet des Hauts-de-Seine une convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral au profit de la ville. Cette convention est arrivée à son terme. A la suite d'une réunion de travail que j'ai eue à la préfecture à la fin du mois de décembre, il nous a été proposé la reconduction de cette convention par un courrier du 5 janvier 2009.

Je peux dire que cette convention nouvelle reprend à l'identique la convention ancienne, avec néanmoins une modification incluse dans son article 5 bis et qui fait état de la loi DALO, c'est-à-dire qui réserve au Préfet la possibilité de loger sur ce contingent les personnes qui auront été reconnues éligibles à cette possibilité par la commission de médiation départementale.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné que l'article 5 de la nouvelle convention modifie le cadre des discussions avec le Préfet. Les obligations liées à la loi DALO sont reprises dans l'article 5 bis. L'addition des dispositions de ces deux articles revient à dire que la Ville n'a plus aucun droit sur l'attribution du contingent préfectoral.

Le Député-Maire a rappelé que lors des deux dernières commissions, un seul logement a été attribué pour 4 000 demandes exprimées. Les maires de France se sont réunis pour étudier les modalités d'application de la loi DALO, qui ne fixe aucun pourcentage. Aujourd'hui, le Préfet loge sur la commune de Sèvres les bénéficiaires de la loi DALO.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Juste sur ce point, M. Fourcade, nous avons regardé, l'article 5 est exactement conforme à la convention que vous aviez signée en votre temps avec le Préfet des Hauts-de-Seine et qui avait été présentée au Conseil municipal du 26 janvier 2006. Cela porte sur assez peu, puisque c'est 10 % des logements vacants sur le contingent préfectoral. Sur les années 2006, 2007 et 2008, cela a concerné un logement à chaque fois. En 2008, le Préfet nous a demandé de reloger une famille d'une commune voisine qui avait gagné en justice contre l'Etat et qui devait être relogée.

M. Gallant

D'ailleurs cette famille n'a pas accepté d'être hébergée dans le logement qui lui a été proposé.

M. Baguet

Effectivement.

M. Fourcade

La seule adjonction, c'est l'article 5 bis, mais c'est la loi DALO, et comme en fait cela a fonctionné correctement, nous adopterons cette délibération.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22 - BOULOGNE-BILLANCOURT HABITAT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER LA PROCEDURE DE CHANGEMENT D'APPELLATION.

Rapporteur : M. Gallant.

Le nouveau conseil d'administration de notre Office municipal s'est réuni le 16 décembre dernier et a proposé la modification de la dénomination de ce même office qui, il faut le dire, n'avait pas à proprement parler de dénomination puisqu'il s'agissait de l'Office public HLM de Boulogne-Billancourt. On ne peut pas dire que ce soit un vrai nom de baptême.

Il est proposé que le nom nouveau soit : Boulogne-Billancourt Habitat.

Cette proposition est transmise par conséquent au Conseil municipal qui, s'il accepte de donner suite, demandera au Préfet de prendre l'arrêté confirmant cette modification de dénomination.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La question a été posée de l'éventuelle opportunité de ce changement d'appellation et du coût qui pourrait y être

associé.

M. Gallant.

Pour ce qui concerne l'opportunité, je l'ai indiqué, cet office n'avait pas de nom, et de toute manière la loi a eu pour effet de fusionner les offices publics d'HLM et les offices publics d'aménagement et de construction, les OPAC, dans une nouvelle catégorie d'établissements publics qui sont justement les offices de l'habitat. En conséquence de quoi, la dénomination faisant appel à la notion d'office public HLM ne peut plus avoir cours compte tenu des termes de l'ordonnance du 1er février 2007.

Quant au coût, il sera relativement modeste, c'est-à-dire qu'il faudra changer le papier en tête, mais j'ai d'ores et déjà demandé que l'on cesse de passer les commandes de manière à épuiser les stocks.

M. Baguet.

Merci pour ces réponses.

C'est comme l'OPAC de Paris qui est devenu Paris Habitat, mais ce qui est bien à Paris n'est pas bien à Boulogne-Billancourt ! Ce n'est pas grave.

Ont voté pour : 50 dont 6 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 22 est adoptée.

23 - COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL SELON LES TERMES DE L'ARTICLE L.2143-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET CONFORMEMENT AUX STATUTS ADOPTES PAR NOTRE ASSEMBLEE.

Rapporteur : M. Bacchetta.

Dans le cadre de notre délibération du 11 décembre 2008, notre assemblée a unanimement témoigné de l'intérêt de créer un Conseil Economique et Social Local dans notre ville et en a fixé les conditions de fonctionnement.

Pour sélectionner les futurs membres du premier CESL, notre assemblée a désigné cinq élus ; Mesdames BAUCHE, MISSOFFE et VOUETTE ainsi que Messieurs BACCHETTA et COQUEBERT de NEUVILLE, qui se sont réunis en commission et ont travaillé sous la présidence de Monsieur Guy SORMAN - Président-délégué - désigné par le Député-Maire conformément aux statuts du CESL.

Suite à l'appel public à candidatures, la commission a

étudié plus de cent cinquante curriculum vitae. Elle s'est appliquée à sélectionner les candidats qui ont un parcours personnel le plus en rapport avec les thèmes qui seront traités par le CESL.

Bien que de grande valeur, de nombreuses candidatures n'ont pas été retenues soit parce que l'expérience des candidats ne correspondait pas aux profils recherchés, soit parce que des candidatures similaires avaient déjà été retenues.

Représentants de la société civile, ces femmes et hommes travailleront selon leurs compétences au sein de groupes thématiques. Ils procéderont à des auditions d'experts, des enquêtes auprès des citoyens et à la rédaction de rapports sur l'organisation et le devenir de notre ville.

Selon les termes des statuts qui ont été soumis à votre approbation, le CESL de Boulogne-Billancourt est composé d'un président-délégué et de 80 membres électeurs de la commune au sein desquels seront nommés par le Maire, sur proposition du Président-délégué, 6 vice-présidents en charge de section :

- Espace public et environnement.
- Déplacements.
- Santé et solidarité.
- Education, sports et culture.
- Développement économique ;
- Services publics locaux.

76 membres ont été sélectionnés. Il reste 4 postes vacants que l'on pourra pourvoir et la commission se réunira à nouveau.

Le Maire a arrêté, avec le président-délégué, la liste des avis et études d'intérêt municipal qui seront traités par le CESL dans le courant de l'année 2009 :

- accompagnement de la dépendance dans la cité,
- organisation de la cohabitation des modes de transports,
- dialogue des cultures et des religions ;
- image de la Ville, accueil de l'innovation et des grandes entreprises,
- formations supérieures et développement du territoire,
- dialogue continu avec les citoyens ; organisation de l'espace et développement des outils,
- énumération et évaluation de la qualité des services publics locaux.

Dans le cadre de ses travaux, le CESL pourra auditionner des experts, des responsables municipaux et toute autre personne compétente sur le sujet traité.

Afin de permettre à cette instance de commencer son travail, je vous propose d'approuver la délibération ci-après.

M. Baguet

Je vous dispense M. Bacchetta de lire les 76 noms.

M. Bacchetta

Toutes les personnes seront averties par courrier.

M. Baguet

Nous allons d'abord en débattre, M. Bacchetta. Si la délibération est approuvée, nous informerons les gens par courrier.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Les questions ont porté sur l'éventuel lien de parenté entre deux personnes figurant sur la liste ayant le même patronyme et sur le bénévolat des membres de cette commission.

M. Baguet

Sur ce sujet, je voudrais remercier Jean-Pierre Fourcade parce que la dernière fois au Conseil municipal, il avait évoqué une question de ma collègue Marie-Jo Zimmermann de l'Assemblée nationale auprès de Mme Alliot-Marie sur les indemnités susceptibles d'être versées aux président et vice-président. On est en plein brouillard. J'ai eu le Préfet au téléphone, qui est très embêté, parce qu'effectivement il a validé année après année, lui et ses prédécesseurs, la délibération d'Issy-les-Moulineaux qui accorde des indemnités. La DGCL est très embêtée parce que rien n'interdit dans le code des collectivités locales de verser ces indemnités. Il part du principe que si ce n'est pas interdit, c'est autorisé, mais comme la ministre a répondu d'une façon contraire à l'avis des services, on est en plein brouillard.

Je propose ce soir que soit nous revotions des statuts sur la base de la réponse de Mme Alliot-Marie à Mme Zimmermann, soit nous restons en l'état en attendant que le Préfet éventuellement nous rapporte la délibération du 11 décembre. Il a jusqu'au 11 février. En plus, j'ai cherché à joindre le nouveau Préfet, le Préfet a changé. Le nouveau prend ses fonctions le 2 février. Nous allons le laisser s'installer. Nous sommes dans le flou complet.

On nous dit même éventuellement : il faut aller au tribunal administratif, on verra ce que vont décider les juges. Nous allons voir comment cela va passer, nous allons laisser le Préfet prendre ses responsabilités avec la DGCL.

M. Cohen

On était un peu sceptique au début sur cette proposition parce qu'on ne voyait pas très bien la différence qu'il y avait entre les commissions extra municipales et un nouvel outil. Il n'y a pas de raison de ne pas essayer cette fois-ci, d'autant que l'on était relativement content de voir un ancien collègue à nous, M. Sorman, pour qui nous avons beaucoup d'amitié et de respect, présider cette commission, et la façon dont elle a été composée, avec des gens de très bonne volonté, fait que l'on va la voter.

Pour ceux qui le veulent, je vous conseille de vous assurer de la base légale de ces indemnités, d'abord parce qu'il y a beaucoup de gens de bonne volonté et je suis persuadé que certains d'entre eux ne sont pas accrochés à ces indemnités, et ce serait anormal de les faire invalider par la suite, ce qui poserait un double préjudice à la Ville et aux intervenants.

M. Tellini

Un tout petit mot. En regardant la liste des noms, et surtout en voyant deux chiffres, une chose m'a interpellé : je suis étonné que 3 femmes siégeant dans cette commission l'aient laissé passer. 28 femmes pour 48 hommes. Consternant ! C'est un homme qui vous le fait remarquer, en plus italien, ce qui n'est pas neutre ! C'est hallucinant, cela.

M. Baguet

Je n'ai pas participé à la commission. Mme Vouette, qui était à la commission, peut peut-être répondre.

Mme Vouette

Justement, M. le Maire, je vais répondre en partie à M. Tellini.

Nous avons voté en décembre dernier la mise en place de ce CESL et, nous l'espérons, cela va contribuer à faire vivre la démocratie locale et peut-être aussi contribuer à diminuer le nombre d'études déléguées à des cabinets, qui nous coûtent inutilement une fortune.

En tant que participante à la commission de sélection des candidats, je voudrais dire que l'on a essayé de construire une instance qui ne soit pas un reflet politicien du Conseil municipal et j'espère que l'on a y réussi.

Je voudrais répondre à M. Tellini. Nous avons été confrontés à une très nette pénurie de candidatures féminines, ce qui ne nous a pas permis d'approcher au mieux la parité. Je peux vous dire qu'avec Mme Bauche, nous avons regardé cela de très près. Je voudrais dire aux Boulonnaises de ne pas s'autocensurer la prochaine fois, lorsque nous renouvellerons ce CESL.

J'ai un message maintenant aux hommes. Je voudrais leur dire de ne pas laisser la future conférence de la famille aux femmes et de postuler lors de l'appel à candidature quand il aura lieu.

En tout cas, nous souhaitons à tous les membres de ce conseil des débats constructifs et passionnés et passionnants.

M. Baguet.

Nous allons mettre en place la conférence de la famille. Il ne faudrait pas que l'on retrouve tous les hommes au Conseil Economique et Social et toutes les femmes à la Conférence de la Famille. Nous avons aussi une responsabilité en tant que papa et devons nous engager. Nous avons demandé aux candidats de choisir. Des candidats avaient été retenus pour le CESL, mais ils ne peuvent pas siéger en même temps dans les conseils de quartier, la Conférence de la famille et au CESL. Les candidats qui sont proposés par la commission ont tous démissionné des conseils de quartier. Il faudra compléter les conseils de quartier à hauteur de ces transferts vers le CESL, que l'on fera aussi peut-être dans le cadre de la Conférence de la Famille que nous allons mettre en place.

M. Fourcade

Sur le plan financier, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, il n'était question de rémunérer que les présidents des sections ?

M. Baguet

Oui, bien sûr.

M. Fourcade

Pas les membres. Alors, pour les présidents de section, la réponse à la question orale prime sur les positions administratives, donc le conseil que je me permets de donner c'est de ne pas commencer à les indemniser et d'attendre que l'on ait clarifié la situation. Je pense qu'une lettre au Ministre de l'Intérieur permettrait sans doute de clarifier le débat.

M. Baguet

C'était tout à fait mon intention parce qu'effectivement, si nous commençons à les indemniser après que le Préfet rapporte notre délibération, ils devront rembourser. Donc, il faut attendre. Comme nous avons le choix. Ce soir, nous présentons, soit les nouveaux statuts, soit nous restons sur les anciens. En attendant la réponse, j'ai fait ce deuxième choix qui me paraissait plus judicieux.

Mme Shan

J'avais une question sur les statuts ; vous venez partiellement d'y répondre.

Dans les nouveaux statuts, puisqu'ils n'étaient pas joints, je me demandais s'il ne fallait pas corriger dans l'article 1 le nombre de conseillers élus pour 3 ans. Je ne sais pas s'il y aura une deuxième réunion de cette commission pour reconduire à 80 le prévisionnel de départ.

Il y avait aussi sur l'article 14 la remarque faite par mon camarade sur la sixième section, je ne sais pas si elle avait été intégrée dans les nouveaux statuts.

Sur l'article 22, il est évoqué le budget du CESL. On n'en a jamais entendu parler. Y a-t-il un ordre d'idée actuellement ? Il ne s'agit pas de la rémunération des vice-présidents, mais le budget global.

Je termine : j'avais aussi une observation sur le résultat de la composition du CESL, sur les 76 noms il y a des conseillers de quartier qui avaient déjà un canal pour se faire entendre de la municipalité, et j'entends dire maintenant que les conseillers de quartier qui sont choisis vont démissionner de leur conseil de quartier pour être remplacés. Est-ce qu'ils en avaient été avisés auparavant ?

Par ailleurs, certains se sont abstenus de candidater pour le CESL parce qu'on les avait informés qu'étant déjà conseillers de quartier, ils ne pouvaient pas candidater pour le CESL, ce qui fait que là, il y a une discrimination qui a été introduite parmi les conseillers de quartier puisqu'ils n'ont pas eu la même information.

M. Baguet

Ne cherchez pas la petite bête, Mme Shan. Cela a été fait de façon vraiment concertée, je fais totalement confiance à la commission qui a vraiment pris du temps pour examiner chaque dossier. Je vous rappelle que les conseils de quartier ont été élus pour deux ans et le CESL pour 3 ans. On n'est pas là pour un mandat de 25 ans. Il faut que nous mesurions aussi la motivation des candidats, ceux qui ne viendront jamais au CESL, nous pourrions les changer dans 3 ans. On me dit que certains qui participent déjà aux conseils de quartier, ne sont pas très présents, M. Bacchetta suit cela avec beaucoup d'attention. Laissons les choses s'installer.

C'est une première à Boulogne-Billancourt. Vous voulez la perfection absolue dès que nous faisons quelque chose de nouveau. Je préfère démarrer, faire quelque chose de nouveau, et adapter après. Vraiment, chacun a fait les efforts.

Il y avait cette petite histoire d'indemnité. On nous a mis en garde à juste titre, nous essayons de la résoudre, voilà.

Notre objectif, dans le budget de fonctionnement du CESL, est effectivement de diminuer le budget des études, comme l'a dit Mme Vouette. Cela justifie que nous ayons des gens pleinement impliqués. Il y aura un secrétaire général qui sera un fonctionnaire, comme évoqué à la séance du 11 décembre. Il est dans l'organigramme, l'appel à candidature a été lancé. Nous avons déjà reçu des candidatures.

Ce sera aussi au président délégué de voir avec le fonctionnaire comment il entend faire marcher le CESL. Il faut qu'il y ait un peu de rigueur. Ce n'est pas une commission extra municipale. C'est quelque chose de plus sérieux, de plus impliquant.

M. Tellini

A-t-on une petite idée du nombre des vice-présidents ?

M. Baguet

Nous allons soumettre cette délibération, et après je vous dirai les suggestions que m'a transmises M. Sorman. Dans le cadre des statuts, les vice-présidents sont nommés par le Maire sur proposition du Président délégué.

Sur ce CESL, qui est contre ?

1 abstention : Mme Shan.

M. Baguet

Je note que dès que l'on propose des innovations en matière de démocratie de proximité, je suis un peu surpris. Vous prenez vos responsabilités.

Ont voté pour : 54 dont 6 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1 (Mme SHAN)

La délibération n°23 est adoptée.

M. Tellini, pour répondre à votre question, M. Sorman m'a proposé comme candidatures : Mme Yvette Aчитou. Mme Véronique Gaudoux. M. Alain Dumont. M. Philippe Galy. M. Arnaud Jutier et M. Jacques Varnier pour les 6 vice-présidents de la première série.

Je vous remercie de votre confiance.

Je ne voudrais pas terminer ce Conseil municipal sans vous dire trois choses.

La première : je voudrais remercier les boulangers pour la galette des rois : (énumération...)

(Applaudissements...)

La seconde : notre collègue Frédéric Morand nous a

rejoins après le début de notre séance parce qu'il nous représentait au Sénat pour le prix Initiative Santé 2008. Donc, c'est à partager entre l'ancienne municipalité et la nouvelle.

M. Solère

Depuis mars.

M. Baguet

Il y a trois mois ! Nous partageons ce prix, nous terminons sur une note consensuelle.

Cela s'est bien passé M. Morand ?

M. Morand

Très bien.

M. Baguet

Vous avez eu droit aux éloges de Mme Bachelot ?

M. Morand

Elle n'était pas là.

M. Baguet

Troisièmement : je voudrais que l'on applaudisse tous quelqu'un qui nous a accompagnés pendant des années et des années, pour qui c'est le dernier Conseil municipal. Je voudrais parler de M. Perazzoli.

(Applaudissements...)

Nous aurons un pot de départ spécial pour vous avec l'ensemble du Conseil municipal. M. Perazzoli a accompagné beaucoup de séances. Depuis combien d'années ?

M. Perazzoli

Depuis 1985.

M. Baguet

24 ans de séances de Conseil municipal.

M. Perazzoli

J'ai fait autre chose, heureusement !

M. Baguet

Oui, mais il faut les assumer jusqu'à des heures tardives.

Il sera remplacé par Mme Petit, qui a déjà une petite expérience de nos séances d'assemblée. Vous voyez, on féminise, M. Tellini.

On lui souhaite plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

(Applaudissements...).

Je vous remercie.

Mme Vouette

Je voulais dire à M. Perazzoli que notre groupe voulait lui rendre hommage. Qu'il a toujours été d'une très grande disponibilité, d'une gentillesse infinie, d'une efficacité remarquable et d'une grande patience, c'est vrai. On lui souhaite vraiment une retraite très heureuse et très longue.

M. Fourcade

M. Perazzoli sait quelle estime nous lui avons portée pendant les 13 années durant lesquelles il a travaillé avec nous. C'est un fonctionnaire exemplaire, précis, méthodique, objectif et toujours disponible. Je tiens à lui présenter l'hommage de l'ensemble de notre groupe.

(Applaudissements...).

M. Fusina

Je serai très bref, mais j'y tenais parce que je suis tout de même le plus ancien du Conseil municipal. Depuis 1989, j'aurais connu 5 maires mais...

M. Baguet

Un seul M. Perazzoli !

M. Fusina

Concernant les relations avec les élus, je n'aurais connu que M. Perazzoli.

Je garderai un très bon souvenir de lui, qui, quelles que soient les affinités politiques des uns et des autres, a toujours su nous donner les informations dans les meilleures conditions, et je me joins aux vœux de M. Fourcade et de Mme Vouette en lui souhaitant une très bonne retraite, et encore merci.

M. Baguet

Merci beaucoup.

La séance est levée à 23 h 15.